Department of the Secretary of State of Canada
Secrétariat d'État du Canada

ANNUAL REPORT
1988·1989

OFFICIAL
LANGUAGES

Annual Report by the Secretary of State on his mandate with respect to official languages

Canada

ANNUAL REPORT
1988·1989

OFFICIAL
LANGUAGES

First annual report to Parliament by the Secretary of State of Canada on his mandate with respect to official languages.

90-02599/

Her Excellency Jeanne Sauvé
Governor General of Canada
Ottawa

Your Excellency:

Pursuant to section 44 of the *Official Languages Act*, I have the honour of submitting to Parliament, through your good offices, the first annual report on the matters relating to official languages for which I am responsible. The report covers the 1988-89 fiscal year.

Respectfully,

Gerry Weiner

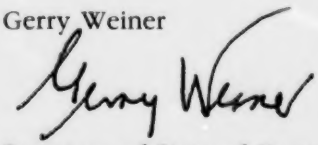

Secretary of State of Canada

©Minister of Supply and Services Canada

Cat. No. S41-1989
ISBN -0-662-57137-1

TABLE OF CONTENTS

FOREWORD FROM THE SECRETARY OF STATE vii

PART I HISTORICAL OVERVIEW

1. Some milestones in the recognition of Canada's two official languages 1

2. Secretary of State Department programs 3
   - Official Languages in Education 4
   - Promotion of Official Languages
     - Support for official-language communities 16
     - Co-operating with the various elements of Canadian society 18

PART II THE NEW ACT AND OFFICIAL LANGUAGES POLICY RENEWAL 21

PART III PROGRAM RENEWAL AND THE 1988-89 FISCAL YEAR

1. Program renewal 31

2. Official Languages in Education Program 34
   - Federal-Provincial/Territorial Agreements 35
   - Summer Language Bursaries and Official-Languages Monitors 48
   - Language Acquisition Development 49
   - Research trends: a progress report 51

3. Promotion of Official Languages Program 53
   - Support for official-language community organizations and institutions 55
   - Assistance for the establishment of official-language community radio 60
   - Intergovernmental co-operation 62
   - Administration of justice in the two official languages 67
   - Support for linguistic duality 68
   - Co-operation with the private and voluntary sectors 70
   - Federal interdepartmental co-ordination 72
   - Studies and research 74

CONCLUSION AND A LOOK TO THE FUTURE 77

APPENDICES

A. *Official Languages Act*
- Preamble
- Purpose
- Part VII

B. Distribution of the minority official language population, 1986

C. Official Languages in Education : Enrolments by province, territory and school level, 1987-1988

D. Organization of the Department of the Secretary of State

E. Promotion of official languages: Table of expenditures from 1983-1984 to 1987-1988

F. Official Languages in Education : Canada's contributions to the provinces, territories and the national programs — 1983-1984 to 1987-1988

G. Official Languages in Education : Summer Language Bursary Program — 1983-1984 to 1987-1988

H. Official Languages in Education : Official Languages Monitor Program — 1983-1984 to 1987-1988

I. Promotion of Official Languages: Intergovernmental Co-operation regarding Services in areas other than education

J. Official Languages in Education : Agreements signed in 1988-89

K. Promotion of Official Languages Program: Budgets — 1987-1988 to 1989-1990

L. Official Languages in Education: Budgets — 1987-1988 to 1989-1990

M. Official Languages in Education: Approved Contributions 1988-1989

FOREWORD FROM THE SECRETARY OF STATE

This is the first annual report on the Secretary of State's mandate relating to official languages, a mandate that is set forth in the new 1988 Act "respecting the status and use of the official languages of Canada".

The Act contains new provisions respecting the federal government's commitment to enhancing the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada and supporting and assisting their development, and to fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society. These provisions, contained in Part VII of the Act, now provide a legislative framework for Secretary of State Department programs of twenty years' standing in the area of official languages. This legislative renewal has led the government to revitalize these programs, broaden their scope and expand related activities.

In conferring on the Secretary of State of Canada the main responsibility for implementing the government's commitment to the general promotion of our official languages in Canadian society, the Act specifies that he shall submit an annual report to Parliament in this regard. This report is distinct from the report on official languages which the Act also requires my colleague, the Honourable Robert de Cotret, to submit concerning the responsibilities of the President of the Treasury Board for directing and co-ordinating programs in federal institutions regarding service to the public, language of work and participation of English-speaking and French-speaking Canadians in those institutions.* Through these two reports, Parliament will thus have an overall picture of federal government measures taken to encourage the recognition, use and promotion of the official languages.

A PIVOTAL YEAR

This report covers the government's 1988-89 fiscal year starting April 1, 1988, and ending March 31, 1989. It was, in fact, a year rich in events and developments with both direct and indirect implications for Canada's two official languages. A brief overview of the year would include not only the passage of the new *Official Languages Act*, which gave a renewed impetus to the federal government's commitment to our linguistic duality but also discussion on ratification of the Meech Lake Accord, the adoption by Saskatchewan and Alberta of language legislation in the wake of a Supreme Court decision,

* The Translation Bureau, for which the Secretary of State is responsible, provides support for the provision of services to the public by federal institutions. These activities are reviewed in the annual report of the Department of the Secretary of State.

another Supreme Court ruling on the language of signage in Quebec followed by the adoption by the Quebec National Assembly of Bill 178, and more recently the organization and holding of the third Francophone Summit. Certainly these events have generated and continue to generate not only a variety of measures and activities — for example, the signing of important agreements between Canada and Saskatchewan as well as with Quebec — but also concerns and reactions that in one way or another have to do with the very essence of our country, its past, present and future.

Taking Stock

Against this backdrop of both good and bad times, the report seeks to review and highlight what I see as a less well-known contribution: the ongoing efforts, begun by my predecessors and continued since my appointment, to enhance the recognition and use of both of our official languages and to foster mutual understanding and respect between our two major linguistic communities throughout Canada. These efforts, which characterize the fundamantal nature of the work of the Secretary of State, are not limited to the federal government. Rather, they have been and continue to be part of a co-operative endeavour involving a great many individuals and organizations, as well as other levels of government, and touching all aspects of Canadian society.

The Progress of Linguistic Duality in Canada

I believe that this first report on our efforts and progress to date comes at a particularly important time. This is especially so for the Government of Canada, which, through the passage of the 1988 Act, revitalized its commitment to the linguistic duality that lies at the very heart of our history and the evolution of our institutions. The first part of the report, therefore, traces some of the steps in this evolution and deals in particular with the programs established by the Secretary of State Department following the enactment of the first *Official Languages Act*.

These programs have made it possible to create a tradition — or at least a spirit of continuity, since in historical terms, twenty years is a very short time — in terms of the Secretary of State Department's fundamental thrust, of seeking co-operation and partnership on various levels . This approach has been a hallmark of the evolution of policy and attitudes regarding official languages, an evolution that resulted in—to give only one example—the inclusion of provisions on official languages in the 1982 *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. This in turn set in motion a process of modernizing the *Official Languages Act* that culminated in 1988. Therefore, the second part of the report highlights these recent milestones and their significance in bringing about a new constitutional and legislative framework for the overall policy and action of the federal government in the area of official languages.

Secretary of State Department Programs

The third part of the report — and indeed the main part — describes Secretary of State Department programs in the area of official languages and the main initiatives taken under them in 1988-89.

Now that I have come to know these programs well, I have also come to consider them very important — and not always because of things being done on a grand scale, as I shall explain.

Of course, many of the initiatives taken were in fact projects and co-operative efforts of considerable scope, remarkable for their innovative and often original nature. The joint project with the Ontario government for the creation of a French-language college of applied arts and technology, the signing of agreements with Saskatchewan providing for a whole series of measures to support the recognition of French, and the development of French-language education as well as the vitality of the province's Francophone community, and agreements providing various services for minority communities in Quebec and Prince Edward Island are but a few examples. Others, following on the establishment of French-language school/community centres in New Brunswick, include agreements to set up similar centres in Newfoundland, Nova Scotia and Prince Edward Island. In addition, a new protocol for agreements on official languages in education has been signed with the Council of Ministers of Education, Canada. These are important milestones.

Still other examples include the reinforcement, through the Commission nationale des parents francophones, of a network of French-speaking parents outside Quebec; the work of Canadian Parents for French, an organization that promotes the teaching of French as a second language and is extending its range of activities; and organizations set up to represent English-speaking Quebeckers in Abitibi and spread out along the vast North Shore.

Of course, one of the major milestones was the renewal and significant strengthening in June 1988 of Secretary of State Department programs in the area of official languages. This is the specific subject of this report.

The Human Dimension

Still, all is not said and done simply by renewing policies, programs and budgets. As Secretary of State, the reality that I see behind the wide range of projects, many of which are in fact rather modest in scope, is that of activities touching everyday life — and for that very reason matters of profoundly human concern. For example, the creation of a small French-language cultural centre in Iqaluit in the eastern Arctic has meant rallying community spirit, planning activity programs for children, young people and adults, working with Iqaluit's Native majority community, renovating an unused building, and

approaching the federal and territorial governments to ensure their co-operation in making the project a reality.

This tangible reality of multi-faceted community action and social commitment is also something I see in the almost daily meetings that form a large — and, in my opinion, essential and rewarding — part of the duties of a Secretary of State. A random example among dozens springs to mind. The President and Executive Secretary of the Canadian Society of Association Executives, representing over 1,000 Canadian organizations engaged in corporate, professional and voluntary activities, met with the Secretary of State, as the new Act was being passed, to assure him of the importance their sector attaches to promoting the recognition and use of the official languages and proposed a joint study — still being pursued — on how to work toward this objective.

Canada's Rich Diversity

Essentially, the type of activity the Secretary of State Department encourages in the area of linguistic duality reflects fundamental democratic values held by Canadians: promoting community spirit and dialogue; encouraging discussion and the exchange of views; relying on the consultative process, co-operation and good will; and seeking partnership on various levels. The language issue still produces and will continue to produce some tensions; these we cannot ignore, but should address in the spirit of openness and tolerance that has long constituted the best measure of progress in this country. As an Anglophone from Quebec who has been in constant contact with my French-speaking fellow citizens, I know that opportunities for interaction, discussion and working together mean opportunities to build bridges, improve understanding and provide the basis for mutual appreciation.

In living and talking about these experiences in the area of official languages, I am also led to reflect on my broader role as Secretary of State and Minister of State for Multiculturalism and Citizenship, a role which also includes enhancement of the Canadian identity. Our identity is in fact based on our diversity, the diversity of a country that recognizes two official languages used by two major linguistic communities while benefiting from the rich cultural diversity resulting from the presence of many other languages and communities. These include the first inhabitants of Canada, our native peoples, and the many other groups and individuals who have come from all over the world to participate in our country's development.

A Broader Vision

This concept of Canadian citizenship is in effect part of a broader vision that was articulated by Prime Minister Brian Mulroney in a March 1989 message to our minority official-language communities:

> The existence of strong, dynamic anglophone and francophone communities living together across the country is a fundamental characteristic of the Canadian federation. That duality, together with the heritage passed on by our aboriginal peoples and the more recent contribution of Canadians of other cultures, has played a major role in shaping our national identity.
>
> Making our institutions reflect this reality in a spirit of fairness and mutual respect is one of the constant challenges of our history. The way in which Canadians have responded and continue to respond to this challenge fills us with pride and confidence in the future.

This first annual report bears witness to the fact that in spite of difficulties, many Canadian men and women are vigorously pursuing this generous vision and are deeply committed to making it a reality.

Gerry Weiner
Secretary of State of Canada

PART I

HISTORICAL OVERVIEW

SOME MILESTONES IN THE RECOGNITION OF CANADA'S TWO OFFICIAL LANGUAGES

The *Constitution Act*, 1867, the document that made Confederation a reality, provided for the use of either English or French in the debates of Parliament and the Quebec legislature and required the use of both languages in the statutes, records and journals of those houses. The Act also guaranteed the right of any person to use English or French in all federal and Quebec courts and in any pleading or process issuing from those courts.

Linguistic duality is therefore not a new phenomenon in this country. Indeed, it has been an integral part of Canada from the beginning and has been in the fore throughout the nation's history, gradually becoming one of the most distinctive characteristics of our federal institutions. In the past few decades, a number of major initiatives have given an important impetus to this evolution. However, even before the Second World War, various measures contributed to the recognition of the country's two official languages, although some of them now appear relatively modest. In 1927, for example, bilingual postage stamps were issued for the first time, and in 1936, bilingual bank notes were printed. In 1934, the Translation Bureau was established to ensure that federal institutions produced Canada's official documents in both languages. Two years later, the government created a public broadcasting company with an English-language and a French-language network: the Canadian Broadcasting Corporation and Radio-Canada; the latter would play a vital role in efforts to promote the French language across the country. The National Film Board was established in 1939 and became a wellspring of outstanding artistic productions in both of the official languages. The federal government began issuing family allowance cheques in both languages in 1945, and in 1962 brought the practice into general use.

Three years earlier, in 1959, simultaneous interpretation was introduced to the House of Commons and, in 1961, to the Senate. This initiative can be credited with the significant increase in the use of both official languages in parliamentary debates.

About the same time, the Civil Service Commission established the Language Bureau and began offering courses in English and French to federal public servants.

In the 1960s, what came to be known as the Quiet Revolution in Quebec was unquestionably one of the main reasons for the decision to work toward the institutional recognition of both languages. The "revolution" not only reflected the determination of Quebeckers to modernize their social, political and economic institutions, but also gave rise to fundamental questions about the place of Quebec and the French language within Confederation. These questions in turn led to an examination of our underlying conceptions of Canada, of the status of Francophone minorities outside Quebec and of the status that languages other than English and French should be given in Canadian society.

It was in this context that, in 1963, the Government of Canada created the *Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism*. Co-chairmen André Laurendeau and Davidson Dunton and their team of commissioners were given a mandate to "inquire into and report upon the existing state of bilingualism and biculturalism in Canada and to recommend what steps should be taken to develop the Canadian Confederation on the basis of an equal partnership between the two founding races, taking into account the contribution made by the other ethnic groups to the cultural enrichment of Canada and the measures that should be taken to safeguard that contribution."

In 1965, following public hearings, the Laurendeau-Dunton Commission tabled a preliminary report. A few years later, after extensive research into various aspects of Canadian life, the Commission tabled its findings and recommendations in six volumes, including one concerning the official languages (1967) and another concerning education (1968).

The government gave careful consideration to the recommendations of this voluminous report, and, in 1969, acted upon many of them by way of legislation, policies and programs. The government's approach focussed on three important aspects of the language question: first, the need, in the government's view, for the country's Francophone population to identify more closely with the federal government; second, the importance of ensuring the preservation of linguistic minority communities in all parts of Canada; and third, the need to foster greater recognition and acceptance of the official languages and promote their use, first in federal institutions, but also in Canadian society as a whole, and at the same time to recognize its cultural diversity.

The single most significant measure implemented by the government was the 1969 *Official Languages Act*. The Act was the government's main response to

the complex situation that the Laurendeau-Dunton Commission had been asked to examine. The Commission had recommended that the government take the essential step of recognizing both English and French as the official languages of Canada. This was accomplished in 1969 when Parliament passed the *Official Languages Act*, which provided that English and French were the official languages for all purposes of the Parliament and the Government of Canada. The Act declared that the two official languages had equality of status and equal rights and privileges as to their use in all parliamentary and federal government institutions.

Under the Act, federal departments and agencies had the duty to provide services in English and French at their head or central offices, in the National Capital Region and in "bilingual districts"; such districts were never established, however. The territorial concept of bilingual districts posed several problems and was later replaced with the more flexible concepts of "nature of the office" and "significant demand" at federal offices for services, as we will see in the following section of this report.

The Act also established the office of the Commissioner of Official Languages, who was charged with monitoring and reporting to Parliament on the application of the Act in federal institutions. The Act ensured the Commissioner's independence from the government by stipulating that his annual report be submitted directly to Parliament and by making Parliament responsible for approving appointments to the position. Since 1969, the successive Commissioners have also established the tradition of promoting Canada's linguistic duality among Canadians across the country through increased awareness and understanding of the *Official Languages Act* and its objectives.

Beyond the Act itself, the government also brought forward a series of measures designed to ensure implementation of the legislation and address other issues of interest highlighted by the Laurendeau-Dunton Commission. The Secretary of State Department was assigned a major role in co-ordinating these measures.

SECRETARY OF STATE DEPARTMENT PROGRAMS

In 1969, the Secretary of State Department was charged with establishing and administering the initiatives taken by the federal government in the area of official languages. These initiatives were brought together under a general program known as the Bilingualism Development Program.

The program had the broad objective of ensuring the equal status of the two official languages within federal government institutions and encouraging their use and continued development in Canadian society as a whole. It focussed on three areas:

1. the promotion of bilingualism and the co-ordination of programs within the federal public service;

2. language programs, including a federal-provincial relations division and a private-sector relations division;

3. socio-cultural activities designed to support the development of minority official-language communities.

In 1972, Treasury Board was given responsibility for overseeing application of official-languages policy *within* the federal government; the Secretary of State Department, except the Translation Bureau, was to concentrate on the ongoing essential dimension of promoting the official languages *outside* federal institutions, and on working with the various sectors of Canadian society, including minority communities, provincial and territorial governments, and the private and voluntary sectors.

Since that time, the department has carried out this basic mandate through two programs that were first assigned to it in 1969-70. The names and the administrative structure of the programs have changed over the years, but the main components have remained the same: a federal-provincial program dealing with the official languages in education; and a program to promote the official languages through the development of the minority official-language communities and through co-operation with the private and voluntary sectors and the provinces in areas other than education.

The following section provides a brief overview of the evolution of these programs, which have been instrumental in determining the Secretary of State Department's role in the general promotion of the official languages outside federal institutions.

OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION

Education has been recognized as an essential tool for ensuring the vitality of communities and promoting the use of both languages. The Laurendeau-Dunton Commission, in Book II of its report (Education), recommended that the provincial and territorial governments expand the curricula offered in the

language of their minority official-language communities at the primary, secondary and post-secondary levels. It further recommended that the federal government accept responsibility in principle for the additional costs incurred by provincial governments in providing education in the language of the minority.

The Commission also recommended improving second-language instruction as a means of promoting linguistic duality and expressed its hopes for greater harmony between the country's Anglophone and Francophone communities.

These recommendations were favorably received by the government which decided, in November 1969, to co-operate financially with the provinces in order to implement the principles set out by the Commission.

FIRST FEDERAL-PROVINCIAL/ TERRITORIAL AGREEMENTS

In September 1970, after less than a year of talks with the provinces, the federal government announced the establishment of a program of contributions to the provincial governments. The program, initially called Bilingualism in Education and later Official Languages in Education, had two objectives: to give minority-language Canadians the opportunity to be educated in or to have their children educated in their own language, anywhere in the country; and to make it possible for Canadians to learn their second official language, be it English or French.

These arrangements respected the provinces' and territories' jurisdiction over education and were intended to enable the federal government to combine its efforts with those of the provinces and territories so that all parties could work together toward common objectives in the area of official languages. Between 1970 and 1983, the federal government allocated $1.8 billion to the provinces and territories in support of the two main objectives in official languages education.

Among the components of the current Official Languages in Education Program are the Summer Language Bursary Program and the Official-Languages Monitor Program, which were created by the federal government in 1970-71 and 1973-74, respectively.

The Summer Language Bursary Program enables students throughout Canada to take six-week immersion courses in English or French in accredited institutions. A certain number of bursaries are awarded to Francophones outside Quebec to enable them to enrol in special French courses aimed at improving their skills in their mother tongue.

The objective of the Official Languages Monitor Program is to promote the instruction and use of the official languages by making the services of language monitors available to teachers in Canadian educational institutions. Language monitors help students improve their speaking skills and gain an appreciation of the vitality of the language being studied and of the culture associated with it.

Although the Language Acquisition Development Program is not governed by the federal-provincial/territorial agreements, it is complementary to them. Created in December 1972, it provides voluntary organizations, professional associations and Canadian universities with direct funding to compile and disseminate information related to the official languages in education and to develop and improve teaching techniques.

1983 Protocol

In December 1983, a new general agreement with the provincial governments was signed by the Council of Ministers of Education, Canada. The CMEC's participation in the process was a key factor in the successful establishment of the protocol, which, over the years, has proved to be an important mechanism for co-operation in the area of official languages in education.

The new agreement consisted of a three-year protocol and bilateral agreements between the federal government and the provincial and territorial governments. It was renewed in September 1985 for a two-year period ending on March 31, 1988.

The agreement included measures to ensure that the contributions would in fact be used to offset the additional costs of minority language education and second-language instruction. As shown in Figure 1, it also facilitated the redistribution of federal contributions to the provinces with the greatest needs in the area of development of minority- and second-language education programs.

FIGURE 1

Official Languages in Education Program
Distribution of Total Approved Contributions

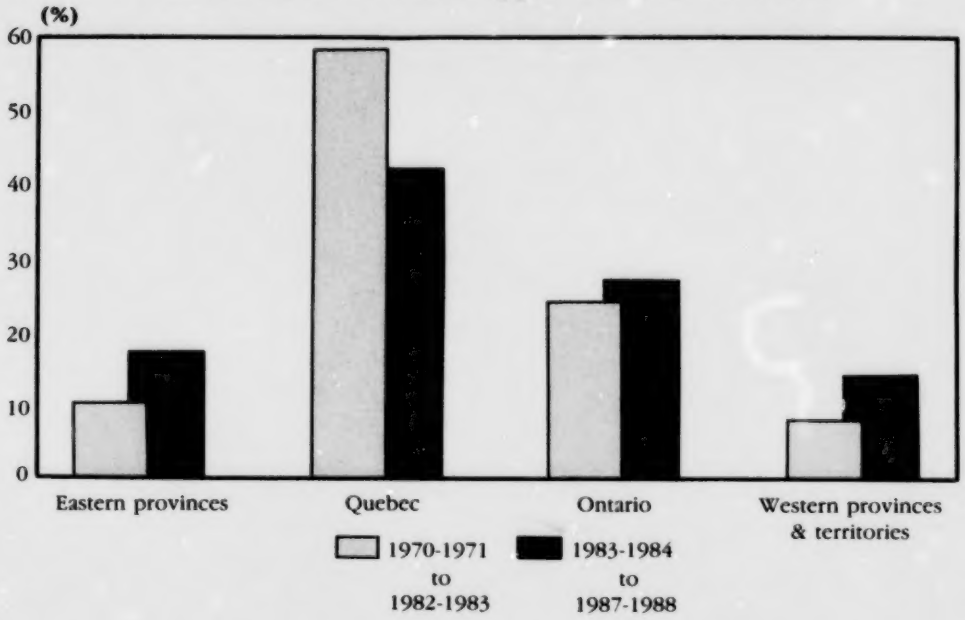

Between 1983-84 and 1987-88, 65% of the total amount transferred to the provinces and territories was for minority language education, and 35% for second-language instruction (see Figure 2).

FIGURE 2

Official Languages in Education Program
Distribution of Total Budget from 1983-1984 to 1987-1988
by Language Objective

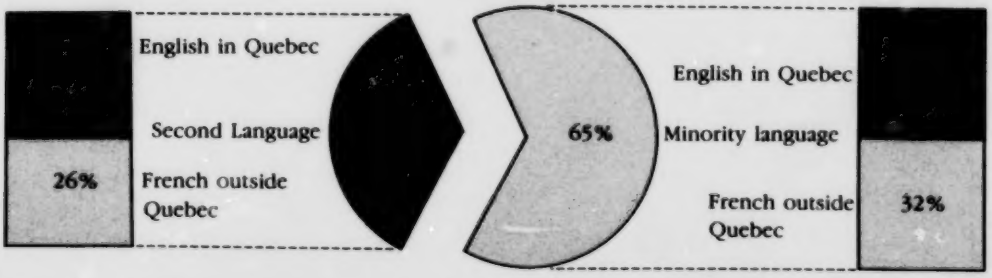

Among other things, the protocol called for the federal government to continue to cover the full cost of the Summer Language Bursary Program and the Official Languages Monitor Program.

ACHIEVEMENTS OF NOTE

Since the Official Languages in Education Program was created in 1970, officials of the program have worked with the education ministers of the provinces and territories to bring to fruition a vast range of initiatives. However, it is not yet known how these initiatives have affected Canadian society. They have been designed individually to meet the specific needs of the regions, and their impact is therefore difficult to assess. The federal government has allocated more than $2.5 billion to minority-language education and second-language instruction since 1970.

Prominent among the initiatives taken over the past 20 years of federal-provincial/territorial co-operation are administrative changes made by the departments of education to improve their ability to provide high quality minority-language education and second-language instruction. Following are examples of these changes:

- Manitoba established the French-language Education Office, headed by an assistant deputy minister, to handle all matters relating to the education of Franco-Manitobans and to French-language instruction for English-speaking students;

- Ontario created the position of Assistant Deputy Minister responsible for elementary and secondary French education;

- New Brunswick created a separate school network for its Francophone minority. The Department of Education has an English and a French component, each of which is managed by a deputy minister;

- In August 1980, Saskatchewan officially opened the Official-Language Minority Office. The OLMO's objective is to promote French-language education and the teaching of French as a second language.

Other departments of education have improved the quality of their central services in support of minority French-language education and the teaching of French as a second language. Program co-ordinators have been appointed at various levels to handle official-language instruction. Regional networks of educational consultants have been established. Human resources have been allocated to program development. And educational resource centres have been set up by some departments to provide teachers with high quality teaching materials adapted to the specific needs of the students in the provinces and territories.

MINORITY-LANGUAGE EDUCATION

The federal government, in conjunction with the provincial and territorial governments, has contributed to a considerable increase in the number of French-language programs in primary and secondary schools outside Quebec. The government has also assisted Quebec in maintaining schools and programs for the province's anglophone minority.

In 1987-88, there were 373 primary schools, 59 secondary schools and 79 all-grade schools — a total of 511 — for Francophones outside Quebec. In Quebec, there were 307 schools — 170 primary, 87 secondary and 50 all-grade — offering English-language education for Anglophones.

Since 1970, young Canadians in minority-language communities have had greater access to education in their own language. There has, however, been a drop in enrolment in minority language schools, owing to such factors as low birthrates, the assimilation of young Francophones outside Quebec and the exodus of young Anglophones from Quebec. As shown in Figure 3, this decline is also associated with an overall drop in enrolment. It should also be noted, however, that between 1973 and 1977-78, enrolment in minority language schools and programs outside Quebec increased, despite the decrease in the student population in Canada.

In 1987-88, there was a small increase, compared to the previous year, in the number of students in minority language programs. This increase of 2,500 students was largely due to increases in New Brunswick and Ontario, where

FIGURE 3

Official Languages in Education Program
Enrolments in Minority Schools and Programs

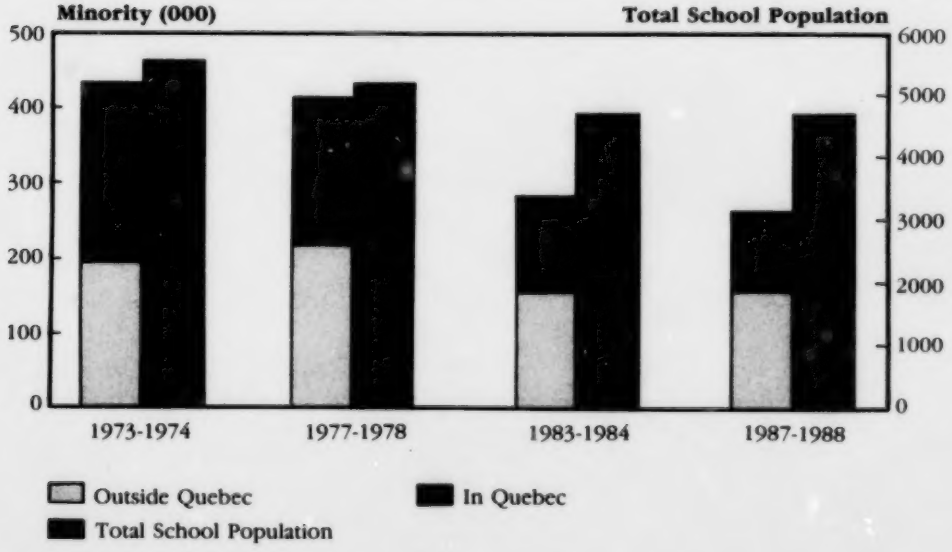

enrolments rose by 1,000 students in each province. There were, in 1987-88, 108,413 Anglophone students in Quebec and 153,611 Francophone students outside Quebec enrolled in minority-language schools and programs, for a total of 262,024 (Appendix C).

The increase in the number of elementary- and secondary-level institutions has been accompanied by activities in several different areas aimed at improving teaching methods and developing teaching materials and curricula. These areas include teacher training, distance teacher training, specialized services for students with special needs, continuing education, and the upgrading of book collections and audio-visual materials.

The development of school/community centres has been one of the most original initiatives in the context of the growing minority-language education network. These centres serve both as schools and as meeting places and are designed to promote a sense of cultural identity. They include theatres, banks, newspapers, community radio and other socio-cultural services. The concept originated in the Atlantic provinces, in particular in New Brunswick.

The large number of projects carried out at the post-secondary level during this period attests to the level of federal-provincial/territorial co-operation in this area. The Quebec government received federal funds to pay part of the costs of maintaining its English-language post-secondary network, which includes three universities — Bishop's, Concordia and McGill, five colleges — Dawson, Vanier, John Abbot, Heritage and Champlain, and two satellites of other colleges in the Gaspé and Sept-Iles.

Several programs were established at the Université de Moncton in New Brunswick — a school of common law, a language school, programs in forestry engineering and public administration, and a distance teaching network to serve Francophone students throughout the Atlantic provinces — and French-language community colleges were opened in Edmundston, Campbellton, Bathurst and Dieppe.

Since 1970, more than $7 million has been transferred to Nova Scotia to enable the Université Sainte-Anne to upgrade its library and other facilities and to develop and implement new academic programs.

In Ontario, the five colleges of applied arts and technology, the two university colleges and the two universities that are designated bilingual were able to provide a broader range of French-language courses and programs.

Between 1983-84 and 1987-88, Manitoba received federal contributions of approximately $4.7 million to enable the Collège universitaire de Saint-Boniface to acquire new facilities and establish new programs to meet the needs of its student population.

Between 1972-73 and 1987-88, Alberta received contributions of approximately $9.3 million to set up undergraduate programs in a variety of disciplines, including arts, education and science at the Faculté Saint-Jean of the University of Alberta.

The establishment of French-language programs and institutions across the country has created a need for teacher training programs. Institutions such as the Faculté Saint-Jean, the Université Sainte-Anne, the Collège universitaire de Saint-Boniface and the University of Moncton all offer training and development courses for teachers wishing to enter the field of minority language education.

SECOND-LANGUAGE INSTRUCTION

Over the past 20 years, both levels of government have implemented a variety of programs to help young Canadians learn their other official language. The departments of education have promoted the learning of English and French as second languages in many ways. In Quebec, students begin studying English as a second language in grade 4, and French as a second language in grade 1. In many provinces, students working toward diplomas and degrees are strongly encouraged to study French as a second language.

In 1987-88, 2,260,560 students took second-language courses as part of their regular curriculum. Of these, 577,029 were Quebec students taking English as a second language. As shown in Figure 4, the participation rate in core French programs increased from 38% in 1973-74 to 51% in 1987-88. Over this period, Quebec maintained a participation rate of more than 60% in English second-language programs (Appendix C).

Since the late 1970s, there has been an unprecedented proliferation of French-language immersion programs across the country (see Figure 5) as a result of federal-provincial/territorial co-operation and the active involvement of Canadian Parents for French, which has almost 18,000 members across Canada.

In 1975-76, 3,733 children were enrolled in French immersion; in 1987-88, 203,692 were enrolled, 165,005 at the elementary level (Appendix D).

FIGURE 4

Official Languages in Education Program
Participation Rates in Regular Second-Language Programs

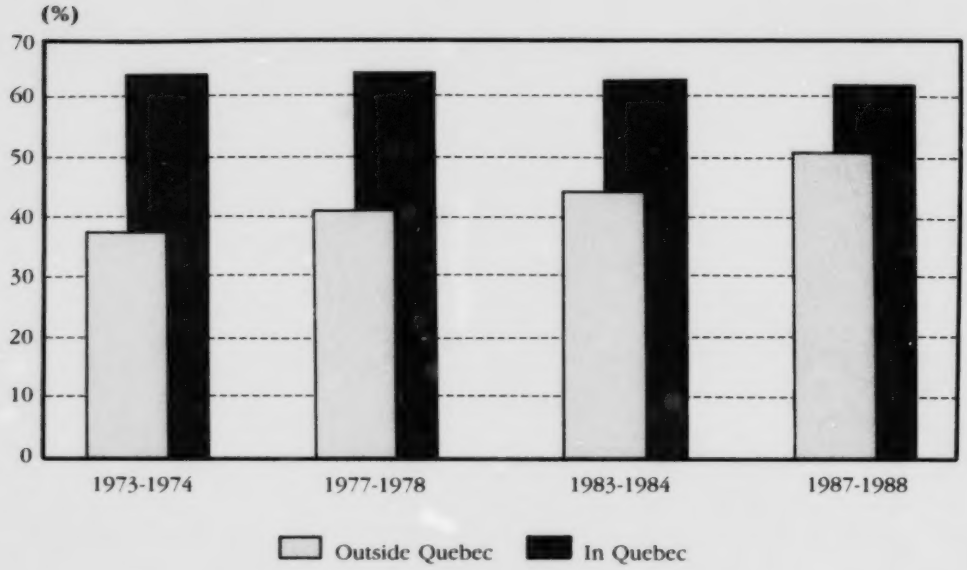

FIGURE 5

Official Languages in Education Program
Enrolments in Immersion Programs
by Instruction Level

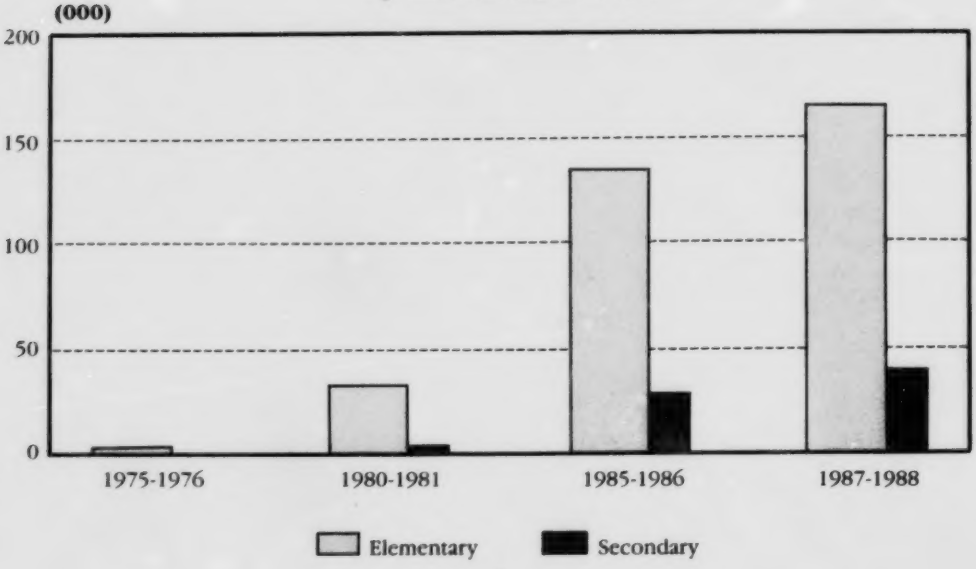

One out of every 10 schools in Alberta is an immersion school. Half of all immersion students are in Ontario, but New Brunswick and Prince Edward Island have the highest rates of participation in the country.

Because of the popularity of French immersion and French as a second language, the federal government has allocated funds to the provinces and territories for numerous academic and extra-curricular activities.

Many students from Newfoundland, Prince Edward Island and Nova Scotia have improved their second-language skills by taking summer French immersion programs or courses given on Saturday mornings. In the western provinces, students have participated in exchanges with Quebec and traveled to areas with a large French-speaking population. These activities have enabled them to improve their French-language skills and gain a better understanding of French-Canadian culture.

Through the 1980s, several colleges and universities received federal government assistance to set up French-language courses for graduates of French immersion programs. Like many other universities, the University of Prince Edward Island, the University of New Brunswick, the University of Regina and the University of Saskatchewan have upgraded their programs in French as a second language.

This proliferation of second-language courses at all levels of the education system and particularly at the primary and secondary levels has resulted in an increasing demand for teachers. For example, if British Columbia is to meet its demand, it will have to train 200 new immersion teachers every year over the next five years.

In view of the urgency of the situation, the federal government has been working closely with the provincial and territorial governments on measures that will meet the needs of Canadians. Many institutions have set up new teacher training programs and designed various retraining programs for teachers, often in collaboration with school boards.

In the past few years, the University of British Columbia and Simon Fraser University have made special efforts to meet the growing demand for immersion by upgrading their training and development services for French teachers.

NATIONAL PROGRAMS

Other major programs launched during the period under study in this part of the report are of special interest because of their significant impact on the

learning and upgrading of second-language skills and of skills in French as a first language in minority situations.

For example, the Summer Language Bursary Program has enabled more than 100,000 university and college students to receive immersion education in their second official language. These post-secondary students have included Francophones outside Quebec who were awarded bursaries to improve their knowledge of the French language and of French-Canadian culture.

In 1983-84, a total of 6,589 students took part in the program; in 1987-88, the figure stood at 7,213, representing an increase of 11%. The program has undergone some growth in terms of the amount of the individual bursaries (Appendix G). These trends are shown in Figure 6.

FIGURE 6

Official Languages in Education Program
Summer Language Bursary Program

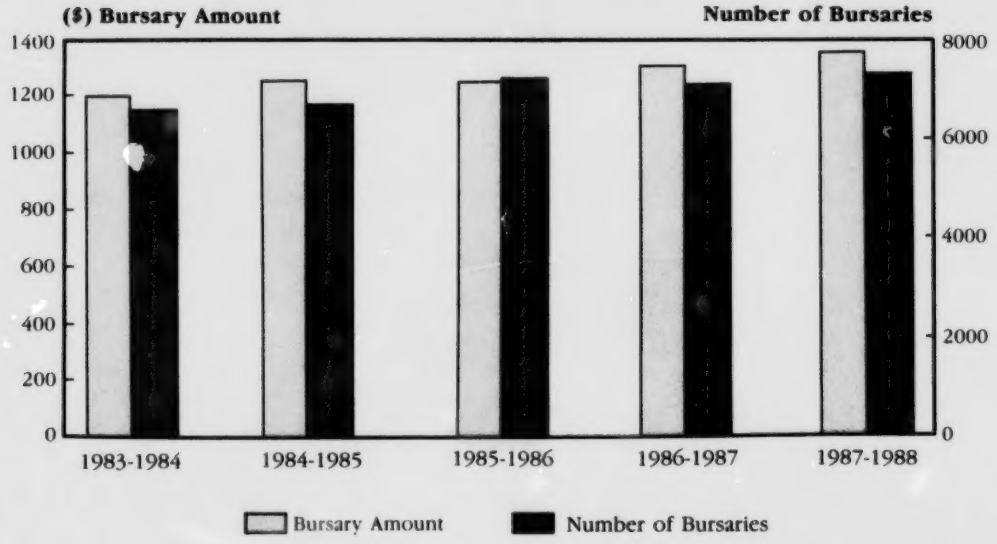

The Official Languages Monitor Program is an effective means for the federal government, in conjunction with the provinces and the Council of Ministers of Education, Canada, to achieve its objectives in minority language education and second-language instruction. Participants in the program assist teachers of

English and French as a second language at all levels of the education system. One component of the program is directed toward Francophones outside Quebec, who are hired to work with French teachers to help Francophone students in minority communities improve their knowledge of their mother tongue and their culture.

Since 1983-84, 5,121 part-time monitors and 868 full-time monitors have taken part in the program. Not only do the teachers and students in the schools benefit from these experiences; the monitors themselves have the opportunity to benefit through their own personal development.

The number of monitors increased by 21.9% during this period (see Figure 7), leading to a 42.7% increase in the overall budget over five years. Higher pay for monitors also contributed to the budget increase (Appendix H).

FIGURE 7

Official Languages in Education Program
Official Languages Monitor Program

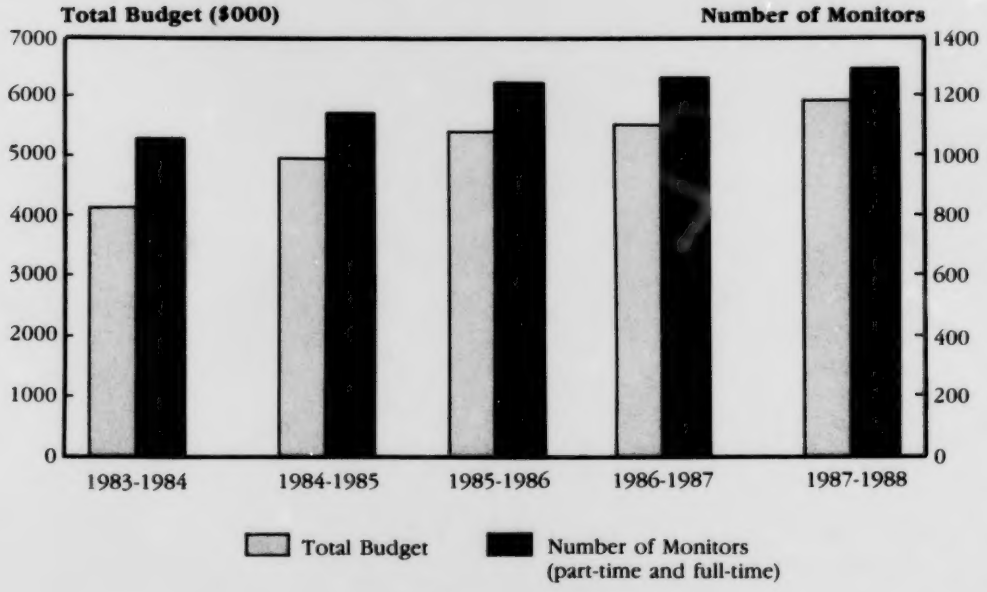

LANGUAGE ACQUISITION DEVELOPMENT PROGRAM

Many non-profit organizations receive funding under the Language Acquisition Development Program to compile and disseminate information related to the official languages in education. Since 1970, numerous activities have been funded in the two main areas of the program. For example, the Fédération des

francophones hors Québec organized a national symposium in May 1985, on French-language post-secondary education outside Quebec, and Canadian Parents for French sponsored four regional conferences on post-secondary education in French for students wishing to study in their second language. Parents and university representatives met in Vancouver, Winnipeg, Ottawa and Charlottetown to discuss the best approaches to dealing with the growing number of immersion students planning to attend college or university.

CONCLUSION

Co-operation between the federal government and the provinces and territories has been extremely fruitful. Second-language education programs have witnessed unprecedented expansion, and educational opportunities for official-language minorities have improved considerably. However, because much remains to be accomplished, the federal government has reaffirmed its plans to continue working with the provincial and territorial governments to implement section 23 of the *Charter of Rights and Freedoms* regarding minority education rights and to encourage Canadians to learn their second official language.

PROMOTION OF OFFICIAL LANGUAGES

Support to Official-Language Communities

In addition to working to expand opportunities for members of the minority official-language communities to be educated in their own language, the Department of the Secretary of State set up a program in 1969 to help those communities develop the infrastructures and tools they needed to ensure their growth and the vitality. The Social Action Branch, as it was first called, helped a large number of organizations and associations establish themselves or expand their activities so as to be positive forces for cultural renewal and for supporting the most isolated minority communities. The program emphasized social and community involvement and the establishment of representative associations in communities where there were none. It also sought to promote greater harmony between Canada's two language groups and to support programs aimed at encouraging understanding and co-operation.

In 1973, the name of the Social Action Program was changed to Official-Language Minority Groups Program. The program retained its basic objectives to promote community development and foster understanding between the two language groups.

The Fédération des francophones hors Québec was founded in 1975 in order to give Francophones outside Quebec a common voice in their dealings with the federal government. It also made it possible for the various provincial associations to establish common objectives and co-ordinate their projects. Other special-interest groups included those working in the areas of culture, youth and economic development. Like the program itself, the current network of organizations representing the Francophone minority communities took shape in those early days.

In retrospect, it is clear that the program has contributed to consolidating dynamic networks of groups that are committed to working to protect the rights of the minority communities and to develop those communities. Thus, in 1978, groups were formed in Quebec to represent the province's Anglophone minority; in 1982, the two major groups merged to form Alliance Quebec. Regional associations were established as well in the Eastern Townships, the Gaspé, West Quebec, the Quebec City area, and the area south of Montreal (Châteauguay Valley), in order to promote a broader range of activities in the various English-speaking communities throughout the province.

In 1980-81, the program was actively dealing with more than 400 organizations. Emphasis was placed on social concerns, culture, education, economic development, political and legal matters, and communications, issues which were considered vital to the survival and future development of these communities. Efforts were made to initiate or maintain programs and services in these key areas.

The program was renewed in 1983 under yet another name: the Official Language Communities Program. At the same time, it was administratively combined with the Promotion of Official Languages Program described below, in an effort to ensure a comprehensive approach in the Secretary of State Department's objectives and activities.

The objectives of the Official Language Communities Program were slightly modified. Rather than identifying major areas of activity, the emphasis was put on certain key strategies: lobbying for rights and for various institutional services* in the language of minority communities; the preservation, establishment and development of institutions that represent and serve minority com-

* The program provided some funding for court challenges based on the provisions in the Constitution dealing with the use of English and French. This component would become a separate program in 1985 and would be expanded to include challenges involving the equality rights set out in the Constitution, as defined by articles 15, 27 and 28 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. The Court Challenges Program is administered independently by a non-governmental organization, the Canadian Council on Social Development.

munities; and the provision of services by association network in the language of the minority where such services are not available elsewhere. The goal was thus to ensure an integrated and co-operative approach to community development.

And in summary

Ever since the Laurendeau-Dunton Commission issued its findings and recommendations, the federal government has attached great importance to helping minority official-language communities preserve their language and flourish in that language to the extent possible. A major thrust in pursuit of this overall objective has been and remains community action and community development, through a host of voluntary representative organizations.

These organizations have played a major role over the past 20 years. The growth and vitality of their network have been demonstrated in three main ways: acting as spokespersons on behalf of the various minority communities at all levels, by ensuring the fullest possible representation of those communities; establishing infrastructures to facilitate co-ordination and representation within provincial, regional and national associations; and ensuring an active presence, again at the local, provincial and regional levels, as appropriate, through special interest groups working to ensure public awareness and promote development in such areas as culture, economics, communications, youth and the status of women.

The third section of this report describes how these objectives and the wide range of groups and activities continue to be an important part of the Secretary of State Department's programs.

Co-operating with the Various Elements of Canadian Society

As mentioned earlier, the Secretary of State Department also established in 1970 a private and voluntary sectors support program aimed at promoting the recognition and use of both official languages in society as a whole. The federal government wanted to work toward its objective in collaboration with some of the major players outside federal institutions, including provincial and territorial governments, voluntary associations, international organizations and businesses interested in providing services in both languages.

Under the program, voluntary associations receive financial assistance and technical advice in translation and in interpretation, while only technical assistance in language training and translation is provided to the private sector. In its first

five years of operation, the program has enabled more than 100 voluntary associations to provide or improve their services in the two official languages.

In working toward its objective of promoting the official languages outside the federal government, the Secretary of State Department has focussed on helping voluntary associations develop a more permanent capacity for providing services in both languages. In 1976, the department adopted an approach which allowed funding in support of long-term bilingualism development plans, implemented over several years, while still maintaining the practice of offering translation and interpretation assistance for specific projects.

Co-operation with the private sector was enhanced in 1977 when the department published jointly with the Canadian Chamber of Commerce a brochure entitled *Thirty-six Ways to Put Bilingualism to Work for You*, promoting the use of both official languages in the private sector; more than 70,000 copies were distributed that year. The brochure has recently been updated and reprinted under the title Options.

During the first years of its efforts to promote the official languages outside federal institutions, the department also offered funding for federal-provincial projects in areas other than education, which, as we have seen, was covered by a separate program. For example, for certain cost-shared projects, the two levels of government together offered language courses; public servants from Prince Edward Island, Ontario and Manitoba took advantage of this cost-shared program in the early years. In addition, financial and technical assistance was provided for the translation of statutes in New Brunswick and Ontario.

In the early 1980s, special projects were undertaken with certain provinces to facilitate the use of French in the courts and in the general practice of law. In 1982-83, six provinces received funding in this area.

These programs, aimed at the private and voluntary sectors and the non-federal public sector, were renewed in 1983 and grouped together under the Promotion of Official Languages Branch with the Official Language Communities program described earlier.

As we shall see in the next section, the following years witnessed a renewal of the official languages policy and the Official Languages in Education and Promotion of Official Languages programs. On the promotion side, the department would place increased emphasis on co-operation with the non-governmental and voluntary sectors, and also on co-operation with the provinces and territories in order to promote services for minority communities, building on past

advances in the areas of legislative translation and the use of the two official languages in the administration of justice.

* * *

Through their respective mandates and activities, the Official Languages in Education and Promotion of Official Languages programs have thus been pursuing many of the major recommendations that the Laurendeau-Dunton Commission on Bilingualism and Biculturalism made to the federal government in the late 1960s. Following the release of the royal commission's report, the federal government had launched a series of measures which were to have a profound effect on the evolution of the language issue in Canada. Over the years, it entrusted various tasks relating to the co-ordination and implementation of its objectives to Treasury Board, the Department of Justice, the National Capital Commission and the Department of the Secretary of State. The responsibility of promoting the learning and use of the official languages across the country fell to the Secretary of State Department, which has worked closely with interested players in the private and public sectors. In this same context, the years following the late 1960s witnessed an evolution in both legislation and federal official languages programs; this evolution is the subject of the following section.

PART II

THE NEW ACT AND OFFICIAL LANGUAGES POLICY RENEWAL

In July 1988, Parliament passed an "Act respecting the status and use of the official languages of Canada," the new *Official Languages Act*, thus bringing to fruition approximately three years of intensive legislative revision.

In addition to bringing the 1969 Act into line with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, which itself was entrenched in the Constitution in 1982, this major revision had also resulted in a review and renewal of federal government policies and action in the area of official languages. This renewal was announced in 1987, at the time the bill was tabled.

This was the context in which, in 1988, Secretary of State programs for promoting the advancement of the official languages in Canadian society were renewed. What in effect had occurred, then, was a progressive combination of constitutional renewal, legislative renewal and a renewal of government action.

CONSTITUTIONAL EVOLUTION

The revision of the *Official Languages Act* took place at a time when major constitutional amendments had been proposed. These proposals resulted first in the enactment in 1982 of a new constitutional instrument, the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, which entrenched various official languages provisions in sections 16 to 23.

A further proposed amendment, the 1987 Constitutional Accord, or the Meech Lake Accord as it is commonly known, would give Canada's linguistic duality a new constitutional formulation by stating that our Constitution is to be interpreted in accordance with

> the recognition that the existence of French-speaking Canadians, centred in Quebec but also present elsewhere in Canada, and English-speaking Canadians, concentrated outside Quebec but also present in Quebec, constitutes a fundamental characteristic of Canada.

Since the original *Official Languages Act* of 1969, a combination of events, official measures and initiatives has contributed to an important evolution in questions and perceptions relating to official languages. For example, a 1973 Parliamentary resolution re-affirmed the principles of this Act and set out the conditions in which the right of federal public servants to work in the official language of their choice could be exercised. In 1974, the *Consumer Packaging and Labelling Act* came into force, along with a regulation specifying the means of its application.

The provisions of the *Official Languages Act* dealing with federal institutions, coupled with the efforts of the Secretary of State Department to foster the recognition of linguistic duality outside the government, helped alter dynamically the official languages landscape. The recognition of the equal status of the two official languages led to major changes in the federal public service, which gradually became apparent in the different regions of the country. Over time, too, the various segments of Canadian society became more sensitive as well to the presence of linguistic minorities and to their own linguistic aspirations. For their part, the minority communities became adept, with the help of various types of support, at promoting their own cause. Representatives of the private and voluntary sectors also played a positive role in this general evolution. Increasingly, Canadians came to support the process of recognizing the nation's linguistic duality.

In English-speaking Canada, this attitude was evidenced by the fact that a larger number of Anglophone parents wanted their children to learn French. This attitude is illustrated in particular by the enthusiasm for French immersion schooling in the past decade: enrolment in French immersion programs has grown beyond all expectations. Moreover, according to surveys conducted in 1985, Canadians increasingly viewed linguistic duality as setting Canada apart from the United States. The 1985 surveys also found that a large proportion of English-speaking Canadians were in favor of government, education and hospital services being made available to the minority communities in their own language.

THE CHARTER AND LANGUAGE RIGHTS

It was in this evolving context that official languages provisions were enshrined in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, and these provisions were in turn to inspire the new *Official Languages Act*.

The Charter recognizes English and French as the official languages of Canada and affirms the equality of status and use of these languages in all institutions of the Parliament and Government of Canada (section 16). It requires that English and French be used in the statutes, records and journals of Parliament, and

provides for the right to use either language in Parliament and before federal courts (sections 17, 18 and 19). The latter sections reflect provisions already present in the *Constitution Act, 1867* and the *Manitoba Act, 1870*, which also apply to the legislatures and courts, of Quebec and Manitoba. Moreover, all these sections of the Charter apply as well to New Brunswick, at its own request.

The Charter entrenched in the Canadian Constitution (section 20) the right of Canadians, in certain circumstances, to communicate with and receive services from federal institutions in the official language of their choice (a right also existing under the *Official Languages Act* of 1969). Thus to institutional, parliamentary and judicial recognition was added the constitutional right to services in both languages from the federal government (and also the New Brunswick government, again at that province's request).

In the light of the experience gained over the years, the Charter modified the general conditions governing the right of members of the public to communicate with and receive services from the federal government in the official language of their choice. Thus, the concept of territorial application (the first Act provided for the creation of bilingual districts) — which had not been implemented because of the various difficulties involved — was replaced by two concepts: "significant demand" on the part of the public for services in either official language from the offices of federal institutions; and "nature of the office", that is, the nature of the responsibilities of certain federal offices justifying communications and services in both official languages, regardless of demand.

The Charter also provides for "the authority of Parliament or a legislature to advance the equality of status or use of English and French" (section 16(3)). Governments may therefore develop and implement measures to advance linguistic duality. One can thus speak in terms of a broad and flexible application of the various rights set out in the legislation, permitting dynamic evolution rather than static application. This concept of promotion, in the broad sense, is especially important in relation to the efforts of the Secretary of State Department to promote the official languages.

Finally, the Charter adds another major dimension: the right to elementary and secondary schooling in one's own language, throughout Canada. Section 23 provides for the right of parents of the official-language minority group in each province (Francophones outside Quebec and Anglophones in Quebec) to have their children receive their elementary- and secondary-level education in publicly funded minority-language institutions, where the number of children so warrants.

Through the 1970s, joint federal and provincial initiatives in the area of education helped create a climate conducive to the inclusion of such a section in the Charter. This right remains an essential condition for the maintenance and development of our official-language communities.

In conclusion, the Charter was not only innovative, but also confirmed language rights that had been recognized constitutionally in 1867 or established in other legislation. It also confirmed the equal status of the two languages in federal institutions and the public's right to federal government services, which had been provided for in the Official Languages Act of 1969.

LEGISLATIVE RENEWAL

One positive aspect of the revamping of the Act was that it ensured that the federal legislation respecting the official languages conformed fully with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. As we have just noted, the *Official Languages Act* of 1969 and the measures that it set in motion altered both the reality and perceptions regarding the equality of status and of use of the two official languages. This led to a new formulation in the Charter of some of the provisions relating to the official languages. Hence it became necessary to update the original *Official Languages Act*.

The 1969 Act dealt with official languages in federal institutions only; it was silent about the co-operation that had been taking place with the provinces and with the private and voluntary sectors, and about the government's policy of support to minority official-language communities in Canada. Representatives of these communities, the Commissioner of Official Languages, Members of Parliament, journalists and other observers of the language scene had been urging the government throughout the 1970s to amend the Act in order to reflect overall developments and general changes in attitude.

Thus, the new government undertook in 1984, in its first Speech from the Throne, to renew and strengthen its official languages policy because of the importance it attached to national reconciliation and federal-provincial harmony. The following is an excerpt from the Speech from the Throne of November 5, 1984:

> National unity also demands that the two levels of government cooperate in supporting official language minorities and in fostering the rich multicultural character of Canada. My government is committed to ensuring that the equality of the two official languages — so vital to our national character and identity — is respected in fact as it is in law. My Ministers acknowledge the need for ongoing improvements and for vigilance in this indispensable area of our national life.

In late 1985, as part of a general review of all Canadian legislation in light of the Charter, and as a follow-up to the commitments made in the Speech from the Throne, the Prime Minister directed three ministers — the Minister of Justice, the President of the Treasury Board and the Secretary of State — to conduct a comprehensive review of the 1969 Act and related measures and to orient the policy renewal accordingly. Consultations were also planned with various interest groups.

Intensive work followed to prepare legislation and to review the implications of the Charter and the general evolution of Canadian society. When it was found that a large number of amendments were necessary, the government decided to propose a new, completely revised act.

Evidence of the importance which the government attached to this revision can be found in the Speech from the Throne of October 1, 1986, which dealt with the question of official languages in the following terms:

> Official bilingualism is an indispensable feature of our national character. Seventeen years after its enactment, Canada's *Official Languages Act* now needs to be revised. Appropriate legislation will be introduced in this Session to ensure, as well, that this Act conforms with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

Early in 1987, preliminary consultations on the major concepts underlying the proposed changes were held with the Commissioner of Official Languages, the minority communities and various other interested groups, including Public Service unions and federal government departments and agencies. These consultations provided a clearer picture of developments, of the diverse factors involved and of the importance that all attached to this matter. The revision was thereby enriched, and the means and purposes of the new Act were better articulated.

On June 25, 1987, the Minister of Justice tabled the Official Languages Bill (C-72) in the House of Commons. The bill received the support of all three political parties in the House. At the same time, the Secretary of State announced the implementation of a series of complementary initiatives, to which we will return later.

The Parliamentary process

The parliamentary process set in motion by the tabling of the bill provided Parliament with an opportunity to examine and amend the new legislation. The bill was placed on the busy legislative agenda of the second session of Parliament, which began in October 1986. It went to second reading on

March 7, 1988, and was then referred to a legislative committee, which began its work on March 17. On June 29, the committee reported back to the House.

The committee's study followed the usual procedure, with submissions and appearances by key persons, in particular the Minister of Justice, the President of the Treasury Board, the Secretary of State and the Commissioner of Official Languages. Testimony by many organizations also gave exposure to a wide variety of views, including those of the English-Speaking Townshippers Association, the Public Service Alliance of Canada, the Northwest Territories Association, the Conférence des juristes d'expression française, Alliance Quebec, Canadian Parents for French, the Fédération des francophones hors Québec and the Public Service Commission of Canada.

The bill received third reading and was passed by the House on July 8, 1988; it was approved by the Senate on July 28 and received royal assent that same day. It came into force on September 15, 1988.

Main features of the new Act

In essence, the new Act has a twofold purpose:

- To modernize, improve and advance federal official languages policy within the Government of Canada itself and in the government's dealings with the Canadian public; and

- To guide government policy and pursue efforts to promote the official languages in Canadian society as a whole. In some respects it is this last aspect that distinguishes the new *Official Languages Act* from the 1969 Act and which sets out the overall thrusts of Canada's language policy into the next century.

These major objectives are clearly declared in the preamble, which helps to give meaning to the new Act and explain its main parts (see Appendix A).

A fundamental aim of the new Act, set out in section 2, is to continue the language reform already under way in federal institutions, by ensuring respect for the principle of equality of status for the two official languages.

The new legislation deals with the following matters with respect to the official languages in the federal government:

- the equal status of English and French in the debates and proceedings of Parliament, throughout the legislative process, in international treaties and in federal-provincial agreements;

- the use of official languages in the administration of justice (proceedings before federal courts; consequential amendments to the *Criminal Code,* respecting proceedings before provincial courts exercising criminal jurisdiction);

- the language of communications with, and of services to, the public;

- the language of work in federal institutions and the participation of both language groups in those institutions; and

- the role and responsibilities of the Treasury Board and of the Commissioner of Official Languages.

In these different areas, the new Act is designed to consolidate, enhance and, in some respects, correct the 1969 Act, government policy and associated administrative procedures. The public's right to receive federal services in either official language is now set out in accordance with the 1982 Charter (as noted earlier for example, the 1969 Act referred to "bilingual districts", whereas the Charter mentions "significant demand" and "nature of the office"). The new Act also articulates much more clearly the right of Canadians to judicial services in either official language.

The right of federal public servants to work in the official language of their choice as provided for in the Act and the principle of "equitable participation" of Canada's two major linguistic communities in federal institutions (in keeping, of course, with the merit principle) are now included in the legislative provisions.

The powers of the Commissioner of Official Languages, including the power to investigate and report on language matters relating to the administration of the affairs of federal institutions, have been enhanced. The linguistic duties of Crown corporations, of federal institutions that regulate activities relating to the health, safety and security of the public, and of federal institutions that provide services through a third party acting on their behalf are clarified or, in some cases, established for the first time.

The Act creates a new court remedy and has primacy over other federal legislation (except the *Canadian Human Rights Act*) in matters relating to the equality of status of the two languages in federal institutions and in communications with and services to the public.

PROMOTION OF THE OFFICIAL LANGUAGES IN CANADIAN SOCIETY

As well, the new *Official Languages Act* goes beyond the strictly governmental sphere. In conjunction with the related initiatives announced by the Secretary of State when the bill was introduced, the Act breaks new ground by setting out for the first time in a federal statute the federal government's policy and objectives for the promotion and advancement of the official languages in Canadian society as a whole.

The Act sets forth the federal government's commitments as follows:

- to support Canada's English and French linguistic minority communities and to assist them in their development;

- to foster full recognition and use of both official languages in Canadian society;

- to promote full access for the linguistic minority communities to education in their own language, and to encourage Canadians to learn English and French;

- to encourage and assist the provincial governments, the private and voluntary sectors, the business community and labour organizations in promoting and using the two official languages, thus facilitating full participation of both language groups in all aspects of Canadian life;

- to promote Canada's bilingual nature internationally.

The Act gives the Secretary of State the role of coordinating these different commitments.

Thus it can be seen that the Act proposes a comprehensive approach based on cooperation and multiple partnerships. Indeed, the Commissioner of Official Languages has gone so far as to assert that Parliament has succeeded in designing a "blueprint" for society based on a broad and generous vision.

OTHER INITIATIVES

When the bill for the new Act was tabled on June 25, 1987, the Secretary of State announced a set of measures to give effect to the government's twofold commitment, namely, enhancing the vitality of the official-language minority communities and promoting the two official languages in Canadian society.

In particular, the Secretary of State called for special co-ordinating efforts involving other federal departments and agencies with regard to the

development of minority communities. In the next part of this report, we will see how this dimension is beginning to take shape.

He also announced that he would place even more emphasis on, and provide new funding for, cooperation with the provinces and territories in order to set up new services in areas such as health, community and social services, services which directly affect the everyday lives of official-language minority communities. Specifically, the Secretary of State committed himself to pursuing discussions with the provinces and territories in order to ensure prompt, generous and full application of section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* (minority language education rights), as well as to facilitate learning of the second language. Among the aims of these talks was renewal of the agreements on official languages in education, which were to expire early in 1988.

The Secretary of State also indicated that consultations would be held with representatives of the official-language communities in order to renew, in 1988, the program of direct federal support to help such communities create and sustain an active community life.

He reiterated as well his intention to continue and to strengthen cooperation with the private and voluntary sectors in order to encourage them to promote the use and learning of the official languages, given the considerable impact of their activities on the everyday life of Canadians.

Finally, he announced his intention to set up, in consultation with representatives of the official-language communities, the Commissioner of Official Languages and other interested individuals and organizations, a Canadian Council on Official Languages to advise the government on the promotion of the official languages.

PART III

PROGRAM RENEWAL AND THE 1988-89 FISCAL YEAR

PROGRAM RENEWAL

The 1988-89 fiscal year was marked by a number of important developments in the implementation of the renewed official languages policy. From the outset, the government wanted to demonstrate in a concrete manner its faith in the linguistic duality of the country and its willingness, already set out in the new *Official Languages Act*, to move forward in this regard through the strong pursuit of its legislative commitments.

In June 1988, therefore, the government announced that the Official Languages in Education and Promotion of Official Languages programs had been renewed and that a total of $1.4 billion would be allocated to them over the next five years.

These programs, designed to promote the official languages, were renewed on a permanent basis in order to reflect their new legislative foundation and the government's commitment to minority official-language communities and the promotion of official languages. In order to pursue this commitment, increased emphasis was placed on strengthening various forms of collaboration and co-operation with the communities themselves, provincial and territorial governments, the private and voluntary sectors, and other federal departments and agencies. The government committed over $200 million during the next five years to the Promotion of Official Languages Program, an increase of some $50 million compared with the previous five years.

With respect to official languages in education, the new Act reaffirmed the commitment of the Government of Canada to continue supporting provincial and territorial governments in order to ensure the full application of section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and to facilitate learning of the second language. The Official Languages in Education Program was therefore also renewed and strengthened, the government allocating $1.2 billion to it over five years, an increase of $145 million compared with the previous five years.

The last part of this report looks at the programs now in place and the major initiatives introduced in the areas of official languages promotion and education during the 1988-89 fiscal year.

Evaluation

It should be pointed out that the renewal was preceded by an evaluation of our programs. The policy of the Secretary of State Department is to have its programs undergo periodic independent evaluation. The department was thus able to refer to 1986-87 analytical studies and findings related to the Official Languages in Education, Official Language Communities and Promotion of Official Languages programs (the latter two being combined as a result of the renewal). With respect to the Official Languages in Education Program, the purpose of the evaluation was to determine whether the program had achieved its main objective: to promote education in the minority official language and to provide opportunities for Canadians to learn their second official language.

The evaluation showed that the program had made a significant contribution to the achievement of the federal policy's overall objectives since 1971 and that with the invaluable co-operation of the provinces and territories, it had strengthened the educational infrastructure and had led to increased public awareness of the importance of education programs for the minority official-language communities and the benefits to be derived from learning a second language. In effect, the program had played an important part in creating the climate that had made possible the entrenchment of minority-language education rights in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

Other significant findings from the evaluation were that the general public expected a great deal from the education services supported through the program, that the various official languages programs enjoyed substantial support throughout the country, and that despite the progress made, important needs still had to be met and that, for this reason, the various initiatives referred to here had to be renewed and strengthened.

As to support for minority official-language communities and promotion of official languages, the analysis showed that the programs were responsible for considerable progress in the establishment of associations and networking within the official-language communities. As a result of these efforts, the objective of creating a spirit of solidarity among associations had also been attained. Furthermore, an organizational infrastructure had been established to provide adequate services for the community and to represent it in dealings with the various levels of government. At the same time, a greater sense of belonging — of cultural heritage — had been developed in the minority communities.

Moreover, most Canadians of both minority and majority groups now wanted their children to learn the other official language.

CONSULTATIONS

In working to renew its programs, the government actively consulted the groups most closely involved.

The consultation process initiated in the fall of 1987 brought together representatives of the minority official-language communities, in particular provincial and regional members of the Fédération des francophones hors Québec and the various organizations belonging to or affiliated with Alliance Québec, as well as a number of other community organizations. Representatives from the provincial education departments were also invited to take part. Consultations were also held with Canadian Parents for French and a variety of other private and voluntary organizations. Over 160 organizations were consulted in addition to provincial and territorial government representatives.

The groups consulted — both Anglophone and Francophone — asked that the government regard them as partners in implementing its policies and achieving its objectives since they were the ones most directly affected. They stressed that consideration should also be given to the differing situation in each region, the needs that vary considerably from one community to another, and the vital importance of developing the human resources required to overcome the shortage of professionals, noting in particular volunteer "burnout" and the aging of the current leadership. They also asked that the renewed programs support fundamental community development initiatives and activities designed to bring about greater involvement in community life with a view to preserving linguistic, cultural, social and economic values and traditions.

The most important factor in promoting community vitality according to Francophone groups was full access to education in French, while according to Anglophones in Quebec, it was the maintenance of their education system and improved teaching of French as a second language. Canadian Parents for French emphasized the importance of a full-scale expansion of opportunities for learning French as a second language.

Finally, it was recommended that a major systematic, ongoing approach be taken with respect to consultations and co-ordination as tools for planning and reviewing action by groups as well as initiatives by the government.

In renewing its programs, the government drew on the spirit of the various findings, especially those relating to stronger partnerships, more structured evaluation and closer consultations.

Let us now look more specifically at what the renewal of each program entailed and the initiatives undertaken in 1988-89.

OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION PROGRAM

On June 7, 1988, the Government of Canada announced the renewal and the enrichment for a five-year period of the Official Languages in Education Program, and made a commitment of $1.2 billion in funding, an increase of $145 million, or 13.7%, over the period 1983-84 to 1987-88.

The budgetary increases were primarily directed to the funding of new federal-provincial/territorial initiatives.

As mentioned earlier, agreements between the two levels of government provide for federal assistance to the provincial and territorial governments, which incur additional costs in providing minority language education and second-language instruction. The Summer Language Bursary Program and the Official-Languages Monitor Program are also governed by an agreement between the federal government and the Council of Ministers of Education, Canada, and fully financed by the federal government. The Language Acquisition Development Program, which promotes the gathering and dissemination of information on education in the official languages, is yet another federal contribution in this area.

FEDERAL-PROVINCIAL/TERRITORIAL AGREEMENTS

On November 17, 1988, a new protocol was signed by the Secretary of State of Canada and the Minister of Colleges and Universities of Ontario in her capacity as Chairman of the Council of Ministers of Education, Canada. The new "Protocol for Agreements between the Government of Canada and the Provincial Governments for Minority-Language Education and Second-Language Instruction" replaces the protocol that expired on March 31, 1988; although it is similar in many respects, the new protocol incorporates some new features, such as a section setting out several strategic priorities for the term of the agreement:

- an increase in minority-language education services in accordance with section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*;
- an increase in French-language education services at the post-secondary level;
- the expansion of teacher training programs;
- the expansion and improvement of core second-language programs;
- the expansion of French immersion programs.

The protocol provides for annual consultations between the two levels of government on activities related to the strategic priorities. It also recognizes the importance for each level of government of consulting, when necessary, interested groups within its own jurisdiction, so that programs can be implemented in such a way as to enhance the vitality of the official-language communities and foster the recognition and use of the two languages in Canadian society.

The expansion of the post-secondary component is among the important changes included in the new protocol. Training courses and programs for teachers in minority-language education or second-language instruction offered by universities and other post-secondary institutions henceforth are eligible for federal government support, as are courses and programs offered in French by English-language post-secondary institutions.

The term of the protocol is for five years, until March 31, 1993. The bilateral agreements with the provinces and the two territories will also be for a five-year period.

Like its predecessor, the new protocol outlines the general framework for bilateral agreements with the government of a province or territory. Financial assistance is provided mainly within the following principal expenditure categories:

- the first category, "infrastructure", is to support existing programs and activities through per student contributions or special bilateral arrangements;

- a second category is aimed at expansion of existing programs and development and implementation of new programs, the costs of which are shared, usually on an equal basis;

- a third category involves teacher training and development through individual or group bursaries, which are funded entirely by the federal government, and other training activities, the costs of which are shared, usually on an equal basis;

- a fourth expenditure category provides student support through individual bursaries which are funded entirely by the federal government, or extra-curricular activities, such as student exchanges and summer camps, funded usually on an equal cost-sharing basis.

ACHIEVEMENTS 1988-89

In 1988-89, the budget of the Official Languages in Education Program was $235,394,025. The amount each province received is shown in Appendix M. As shown in Figure 8, more than 63% of the total amount was allocated to minority-language education and almost 37% to second-language instruction.

Several important projects and activities were carried out during the year 1988-89. Throughout the year, a spirit of co-operation and collaboration characterized the approach of the two levels of government and led to progress in enabling English-speaking and French-speaking minorities to be educated in their own language and in providing a growing number of Canadians with an opportunity to learn English or French.

FIGURE 8

Official Languages in Education Program
Total Approved Contributions for Minority/Second Language
1988-1989

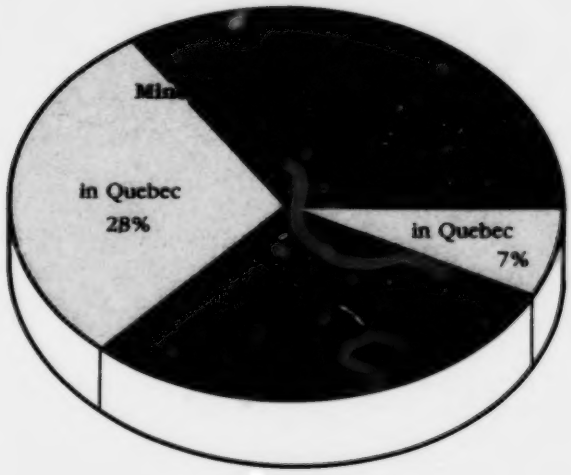

Let us now look at some particularly interesting projects carried out by the provinces and territories over the year.

NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

In February 1989, the first school/community centre in Newfoundland opened in Mainland for Francophone children from the pre-kindergarten level to grade 5. The Sainte-Anne school/community centre will permit Francophones in the area, like their counterparts in Labrador City, to be educated in their mother tongue and to hold cultural and community activities. The project, valued at $2.5 million, received $1.89 million in funding from the federal government.

A large number of other activities were also carried out as a result of co-operation between the federal and Newfoundland governments. A pre-school project, for example, gave Francophone children on the Port-au-Port Peninsula an opportunity to acquire the language skills needed for enrolment in French kindergarten.

Similarly, the Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador prepared a booklet on the cultural, economic, social and political history of Francophones in the province. The publication will soon be available to students in French-language schools and French immersion programs.

In 1988-89, Memorial University expanded its training programs for French immersion teachers and for teachers of French as a second language.

Moreover, several school boards in the Grand Falls, St John's and Avondale areas offered their teachers an opportunity to improve their second-language teaching skills; for example, a number of teachers from the Roman Catholic School Board of Exploits-White Bay agreed to take part in intensive five-day workshops organized by a team of specialists in the field. The school board's aim is to ensure that all students from grade 4 to grade 9 will be able to take courses in French as a second language in the near future.

In 1988-89, the Department of Education of Newfoundland and Labrador continued to expand its French immersion programs. The Government of Canada provided financial support for the growing number of immersion programs in the province.

Prince Edward Island

On November 28, 1988, the federal government signed a memorandum of understanding with the Government of Prince Edward Island on establishing a French-language school/community centre in Charlottetown. The facility will provide instruction in French from grades 1 through 12 for Francophones in Queens County and will serve as a centre for community activities for the entire Francophone and Acadian population of the province. The Government of Canada will allocate up to $5.3 million to this wide-ranging, $7.1-million project, which represents an important step in developing education and cultural services for Acadians and all French-speaking people in Prince Edward Island.

In 1988-89, the Centre de ressources pédagogiques J. Albert Gallant continued the activities it began the previous year, but the emphasis was on acquiring teaching material in the fields of special education and education for gifted children.

There has been sustained growth in recent years in the teaching of French as a second language in the province. Four Anglophone school boards had the benefit of co-ordinators to provide education support to teachers, immersion programs and core French programs, and to launch new French immersion programs.

At the University of Prince Edward Island, French-language programs were developed for graduates of immersion programs, through the enrichment of

extra-curricular activities such as films and theatre productions. Books were purchased for the university library, and French-language courses were developed in various fields. Because of the high enrolment of primary- and secondary-level students in immersion programs, the university decided to add specialized courses for students intending to become French immersion teachers.

NOVA SCOTIA

On August 28, 1988, the governments of Canada and Nova Scotia signed a memorandum of understanding regarding the establishment of the Collège de l'Acadie, a Francophone community college. The federal government will contribute 50% of the cost, estimated by the province at $10 million over five years.

The Collège de l'Acadie will serve Nova Scotia's entire Acadian population and will be an integral part of the province's network of community colleges. It will be based on the concept of a "college without walls" and will make use of the latest technological advances in distance teaching. The college will be composed of a central administration and six teaching centres — in Argyle, Halifax, Clare, Chéticamp, Richmond and Pomquet — linked by satellite. The distance teaching method to be used by Collège de l'Acadie will serve as a link with Acadian communities in remote areas.

This year the site was selected for the Halifax-Dartmouth school/community centre, which will serve the local Acadian and Francophone population. The Government of Canada has committed $5.8 million over the four years covered by the agreement toward the establishment of the centre, the total cost of which is estimated at $11.6 million.

As in the past, financial support was given to the province for the Université Sainte-Anne. The $375,359 contribution in 1988-89 will be used in part to modernize the university's language laboratory, computerize the library, and develop a master's program in education, a bachelor's program in Canadian studies and four courses on computers in business administration.

Among the many projects aimed at promoting the learning of French as a second language was the hiring of a co-ordinator responsible for training 22 French second language teachers from the junior high schools under the Pictou School Board.

At the primary and secondary levels, the expansion of early and late French immersion programs was a provincial priority. The summer camps sponsored

by Canadian Parents for French gave many Anglophones between the ages of 9 and 15 an opportunity to practise the second-language skills they learned in immersion classes during the academic year.

The Department of Education, the Nova Scotia Teachers' College in Truro and the Université Sainte-Anne in Church Point implemented a program under which education students from Truro can take all their courses in French at the university, in preparation for their role as teachers of French.

NEW BRUNSWICK

An agreement was signed with the New Brunswick government to expand the Sainte-Anne school/community centre in Fredericton. When the centre opened in 1978, 356 Francophones were enrolled; today, there are more than 600. The Government of Canada is committed to paying 50% of the total cost of expansion, to a maximum of $3 million.

The development and implementation of new programs and services for young Francophones with special needs led to the hiring of 16 specialists. More than 300 Acadians availed themselves of this service over the academic year.

The province received $1.27 million in 1988-89 to enable the University of Moncton to strengthen its law school, its language school and its programs in public administration and forestry engineering. The university was also able to launch a program of distance teaching by teleconferencing and set up a centre for education research and development.

A teaching materials consultant was also hired to develop and implement a new program for teaching French as a second language. The project, to be carried out next year, is expected to have a positive impact on the learning of French by the province's young Anglophones.

New second-language courses were developed at the University of New Brunswick, and a centre for training teachers of French as a second language was established. Besides offering courses in vocational training and development, the new centre will provide expertise in course and program development, research and evaluation.

St Thomas University allocated some of its human resources to standardizing the French version of the Peabody vocabulary test for students in French immersion programs.

QUEBEC

Quebec received contributions in the order of $77 million for improved educational services for young members of the English-speaking minority at all levels of the school system.

One of the projects carried out in 1988-89 with respect to education services for the province's Anglophone minority was aimed at the adaptation, translation and printing in English of teaching programs and guides for the primary and secondary levels. This initiative was part of the education reform being undertaken by the Quebec Department of Education and, in particular, the review of vocational training programs. The federal government and the Government of Quebec each contributed $507,500 to this project, for a total of more than $1 million.

Moreover, courses in both English and French are given by Quebec school boards for adults interested in developing their second-language skills. The courses are offered at the rate of 6, 15 or 30 hours a week, in order to take into account the special needs of adult students such as employment-related language requirements.

Each year, Quebec allocates part of the contribution it receives to the training of second-language teachers; the amount in 1988-89 was $825,000. The province implemented three programs in this regard: an immersion practicum in English as a second language in Toronto, a program of individual bursaries for the development of skills in English or French as a second language, and a group program in pedagogy for teachers of English or French as a second language.

Quebec plays a primary role in the Official Languages Monitor Program. The majority of Francophone monitors who provide assistance to teachers in the other provinces, for both first- and second-language courses, are from Quebec and the province assists in recruiting them. The province also hires an ever-increasing number of language monitors to help Quebec primary and secondary students taking courses in English and French as second languages.

ONTARIO

Franco-Ontarians made considerable progress with respect to the management of their own schools. A French-language school board was established in Ottawa-Carleton in December 1988 as a result of the passage by the Ontario government of Bill 109, and a French-language public school board was set up in Toronto.

As part of the new thrusts in minority language education, the federal government and the Government of Ontario announced on January 12, 1989, an allocation of $100 million, to be shared equally, for measures aimed at developing

French-language education at the college level. The cost-sharing agreement, which will extend over an eight-year period, provides for the establishment of a French-language college of applied arts and technology in eastern Ontario by September 1990, with additional facilities planned for September 1992.

Education services in French at the college level will also be expanded in northern, central and south-western Ontario, on completion of studies and consultations with the Francophone communities in each region. The studies will be carried out with a view to identifying the communities' requirements and the best means of dealing with them.

In 1988-89, the Department of the Secretary of State contributed $3.95 million to assist the Ontario government with costs related to the French-language broadcasts and services provided by TVOntario. Canada has contributed more than $16 million since 1983-84. Through federal-provincial co-operation, TVOntario has been able to provide educational broadcasts and services for Franco-Ontarian students and teachers as well as for core French and French immersion students and teachers.

Of the total allocation in 1988-89, $1.5 million went to La Chaîne française, a network broadcasting French-language programs 14 hours a day, 7 days a week. The establishment of a French network parallel to the English network was made possible in 1986-87 through a five-year funding agreement for some $15 million between the federal government (Department of the Secretary of State and Communications Canada) and the Government of Ontario.

Several projects carried out in 1988-89 are likely to have a positive effect on French-language education throughout the province. For example, the development of French educational software programs for students in primary and secondary schools helped enrich the teaching of French, science, mathematics and many other subjects.

Several initiatives were taken in 1988-89 to enhance second-language learning; for example, through a federal contribution for education in the official languages to the Society for Educational Visits and Exchanges in Canada more than 7,500 primary- and secondary-school students were able to participate in exchanges between Ontario and Quebec.

A significant portion of the federal contribution was allocated to maintaining the infrastructure needed for second-language instruction at the elementary and secondary levels. For example, additional grants were made to school boards to encourage them to implement more programs teaching French as a second language. Other services supported core courses in French as a second lan-

guage and French immersion courses: the Centre for Computers in Education, the Centre for Secondary and Adult Education, and Department of Education liaison and exchange programs.

New courses and programs in French as a second language were developed in 1988-89 in 12 Ontario universities. As well, Anglophone students in 11 colleges of applied arts and technology were offered courses in French as a second language through continuing education.

MANITOBA

In recent years, the Manitoba Department of Education has made a concerted effort to strengthen its French-language programs. In 1988-89, a number of projects improved the availability of high-quality education, both in the minority language and in French as a second language; for example, study programs in St. Boniface, Seine River, Norwood, and St Vital were implemented through a network of education consultants maintained by the government.

Federal-provincial co-operation at the post-secondary level made it possible for the Collège universitaire de Saint-Boniface to build new facilities for physical education courses and to upgrade its cafeteria, computer centre, and science, geography and psychology laboratories.

The college is also pursuing a project launched in 1987-88 aimed at providing education programs through distance teaching. The federal government is providing approximately $1.8 million in support of existing programs and for developing new programs.

Several educational projects are under way with respect to academic programs for Franco-Manitobans, such as a program to introduce intermediate-level students to various aspects of university life in French, workshops on the cultural, historical and environmental aspects of life in Manitoba, French courses for students with learning difficulties, and television productions in French on career opportunities.

Many Anglophone primary- and secondary-level students, like their Francophone counterparts, took part in various academic and extra-curricular activities in order to improve the knowledge acquired in class.

Large numbers of teachers of French as a second language improved their language skills by attending training sessions during the summer vacation.

The River East School Division and the Dauphin-Ochre School Division organized two- and three-week sessions to help teachers of French as a second

language improve their theoretical and practical knowledge of the language. Some 40 teachers participated.

Several teaching aids were developed with a view to improving immersion programs. One such aid was a provincial kit designed to help evaluate the oral proficiency (comprehension and expression) of students in immersion classes in grades 3, 6 and 9.

The University of Manitoba, the University of Winnipeg and Brandon University offered French conversation classes to adults interested in learning or improving their second language.

SASKATCHEWAN

On June 15, 1988, it was announced that a general agreement and three subsidiary agreements on official languages had been concluded with the Government of Saskatchewan.

In recognition of the great importance of education in French to the development and vitality of the Francophone community in Saskatchewan, the subsidiary agreement on education provides for the allocation of approximately $57 million to a series of measures to be implemented over a ten-year period. In 1988-89, the governments of Canada and Saskatchewan launched a number of projects under the subsidiary agreement.

With respect to the management and control of French schools by Francophones, the provincial government set up a committee under the chairmanship of Edgar Gallant to consult with representatives of Saskatchewan's Francophone population and education officials in the province, in order to develop a model for school management which would meet the expectations of both parties. In June 1989, the committee presented its reports to the Minister of Education, who accepted the proposed recommendations. It is expected that $26 million will be allocated over the next ten years to this important issue.

The agreement also provides for specific measures aimed at improving education services in the language of the Francophone minority over the next five years and giving Francophones improved access to education in their own language. A total of $2 million will go toward this objective in each of the five years. In 1988-89, nearly $1.2 million was allocated to projects such as the introduction of new French classes in Regina, Saskatoon and Prince Albert. The adult education programs at Collège Mathieu were also expanded, and programs of studies in French were developed in the province's French schools.

One of the measures provided for in the agreement is the construction of new academic and recreational facilities on the site of the old Collège Mathieu in Gravelbourg. This year, the Government of Canada contributed $3.7 million of a projected $4 million contribution, thereby assuming a large part of the total cost of the project, whose total value is estimated at $8 million.

The agreement also provides for the establishment of a language training institute, toward which the federal government will contribute $17.5 million. The institute will be of considerable importance both to Francophones who wish to develop their French-language skills or pursue post-secondary studies in French and to Anglophones who want to take advantage of a supplementary French-language education service. In 1988-89, the province received more than $2.8 million for the institute.

Many other activities in the area of official languages instruction were carried out under the general Canada-Saskatchewan agreement. Canada supported the provincial education and cultural resource centre, known as "Lien", which serves French schools in the province, several institutions offering college-level courses in French and the Francophone community in general.

A major project to develop teaching material was carried out subsequent to an evaluation of the education resources available for French-language education and the teaching of French as a second language. This made it possible for school boards to assign teachers on a part-time basis to developing teaching aids and programs for schools identified during the evaluation as having special requirements. The establishment of resource centres in designated schools enhanced the provision of courses for the minority and of second-language courses.

Another project worthy of mention is the translation of curricula for minority language education and second-language instruction developed by specialists in the Official Minority Language Office.

A number of grade 11 students, motivated by a desire to perfect their second-language skills, took part in a six-month exchange between Saskatchewan and Quebec. Participants were required to attend a school in the host province for three months. Through co-operation between the two levels of government, new programs were launched to train second-language teachers, and improvements were made in the French elementary education program, a bachelor's degree program recently inaugurated at the University of Regina and the University of Saskatchewan. The bilingual education programs at the two universities were also enriched.

ALBERTA

In September 1988, the first French school in the province, L'école Héritage, was established in the small rural municipality of Jean-Côté. Approximately 225 Franco-Albertans, from kindergarten through grade 9, are now being taught in their own language in an environment propitious to their linguistic and cultural development.

A federal grant to Alberta of approximately $1.6 million enabled the Faculté Saint-Jean, the Francophone faculty at the University of Alberta, to enrich its bachelor's programs in arts, education and science, and improve its continuing education program which draws upon the technology used in distance teaching; this was the second year of the five-year term for both projects. The projects will allow the faculty to progressively increase the number, variety and quality of courses offered in French.

The popularity of learning French as a second language and the annual increase in enrolment in immersion classes have resulted in many teacher training or teacher development projects under the sponsorship of universities and school boards.

In 1988-89, the Alberta School Boards Association for Bilingual Education organized an orientation week on the teaching of French immersion programs and French as a minority language in Alberta, for new teachers from New Brunswick, Quebec and other regions of Canada. Among various projects was an immersion program in Jonquière, Quebec, co-ordinated by the University of Alberta and intended to enhance the language skills of teachers of French.

BRITISH COLUMBIA

Since 1979, British Columbia has developed and put in place a program for education in the minority language, the Programme-cadre, with assistance from the federal government. The program is offered in more than 20 school districts to a student population that is growing at an annual rate between 10% and 15%. In 1988-89, the French schools in Victoria, Vancouver and North Vancouver and a number of teaching units scattered throughout the province benefited from federal-provincial co-operation with respect to the official languages.

An important project in 1987, for example, was the establishment in North Vancouver of a community school to which the federal government committed $385,898 over the next three years. The total cost of the project is estimated at $771,797.

The Programme-cadre also provides education support services; for example, the assessment and reception centre in the Vancouver School District was set

up to identify and correct learning difficulties that some children may experience and to facilitate the integration of newcomers into regular classes.

Canada spent over $8.7 million to ensure the maintenance and development of second-language instruction. A number of projects helped enrich core programs for teaching French as a second language in public and private schools. In particular, computerization was integrated into French-language instruction, a pilot project was launched for gifted students in immersion programs, and a program for teaching French as a second language through the communicative approach was expanded at the elementary level.

It should also be noted that the three universities in British Columbia have improved their training and development services for teachers of French, in order to meet the growing demand in this field.

Kwantlen College now provides courses for French immersion students who want to continue their studies in French.

YUKON

Francophones in Whitehorse are now able to take courses in French from kindergarten to grade 9 at the École Emilie-Tremblay. Some courses at the secondary level are also given in French; this is accomplished through correspondence courses and the services of a tutor who organizes meetings with students. Qualified teachers, librarians and school administrators were hired to help provide education in the minority language.

Federal-provincial co-operation made possible the acquisition of teaching material and support resources for programs in French as a second language in this region of the country. In 1988-89, the Yukon extended its immersion program to grade 8, and it plans to extend it one grade each year until grade 12 is included. Yukon also offers adults in Whitehorse a course in French as a second language, as part of its continuing education program.

NORTHWEST TERRITORIES

The governments of Canada and the Northwest Territories co-operated in extending to francophones in the region courses in their mother tongue and anglophones an opportunity to learn French or develop their French-language skills.

In Iqaluit, the French-language education program at the secondary level was extended. A specialist was retained to prepare a program adapted to the needs of francophone students.

An important initiative was launched at Arctic College with respect to the teaching of French as a second language: courses are now available to teachers of French and to adults who speak French and want to improve their second-language skills.

The Northwest Territories also continued to produce teaching material and to develop a program appropriate to the socio-cultural characteristics of the region. New courses in French as a second language were also launched.

SUMMER LANGUAGE BURSARIES AND OFFICIAL-LANGUAGES MONITORS

These two national programs are subject to the terms and conditions of the protocol for agreements on Official Languages in Education. They are funded by the Department of the Secretary of State and administered by the departments of education of each province, or the department responsible for post-secondary education, in conjunction with the Council of Ministers of Education, Canada.

SUMMER LANGUAGE BURSARIES

In 1988-89, approximately 7,300 students attended six-week English or French immersion courses in more than 40 colleges and universities throughout Canada. A number of bursaries were awarded to Francophones outside Quebec who wanted to perfect their mother tongue; the bursaries enabled them to travel to Trois-Rivières, Jonquière or Moncton to take courses designed to meet their needs. The federal government allocated over $10 million to the bursary program, under which a maximum of $1,350 per student was paid directly to the institutions involved. The bursaries cover the transportation costs of Francophone bursary holders from minority-language communities, and special assistance was available for disabled bursary recipients.

Students receiving bursaries must agree not to take other courses or to hold employment, so that they may devote themselves entirely to improving their second language or their mother tongue. The program is flexible in that it includes a wide range of activities, including lectures, cultural activities and outings. Comments made by some of the participants reflect their enthusiasm for this way of learning:

"This is my first time in Quebec. For me, it's been a fantastic way to see another culture and improve my French at the same time."

Lysa Large
Charlottetown, Prince Edward Island

"As a nutritionist, I will need to communicate well in English. Learning the language in its own environment is a very good way to become familiar with it and to speak well."

Lynda Lavoie
Quebec City, Quebec

OFFICIAL-LANGUAGES MONITORS

During the 1988-89 academic year, close to 1,300 students became second-language or first-language monitors by enrolling in post-secondary institutions outside their home province, under a program to which the Government of Canada allocated nearly $7 million. The vast majority of the students were part-time monitors and, as such, devoted from 6 to 8 hours a week to supplementary activities intended to facilitate the learning of the second language or improve French as the mother tongue.

Approximately 210 students became full-time monitors. By agreeing to work in schools in geographically isolated areas, these individuals had an opportunity to develop their knowledge of their second language, their understanding of the culture associated with that language and their appreciation of Canada's cultural diversity.

Monitors are responsible for a number of relatively varied initiatives. They help students improve their vocabulary, prepare and assign exercises aimed at reinforcing the rules of grammar, organize social and cultural activities, develop Anglophone or Francophone clubs and ensure that students improve their knowledge of the culture reflected in the other language.

LANGUAGE ACQUISITION DEVELOPMENT

The Language Acquisition Development Program is not among the programs governed by the protocol and the federal-provincial bilateral agreements; rather, it serves to complement them. The program is directed toward national voluntary organizations and national professional associations or institutions working in the area of education.

In 1988-89, several organizations received direct financial assistance for specific national projects aimed at gathering or disseminating information and improving the techniques and methods of education in the minority language or instruction in English or French as second languages.

Four main areas were identified as priorities: teacher training, minority-language education, post-secondary education in French outside Quebec and

improvement in the teaching of French as a second language. Projects that were carried out under the Language Acquisition Development Program included:

- a national study on core French carried out by the Canadian Association of Second Language Teachers;

- the first part of a study on post-secondary education for francophones in a minority situation by the Fédération des jeunes Canadiens français;

- the update and publication by Canadian Parents for French of several reference works, including two particularly important items:

  - **the CPF Immersion Registry**, which lists schools offering immersion courses and gives such details as education levels, number of hours of French at each level, means of transportation and resource parents;

  - **Summer Programs in French**, which lists summer courses and activities in French;

- a symposium on public education organized by the Centre fransaskois d'éducation permanente of the Collège Mathieu;

- publication of **The Canadian Modern Language Review** and distribution of 2,400 copies to teachers and researchers, and to faculties and departments of education, school boards and associations involved in language instruction;

- publication of a study by the Canadian Teachers' Federation on retraining courses for teachers of French as a second language;

- research on implementing the francophone post-secondary distance teaching network carried out by the Association canadienne d'éducation de langue française; development and dissemination of a course list for the network, and a symposium on French-Canadian schools;

- a study by the Ontario Institute for Studies in Education on ongoing training for French immersion teachers;

- a symposium organized by the Commission nationale des parents francophones on the theme of "Opération récupération: doubler la clientèle des écoles françaises pour le début de l'année scolaire 1992";

- publication of two issues of the Canadian Association of Applied Linguistics newsletter, both of which dealt with second-language instruction; this was also the theme of the association's May 1988 symposium.

RESEARCH TRENDS: A PROGRESS REPORT

As a result of the development of minority-language curricula and the increase in second-language instruction in most provinces, there was greater interest in research into teaching methods, assessment techniques, teacher training, access to education services and program management.

Some of this research, discussed earlier in this report, was carried out by voluntary organizations, professional associations or Canadian universities with funding provided under the Language Acquisition Development Program. Other studies were sponsored by provinces or territories under the bilateral agreements on official languages in education. The Official Languages in Education Directorate also carried out research and analytical studies on the operation of the program and its application according to the new protocol with the provinces and territories signed in November 1988.

The following research projects were among those receiving funding under the Language Acquisition Development Program:

- the National Study on Core French by the Canadian Association of Second Language Teachers. The four-year study involved about 30 researchers and examined existing programs in detail. It produced an inventory of related research, as well as a series of recommendations regarding the adoption of a multidimensional approach to core courses in French as a second language;

- a research project focussing on immersion teaching in the 1990's carried out by the Ontario Institute for Studies in Education, which summarized immersion-related projects and issues, such as teacher training, which should be addressed in the coming decade.

- a study of post-secondary education by the Fédération des jeunes Canadiens français, which involved the collection and analysis of data on policies and programs related to French post-secondary education across the country;

- dissemination of a study on retraining courses for teachers of French as a second language carried out by Clarence LeBlanc on behalf of the Canadian

Teachers' Federation. The study consists of an in-depth analysis of problems related to this issue. The author formulates rigorous criteria for success and makes a number of recommendations to decision-makers in the education sector.

Several research projects were also carried out at the provincial level under the bilateral agreements on official languages in education, including:

- a study and reorganization of multi-program classroom instruction by the New Brunswick Department of Education;

- a socio-economic history of the southern part of Nova Scotia by the Université Sainte-Anne;

- a study team established in Ontario to propose measures to help ensure that school boards in Prescott-Russell are stable and representative of the area's population;

- the development and field testing by the Ontario Ministry of Education of tools to be used by teachers in Franco-Ontarian schools for measuring achievement in several disciplines;

- research on the orientation of immersion pupils at the post-secondary level carried out by the Institute for Second Language Learning at the University of Ottawa;

- a qualitative and quantitative evaluation of courses at the Collège universitaire de Saint-Boniface in Manitoba and establishment of the content of a communications program to be included in the college's calendar in order to meet the needs of Francophones in the area;

- a study by the Alberta Department of Education to identify the specific needs of students in courses given in French as the minority language;

- an assessment by Simon Fraser University and the University of British Columbia of classes in grades 4, 7 and 10 of the Programme-cadre;

- an in-depth assessment by the Faculty of Education at Simon Fraser University of French immersion programs in the Yukon, from kindergarten to grade 7.

In April 1988, the Official Languages in Education Directorate organized a round table of some 15 specialists and representatives of national associations to discuss the training of second-language teachers. The Hull meeting permitted an update on the issue of recruitment and second-language teacher training and presented an opportunity to plan for the future. Teacher training is among the priorities set out in the new protocol.

In co-operation with Statistics Canada, the Official Languages in Education Directorate collected a large body of data from post-secondary institutions across the country, with a view to identifying the institutions that will be eligible for grants under the new protocol for bilateral agreements. Contributions to the provinces for post-secondary education will now be based on the number of students enrolled in courses given in the minority language and training courses for teachers of English and French as mother tongues and second languages. Further, new data collection forms have been developed in order to gather from the provinces and territories all relevant information on bursaries awarded to teachers and students under the bilateral agreements.

PROMOTION OF OFFICIAL LANGUAGES PROGRAM

The Promotion of Official Languages Program, as we stated at the beginning of this section, was renewed on a permanent basis in 1988, reflecting its new legislative mandate and demonstrating the federal government's commitment to the development of Canada's minority official-language communities and the promotion of our official languages.

In pursuing these objectives, the Secretary of State Department endeavours to develop various forms of co-operation and partnership with the different sectors of Canadian society. The department intends to work with the minority communities themselves, the provinces and territories, different groups and organizations, and the other federal government departments and agencies.

The minority linguistic communities are the principal architects of their own development. The renewal of the program will lend enhanced direct support, and for the first time since the program was created, a development fund has been established to support new and special initiatives. Furthermore, as announced at the time of renewal, an ongoing consultation process was initiated in 1988-89, at both the national and regional levels.

The Secretary of State Department, by entering into agreements with the provincial and territorial governments to encourage the introduction of new

services in the language of official-language minorities, seeks to reach, through this new program thrust, areas which are often under provincial jurisdiction and which greatly affect the lives of the minority communities. Thus, the already considerable co-operation in the area of education that has existed since 1970 would be extended to other areas, such as health, justice and recreation, since language is the basic vehicle of expression in all types of human endeavour.

The Secretary of State Department also hopes to co-operate with the private and voluntary sectors to promote the use of both official languages.

Finally, the department, in conjunction with other federal departments and agencies, seeks to ensure that all federal government institutions contribute to the objectives of official languages promotion, and particularly the development of the minority official-language communities.

Administratively, the program has been restructured to integrate the former Official Language Communities and Promotion of Official Languages programs. There is now a single Promotion of Official Languages Branch responsible for the management of six programs:

- Support to Official-Language Community Organizations and Institutions;
- Assistance for the Establishment of Community Radio;
- Intergovernmental Co-operation;
- Administration of Justice in the Two Official Languages;
- Support for Linguistic Duality;
- Co-operation with the Private and Voluntary Sectors.

This new structure will make it easier to pursue as effectively as possible the objectives set out in the new Act and emphasizes the complementary nature of the various forms of government intervention. The first four programs (support to minority groups, community radio, intergovernmental co-operation and the administration of justice) are designed specifically to promote the development of the minority linguistic communities, namely in co-operation with the groups, as well as with provinces and territories. The other two are intended to foster recognition by the major segments of society of a real need for mutual understanding between the English- and French-speaking communities.

SUPPORT FOR OFFICIAL LANGUAGE COMMUNITY ORGANIZATIONS AND INSTITUTIONS

As we have seen, the new *Official Languages Act* reaffirms the federal government's commitment to encourage the development of the minority official-language communities throughout Canada. The support given to minority community organizations is intended to promote the full participation of these communities in Canadian life in their own language.

But who are these organizations? To begin to answer this question, let us quote a statement made by the Secretary of State in June 1988 when he announced that the programs would be renewed:

> These groups are the driving force in community development and remain key partners in the achievement of our official language objectives. Indeed, they play a central part in the social, cultural, and economic development of the community, by working for the recognition of minority rights and encouraging the establishment and preservation of minority institutions.

More specifically, Francophones outside Quebec are represented at the national level by the Fédération des francophones hors Québec (FFHQ). The FFHQ comprises provincial and territorial associations, and many of these are in turn subdivided into regional or even local associations. Another example is the Société nationale des Acadiens et des Acadiennes, which represents the common interests of Francophones in the Atlantic provinces.

Alliance Quebec, composed of several local chapters, is the province-wide organization representing Quebec Anglophones; as well, there are regional organizations active in specific areas, such as Quebec City, the Gaspé, the Eastern Townships, the Châteauguay Valley and West Quebec.

In addition to these organizations, which act as overall spokespersons for the different minority language communities, there are others who work in specialized sectors or interests. Examples are the Association de la presse francophone, the Association of Quebec Regional English Media, the Fédération culturelle canadienne-française, the Commission nationale des parents francophones, the Fédération des jeunes Canadiens français and the Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises.

The Secretary of State Department's administrative structure was set up to respond to the vital fact that our minority official-language communities are

widely scattered. The department has established regional offices across the country which work closely with these communities and the organizations representing them. These offices have increased our understanding of the needs and aspirations of the communities, and make it possible to analyse the special climate in each region and the changes which may affect the communities. They also make it possible to set local and regional priorities, which help ensure that programs are relevant.

The achievements and activities of the various minority organizations which, with the support of the Secretary of State Department, contribute to the government's community development objectives are too numerous to list here. Approximately 300 organizations are involved, working with the department in all corners of the country to improve the welfare of the segments of the Canadian population they represent.

The Secretary of State Department provides financial support for these organizations in two main forms. The first is assistance for basic operations and regular programming involving different facets of community development. Over 300 organizations received a total of $23 million for these purposes over the past year.

When the programs were renewed in 1988, a new form of funding was introduced: a development fund of some $4 million intended to provide additional impetus to community development through new or strengthened initiatives. The development fund is intended to promote specific projects not included in the organizations' regular programming, open up new aspects of community development and provide support for promising initiatives.

As the organizations themselves have requested, this increased effort must take into account the special characteristics of individual communities, so that the activities are appropriate to the region and to the specific sector.

What are the main types of activity being undertaken by these organizations with the Secretary of State Department's support? In 1983, the department identified three types of priority activity after consultation with the main organizations involved: ***representation***, ***institutionalization***, or the maintenance and creation of vital community institutions, and the ***provision of various services*** by these institutions. When the communities were consulted on their needs in 1987, many of the views expressed referred to the importance of ***community participation***, and animation and of the ***development of human resources*** for the community; these two types of activity were added

as a result. The department also indicated that it would give special priority to these activities when allocating the development funds mentioned above.

What exactly do these five types of activity involve?

Representation is a process by which community organizations increase awareness of their needs in the hope of obtaining legislative, political or administrative recognition or of strengthening or developing their organizations. Special emphasis is placed on obtaining new or better services and the various kinds of support needed to enable the communities to flourish in their own language.

Institutionalization means creating, expanding or maintaining permanent institutions that are either readily accessible to the communities or under their direct control; these institutions represent the communities in various ways, and at the same time, provide services and organize activities in the language of the community.

Services are those provided directly by the organizations to the communities where such services are not otherwise available in the language of the minority official-language community.

Community participation, or animation, means the process of bringing together and organizing a minority community to strengthen its sense of identity and belonging, and its ability to take effective community action.

Human resources development refers to the overall process of developing or acquiring individual or group skills, with a view to enhancing efforts and measures to ensure the linguistic, economic and cultural development of a community.

In 1988-89, over 800 projects across the country received funding; these projects testify to the commitment, vitality and drive found in community groups and institutions. Without listing them all, their number and variety should be highlighted. Not all projects have the scope or high profile enjoyed by cultural and school/community centres, for example. Nevertheless, a seemingly modest contribution can often make an enormous difference to a minority community.

To illustrate the wide range of initiatives, a brief and somewhat arbitrary selection follows. These projects are classified according to the priority orientations established in the program. However, a single project is often multi-faceted and thus contributes simultaneously to various ends.

Community participation, or animation, is illustrated by a project undertaken by the Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador. It involved the organization of a group of young Francophones to participate, in French, in get-togethers, sports activities and a workshop on leadership. Another example is the production by the Association de la presse francophone of an information booklet on the status of women; in conjunction with International Women's Day, 600,000 copies were distributed to French-language weekly and monthly publications. The booklet looks at women's struggles over the last decade and at what the future appears to hold in store.

The Fédération des jeunes Canadiens français received financial support for a major project entitled "Vision d'avenir", the aim of which is to seek concrete ways to counter assimilation and devise a global action plan in this regard for minority Francophone communities.

A study sponsored by the Fédération des francophones hors Québec entitled "Les implications du multiculturalisme pour les francophones hors Quebec" is focussing on how ethnic and cultural groups perceive official languages, on possible links between these groups and Francophones outside Quebec, and on the planning strategies that may be required. The first phase of the project, consisting of initial research, is being conducted in Alberta in order to establish the parameters for a nation-wide study.

Human resources development brings to mind the project undertaken by the English-Speaking Townshippers Association to develop a kit centred on community action, leadership and involvement, and to give workshops on these topics. The idea is to help communities define their projects, plan the various stages of implementation and take appropriate action. The Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) has undertaken a major project to train its network personnel in various areas of community activity. The organization is offering an organizational development service and training for its 40 member groups. The project will enable ACFO to provide 30 training sessions to its permanent members. The content has been developed in co-operation with colleges and universities. Credit toward a diploma may be given for some of the sessions. Subjects include operational planning, effective intervention at the regional group level, understanding of organizational content and ongoing community work.

The Commission de développement de Chéticamp (Nova Scotia) is publishing quarterly newsletters and is organizing six training sessions for volunteers in media relations. Other topics are finance, public speaking, the chairing of meetings, problem solving and service to the public.

The Conseil jeunesse franco-colombien is organizing two-day training sessions on activity management and organizational management for members of the board of directors and youth group leaders.

In terms of *representation* activities, in Prince Edward Island, where a school/community centre is being set up, the committee of Evangéline-area agencies and the centre's planning committee have received assistance for projects designed to encourage the well-planned use of the new centre by the community.

School/community and cultural centres are of singular importance, not only because they are prime meeting places, but also because they are concrete examples of the multidimensional approach that is ideal for attaining community development objectives. The Official Languages in Education and Promotion of Official Languages programs therefore contribute to the funding of school/community centres in co-operation with the provinces and territories involved. Moreover, the groups behind the centres are provided with direct assistance that allows them to take full advantage of the available resources.

A project being carried out by the Association des Franco-Yukonnais is another example of representation activities. The goal is to develop an inventory of the services offered by the territorial government and other agencies and determine the needs of Francophones, with a view to establishing a five-year plan, developing a communications project and undertaking an awareness campaign.

Alliance Québec has a project under way to strengthen its different chapters outside Montreal Island. Another example is the Coasters Committee for Anglophone Services, which wants to bring together twelve small, isolated Anglophone communities on the Lower North Shore of the St Lawrence River, foster a sense of community and encourage the provision of various services in English.

In the area of *institutionalization*, a major project by the Commission nationale des parents francophones has been designed to set up a pre-school infrastructure, consolidate the existing network of some 435 parents' committees and establish approximately 200 new committees. This project is a good example of how a representational base is created and of commitment in an area of foremost importance to Francophones outside Quebec. To cite another example, the Association canadienne-française de l'Alberta has plans to organize a series of consultations and to develop school management proposals, including the concrete mechanisms that are required to meet the special education needs of French-speaking Albertans. And in 1989, a Governor General's Award went

to J-M Dalpé for his play "Le Chien", which was staged by Le Théâtre du Nouvel-Ontario in Sudbury.

As to the *provision or development of community services*, the Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick is involved in a project to institute a tourism development strategy and create co-operative ties among the various associations and parties concerned. The Association franco-culturelle de Yellowknife in the Northwest Territories is working to increase its ranks and is encouraging its members to take on a more active role. Activities for children, young people and adults, and for the establishment of a cultural centre are also being considered.

The Centre culturel franco-manitobain is conducting a study on the needs of children two to five years of age, and on the development of a program specifically for children.

Special mention should be given to the Francophone community in Saskatchewan, which signed a five-year community development agreement with the Secretary of State Department in June 1988. The agreement, a complement to the federal-provincial agreements that were signed at the same time and which are described in the section on intergovernmental co-operation (page 65), will enable the Secretary of State Department to provide enhanced direct assistance to organizations representing the 23,000 Francophones in Saskatchewan.

During the first year of implementation, departmental assistance made it possible to set up an operational, planning and joint action program aimed at establishing an overall development plan for Saskatchewan's French-speaking community.

ASSISTANCE FOR THE ESTABLISHMENT OF COMMUNITY RADIO

A community radio station can be an essential instrument of self-expression and cultural survival for an isolated community that does not have access to the electronic media in its own language. In these circumstances, the radio station is a kind of meeting place where community solidarity and vitality are reinforced. It was in response to this need that the community radio program was established on September 18, 1987, with a five-year budget of $5 million.

Recognizing that needs were particularly acute in isolated communities, the Fédération des jeunes Canadiens français did extensive preparatory work and established a collaborative relationship with the Fédération des fran ophones

hors Québec and other organizations, and with the Secretary of State Department and other federal departments.

Under the program, funding is provided for the establishment and development of community radio stations which have good potential for becoming self-sufficient. The federal government contributes up to half of the station's start-up costs.

The community to be served by the station must participate directly in station management, programming and funding. The project must foster the linguistic and cultural development of the community, encourage involvement, and reflect the community's current situation and future goals.

It is hoped that the communities in question will receive additional assistance from other sources, including various federal and provincial government departments, municipalities and private-sector institutions.

Federal funding is provided at various stages of the project and supports such activities as:

- preparation phase: marketing, feasibility and engineering studies, fund-raising campaigns, creation of a non-profit corporation, application to the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission for a broadcasting licence, and co-ordination;

- implementation phase: accommodations, furniture and equipment;

- operating phase: acquisition of documentation, staff and volunteer training, membership drives, copyright, advertising.

The departments of Communications, Employment and Immigration and the Secretary of State and the CRTC have formed an interdepartmental committee to set program guidelines and monitor project orientation and implementation.

The following French-language community radio stations are now operating: Radio Huronie in Penetanguishene, Ontario; Radio de l'Épinette noire in Hearst, Ontario; and Radio Péninsule in Pokemouche in northeastern New Brunswick. Other stations are to begin broadcasting in the near future: Radio de la coopérative des Montagnes in northwestern New Brunswick; Radio Clare in Nova Scotia; Radio du Manitoba in St. Boniface; and Radio Labrador in Labrador City.

Financial assistance granted in 1988-89 was used to conduct a study on the implementation of a station in Labrador, to carry out training and promotional activities at Radio Clare, and to provide training for volunteer workers. Radio Péninsule is setting up a documentation centre and purchasing equipment, and Radio Huronie received assistance for its start-up, promotion and training, as well as for a resource centre. Engineering and marketing studies were also undertaken prior to the establishment of Radio du Manitoba in St. Boniface.

The Fédération des jeunes Canadiens français is helping to co-ordinate these and other activities, in particular the development of computer software and a satellite link feasibility study.

The program continues to facilitate the development of community radio stations, especially in isolated areas. Similar projects are to proceed in the near future in Prince Edward Island, New Brunswick, Ontario and Quebec. One such proposal involves assistance for a radio station serving an English-speaking community on Quebec's Lower North Shore.

INTERGOVERNMENTAL CO-OPERATION

The new *Official Languages Act* sets out the federal government's commitment to:

> encourage and assist provincial governments to support the development of English and French linguistic minority communities generally and, in particular, to offer provincial and municipal services in both English and French and to provide opportunities for members of English or French linguistic minority communities to be educated in their own language;

and

> encourage and assist provincial governments to provide opportunities for everyone in Canada to learn both English and French. (Part VII, section 43)

As indicated earlier, federal-provincial co-operation in the area of education has been a reality since 1970. In establishing the Official Languages in Education program, the federal government acted on the recommendations of the Laurendeau-Dunton Commission, recognizing that education is the cornerstone of official-language minority development.

However, the federal government's commitment goes beyond education to include support for the development of services in other areas of daily life in

the official-language communities, such as health, social services, justice, culture and recreation. The introduction of these new areas of co-operation represents an important new advance in federal-provincial relations. Previously, co-operation in such fields had been on a case-by-case basis; now, there is a major thrust aimed at ensuring more co-ordinated and more effective development of services for the minority linguistic communities in their own language.

This approach can be seen in the instruments developed to follow through on the government's commitment. Intergovernmental co-operation is given concrete form through general agreements on promotion of the official languages that set out guidelines for, and the obligations of, the parties involved. Under these agreements, which usually run for five years, the two levels of government set objectives and define the activities covered by the agreement.

Financial assistance, which is normally provided by the two parties on an equal basis, is made available to implement new services, or to expand or improve existing ones. In all cases, assistance is provided for a specific activity of limited duration, as the federal government does not intend to take over the responsibilities of the provincial governments. Rather, it seeks to help establish new services or enhance existing services.

The agreements commit both orders of government to consult with the communities affected by the projects, that is, the groups representing the communities to be served under the agreement.

Federal-provincial co-operation was given new impetus on many different fronts in 1988-89, a year that was marked by the following accomplishments.

PRINCE EDWARD ISLAND

A five-year agreement was signed with Prince Edward Island to provide the province with federal assistance to implement its new French-language services policy. The agreement identifies the specific areas to be funded on a priority basis over the next five years: provision and co-ordination of French-language services, justice-related services, promotion of the Acadian linguistic and cultural heritage, and the establishment of a French services secretariat. The federal government contributed over $800,000 to enable the province to proceed with these activities.

NEW BRUNSWICK

During the 1988-89 fiscal year, co-operation with the province of New Brunswick was consolidated by two subsidiary agreements made under the November 1987 general agreement.

The first subsidiary agreement relates to school/community centres. It sets out the obligations of both parties for the financial support of these facilities, which are an important focus for French-speaking communities in New Brunswick. The federal government committed itself to support community-oriented activities at the province's three school/community centres, contributing $350,000 annually for the term of the agreement. Each centre offers community-oriented and cultural programs, and promotes such activities as volunteer training, development of refrancization courses, sports and cultural activities (music, dance and theatre).

Under the second subsidiary agreement, New Brunswick received financial assistance from the federal government to provide services of equal quality in the two official languages. Almost $1 million was provided in 1988-89 for major projects undertaken by the provincial departments of Justice and the Solicitor General, Health and Community Services, Advanced Education and Training, Commerce and Technology, and Tourism, Recreation and Heritage and the Board of Management.

In addition to signing these two long-term agreements, the two governments provided funding for a pilot project of student exchanges involving young Anglophones and Francophones. The two-part program consisted of student exchanges during summer employment and during the school year, and was designed to foster good relations between the two language groups.

ONTARIO

The province of Ontario will also receive federal government assistance to implement its *French Language Services Act* (Bill 8), through a general agreement on the promotion of official languages which was signed by the two governments in November 1988. Federal government assistance will support the province's efforts in this area and will facilitate the planning and implementation of other initiatives. The focus in 1988-89 was on community and health services, vocational training, and services provided by cultural agencies.

Projects receiving assistance included:

- A study of the demand for Francophone child care, particularly in areas designated under Bill 8, with a view to expanding the range of services provided to Ontario Francophones. The joint study will be conducted by the Réseau ontarien des services de garde francophones, the Association canadienne-française de l'Ontario, and the Ontario Ministry of Community and Social Services.

- Surveys of Francophone health care workers in Ontario to determine current and projected requirements for health professionals with a view to providing health services to Ontario Francophones in accordance with the 1986 *French Language Services Act*.

SASKATCHEWAN

The province of Saskatchewan received special attention during the period covered by this report.

Following the Supreme Court of Canada decision in the *Mercure case*, Saskatchewan enacted a law on the use of English and French in the province. The new law recognizes an individual's right to use the French language in the legislative assembly and before some courts, and states that the province may, at its discretion, translate some statutes into French.

Saskatchewan Francophones were very critical of the new law. They felt it failed to acknowledge their historical rights that had been confirmed by the Supreme Court. The Prime Minister himself offered federal assistance so that the province could do more for its Francophone residents. This offer led to the signing of a general agreement and three subsidiary agreements in June 1988.

The general agreement sets out guidelines and a formal mechanism for co-operation between the two governments, and the first subsidiary agreement concerns the enactment of provincial statutes and regulations in English and French and the use of French in the courts and the legislative assembly.

The second subsidiary agreement concerns the establishment of the French Language Co-ordination and Translation Office and other measures to facilitate the use of French in the legislative assembly.

The third subsidiary agreement, which deals with education services, comes under the Official Languages in Education Program. It is described on page 44.

These agreements cover a period of ten years and provide for a total of $63 million in federal contributions to the province.

In addition to the agreements between the federal and Saskatchewan governments, an agreement between the Secretary of State Department and the organizations representing Saskatchewan Francophones commits the federal government to directly assist French-speaking associations in the province in pursuing various activities designed to enhance the vitality of the community.

The federal government pledged $17 million for this purpose over the five-year term of the agreement.

YUKON

In April 1988, the federal government, represented by the Minister of Justice, and the Government of the Yukon signed an agreement relating to the official languages and native languages. Under the agreement, the federal government pledged to assume the cost of developing, improving and implementing French-language services pursuant to the Yukon's language legislation.

In February 1989, the federal government signed a five-year agreement which will serve to determine the objectives of, and mechanisms for, federal assistance to the Yukon for the implementation of services further to the territorial legislation, and to identify on an annual basis the activities to be supported by federal funds. Funding provided in 1988-89 enabled the Yukon to hire staff to develop an overall strategy for implementing the Act and to conduct market studies. A contribution of $375,000 was approved.

NORTHWEST TERRITORIES

An agreement between the Northwest Territories and the federal government assists the implementation of French language services in accordance with the 1984 territorial statute on official languages.

OTHERS

In provinces where no general agreement has yet been reached, development projects were funded and carried out through one-year agreements on specific activities of limited duration. Some of these projects are:

- In Newfoundland, a tourist brochure was published in both official languages.

- In Nova Scotia, funds were provided to produce French language signs and other types of information for the province's museums.

- In Manitoba, the St. Boniface General Hospital began implementing French-language services, and assistance was provided to municipal libraries in French-speaking areas. The Franco-Manitoban cultural centre, one of the main cultural facilities serving Manitoba Francophones, was renovated and expanded. Translation of provincial statutes and regulations into French in preparation for their enactment and publication in both official languages is continuing.

- In British Columbia, assistance was provided for justice-related services in French.

In conclusion, this first fiscal year under the new program saw many positive developments in terms of renewed and broadened federal-provincial co-operation. The Secretary of State met with several of his provincial counterparts during this period. His meetings with Quebec government ministers in particular prepared the way for an agreement on English-language health and social services in Quebec.

ADMINISTRATION OF JUSTICE IN THE TWO OFFICIAL LANGUAGES

The Secretary of State Department makes financial contributions to projects designed to promote judicial services in the two official languages in Canada. It also subsidizes translation and terminological work, training courses, and publications under the Administration of Justice in the Two Official Languages Program. This program is administered by the Secretary of State Department in consultation with the Department of Justice and in co-operation with the Attorneys-General of some provinces and various other organizations.

Many organizations receive assistance under the program, including the Legal Translation and Terminology Centre of the University of Moncton, the Institut Joseph-Dubuc in Winnipeg, the Quebec Private and Comparative Law Research Centre at McGill University, the Ottawa Centre for Legal Translation and Documentation at the University of Ottawa, and the Reference Centre for French-language Common Law Documentation.

Although the program is not widely known to the general public, it is nonetheless an innovative one. Because of its linguistic duality, Canada was the first country to examine seriously the question of civil law in English and of common law in French.

Much has been accomplished since the program began through the co-operation of the provinces most immediately concerned—Ontario New Brunswick and Manitoba—and the invaluable contribution of the Canadian Bar Association.

Other governments and organizations involved include: Quebec, Saskatchewan, the Northwest Territories, the law societies of Ontario, New Brunswick and Manitoba, and the Canadian Law Information Council.

In addition to the work done through the centres mentioned above, the program assisted in the preparation of French-language criminal law courses with a view to making legal and judicial services available in the two official languages.

With regard to the standardization of French terminology, three valuable reference works have been made available to jurists and the general public: the *Vocabulary of the Law of Evidence*, the *Vocabulary of the Law of Succession* and the *Vocabulary of Property Law*, the third volume of which was published in 1988-89.

The *Glossary of Civil Procedure* was also published in 1988-89. This initiative was undertaken by a committee of judges from New Brunswick, Ontario and Manitoba, with technical assistance provided by the Ottawa Centre for Legal Translation and Documentation.

Following the publication of the English and French versions of the *Private Law Dictionary and Bilingual Lexicons*, the Quebec Private and Comparative Law Research Centre is now working on a revised and enlarged edition.

During the period covered by this report, several events have heightened international awareness of Canada's two systems of law and two languages. For example, representatives of the program attended the First Conference of the International Institute of Comparative Linguistic Law in Montreal in April 1988, the theme of which was "Language and Law". As well, Canada played host to delegations from foreign countries which face challenges similar to those we face in this country.

The program constitutes a vital link among jurists across Canada, particularly those working outside Quebec. By co-ordinating their efforts to facilitate the practice of common law in French, they help achieve the objective of equality before the law for all Canadians.

SUPPORT FOR LINGUISTIC DUALITY

The *Official Languages Act* is a concrete manifestation of the Government of Canada's commitment to the development of the official-language minorities. The Act clearly establishes the Government's objectives with respect to promoting the recognition and use of English and French in Canadian society as a whole.

Under the Support for Linguistic Duality program, assistance is provided for projects and initiatives aimed at promoting greater acceptance and appreciation of the advantages of our two official languages and at strengthening the bonds between our official-language communities.

The government offers assistance to non-profit organizations seeking to promote the official languages among the general population in various ways, such as encouraging people to learn English or French as a second language, promoting the equality of status of the two languages, and increasing public awareness of the benefits for the country of our official languages. It also encourages international activities that help promote Canada's bilingual character.

One of the major organizations funded by the program is Canadian Parents for French (CPF). Founded in 1977, CPF is dedicated to giving every Canadian child the opportunity to learn French and become familiar with French culture, to promoting the best possible systems for learning French, and to establishing and maintaining effective communication between interested parents and those in government and in the education sector responsible for French language training.

Before 1979, CPF activities were limited to communicating with parents interested in French and establishing relations with the departments of education and various school boards. Today, its services include studies on immersion, mini-conferences, newsletters, workshops to train volunteers, a national public speaking contest and polls. A CPF-sponsored Gallup poll on parents' attitudes to French education demonstrated a positive trend in parents' thinking on this matter. Canadian Parents for French also publishes pamphlets and books, organizes national awareness campaigns, and submits briefs to the Council of Ministers of Education, Canada. In the period covered in this report, the organization ran a national advertising campaign on the theme "Learning French Matters". During the campaign, posters were placed in city buses across Canada, and a documentation kit for schools and the general public was prepared.

The Support for Linguistic Duality program also provided support to the Council for Canadian Unity, which publishes analyses of important issues related to official languages, including the Meech Lake Accord and the *Official Languages Act*.

One of the organizations devoted to the promotion of French at the international level is the International Council of the French Language, whose efforts have been of direct benefit to the Department of the Secretary of State. The Council provided Termium, the terminology bank established by the Secretary of State Department, with terminology records gathered in the course of its research.

For the Francophone Summit in Dakar, the Secretary of State Department helped produce a series of teaching materials, "Voyages en francophonie".

These documents are available in French schools and schools offering French immersion programs for non-Francophones. They deal with various aspects of Francophone cultures throughout the world and were produced by the Conference of Education Ministers of Francophone Countries.

The Secretary of State Department also contributed to an exhibition held in conjunction with the bicentennial of the French Revolution on the theme "Le français et l'anglais, langues de la liberté". The exhibition shows how history has given English and French unique and complementary roles in the development and recognition of human rights.

These and other efforts aimed at promoting our official languages will receive special attention over the next few years. On both the national and the international levels, the Canadian experience of linguistic duality is rich in activities and accomplishments, making it important for us to continue pursuing our efforts.

CO-OPERATION WITH THE PRIVATE AND VOLUNTARY SECTORS

Co-operation with the private and voluntary sectors takes many forms in varying circumstances. Canadian non-profit organizations may be eligible for grants covering up to 50% of costs for the translation of basic documents, such as by-laws and statutes, or for simultaneous interpretation at major public meetings. A total of more than $1 million is contributed to some 300 organizations for these purposes each year.

Non-profit organizations are also eligible for multiyear contributions of 50% of the cost of implementing bilingualism development plans, which help them develop their capacity to offer services in the country's two official languages on an ongoing basis. At the moment, there are some 50 organizations receiving a total of $1 million a year for such plans, which generally include simultaneous interpretation, translation and printing of documents into the other official language, translation of audio-visual material, and language training for employees.

Several organizations play an important role as partners in the promotion of the official languages in the private and voluntary sectors. One example is the Canadian Society of Association Executives (CSAE), which comprises approximately 1,000 national, provincial and regional associations. In 1987, the CSAE took the initiative of setting up a study group with a mandate to inform the federal government and its departments and agencies of the needs of the private and voluntary sectors with respect to official languages. A final report

containing various recommendations for the federal government and other interested parties was submitted to the Secretary of State Department in August 1988.

Colloquium 88, a symposium on the theme "The language of business and the business of language", was held at the Secretary of State Department on October 5 and 6. The colloquium, which was sponsored by the Secretary of State Department, the Office of the Commissioner of Official Languages and the Canadian Society of Association Executives, brought together some 75 representatives of associations, universities, private companies and official-language communities to discuss issues relating to the promotion of official languages. Among other things, the delegates expressed support for the recommendations in the CSAE study.

The recommendations and observations of the organizations consulted can be summarized in the following major points:

- improve the Secretary of State Department's existing programs in terms of eligible activities and operating criteria and methods;

- increase assistance, including non-financial assistance, offered to organizations by providing better access to government expertise in language planning and computerized terminology;

- actively promote both official languages in the private and voluntary sectors;

- encourage other federal departments and agencies to co-operate in promoting the official languages in the private and voluntary sectors;

- facilitate access to information on available official-language resources; and

- set up the Canadian Council on Official Languages and include in its mandate the promotion of the official languages in the private and voluntary sectors.

The end of the period covered by this report saw these very useful recommendations being given careful consideration by the Secretary of State Department.

FEDERAL INTERDEPARTMENTAL CO-ORDINATION

The minority official language communities have long called for greater participation by the entire federal government in their development and in the promotion of official languages. They have stressed that the government as a whole, and not just the Department of the Secretary of State, must help ensure that these aspects of the official languages policy are fully implemented. The new *Official Languages Act* responds to the communities' frequently expressed wish by both clarifying the commitment of all federal departments and agencies and by giving the Secretary of State a mandate to co-ordinate the implementation of this commitment with respect to the official language communities and the promotion of the two official languages.

Indeed, section 42 of the Act reads:

> The Secretary of State of Canada, in consultation with other Ministers of the Crown, shall encourage and promote a coordinated approach to the implementation by federal institutions of the commitments set out in section 41.

The objective is to enhance the vitality of the minority communities in every sphere, social, economic and cultural. That is why it is important for all federal government institutions to determine the extent to which they can, through their own programs and services, contribute to the implementation of the government's commitments. The role of the Secretary of State Department is to serve as an intermediary between the institutions and the communities so as to ensure a co-ordinated effort by all concerned in implementing the Government of Canada's commitment.

This role calls for action at both the political and the administrative levels; ministerial meetings, special efforts in specific areas, regional committees, consultations with community groups, and promotional and informational material have all been advanced as ways of putting fully in place this essential component of the renewal of the Promotion of Official Languages Program.

A number of recent initiatives can be highlighted:

- the creation, in 1987, of an Official Languages Secretariat within the Promotion of Official Languages Branch to oversee in particular the department's responsibilities in the area of co-ordination;

- studies of minority communities' needs by the Fédération des francophones hors Québec and Alliance Quebec;

- a memorandum of understanding with the Canada Council on support for professional Francophone theatre companies outside Quebec;

- co-operation between the Department of Communications and the Department of the Secretary of State in the field of community radio;

- special action in specific areas such as, for example, language provisions in draft legislation on broadcasting and day care;

- ongoing co-operation with the Departments of Communications, External Affairs, Employment and Immigration, Fitness and Amateur Sport, and Statistics Canada; and

- consultation in various parts of the country with regional officials of other government departments and agencies.

Other initiatives currently under way include:

- the preparation of a directory of Government of Canada programs relevant to the minority official-language communities;

- special meetings, organized by the Secretary of State, between other federal ministers and the national community organizations to discuss various issues, such as day care, economic development and employment-related programs;

- co-operation with Secretary of State Department programs on literacy and women's issues;

- monitoring of special issues, such as TV5 and the CBC's French-language services; and

- continuation of the close relationship that has existed for several years among the Department of the Secretary of State, the Department of External Affairs and the Canadian International Development Agency to promote Canada's image abroad and to ensure international co-operation on terminology and other linguistic matters, as well as Canada's relations with *la Francophonie* and with English-speaking countries.

STUDIES AND RESEARCH

Further to the renewal of the program and its mandate, a special effort was made in 1988-89 to carry out various studies that might better orient the program and increase its effectiveness.

DEMOLINGUISTICS

A study updating the data on official-language minorities was started in early 1988 in co-operation with the Language Studies Section at Statistics Canada. The statistics collected during the 1986 census had been released a short time earlier and indicated a need to determine the significance of the demolinguistic data in relation to the two official languages.

This study and other related research subsequently served as a backdrop to a major colloquium on demolinguistic trends and the evolution of Canadian institutions. The colloquium, organized jointly by the Secretary of State Department and the Office of the Commissioner of Official Languages, was held in Hull in February 1989. The day of discussion and reflection on demolinguistic trends observed in Canada and their potential effects on the evolution of Canadian institutions brought together government representatives with special interest in issues related to the official languages and members of the academic community specializing in political science, sociology, law and economics.

A variety of points of view was put forward and discussed in very general terms, and beyond the statistics as such, a general consensus emerged, namely that linguistic duality will continue to distinguish the development of Canadian society, and that it is important to make certain that our institutions respect and ensure balanced treatment of that duality.

In order to provide an overview of the relationship of demographics to the official languages, demolinguistic profiles of the minority official-language communities are currently being prepared. These profiles contain demolinguistic census data for the period from 1981 to 1986 and illustrate various factors in the development of the Anglophone minority in Quebec and the Francophone minorities in the other provinces and the territories. The delimiting linguistic factors are mother tongue, language spoken in the home and knowledge of the official languages. The demographic development factors are birth rate, age structure, migration, language transfers and exogamy.

COMMUNITY DEVELOPMENT

It is also important to have data that will permit a better understanding of the issues at stake in developing and enhancing the vitality of the minority communities, one of the fundamental objectives of the programs that were renewed by the Secretary of State Department in response to the new *Official Languages Act*.

A study on minority official-language communities has thus been undertaken in an attempt to create "profiles" of these communities in all the provinces and both territories. These profiles will be based on the demolinguistic, political, economic, cultural, and educational aspects of community development. By allowing easy access to these different statistics, the study will help define more clearly the principal characteristics of the communities and the important factors in their development.

In order to obtain useful complementary statistics, more thorough analyses were also carried out on the linguistic practices in different income groups, with special emphasis on the language spoken in the home. Age, sex, level of education and other family characteristics were also considered.

Finally, as mentioned before, a directory of Government of Canada programs relevant to minority official-language communities is currently being prepared.

The different studies and research described above are scheduled to be completed in 1990.

CO-OPERATION WITH THE VOLUNTARY SECTOR

To better understand how Canada's linguistic majorities feel about the official languages and how the Secretary of State Department's official languages programs are received, studies were carried out which concentrated on the needs of the private and voluntary sectors.

As noted before, one of these studies was conducted by the Canadian Society of Association Executives and was followed by a colloquium on the issue. The proceedings of Colloquium 88 have been published.

A second study looked at the way some components of the program provide financial and technical assistance; the Bilingualism Development Plans and Assistance for Interpretation and Translation components were examined in particular. The study noted the importance of viewing these components as valuable ways of promoting services in both official languages and recommended that objectives and methods be adapted to the specific needs of different organizations.

The findings and recommendations of this second study, and the study produced by the Canadian Society of Association Executives and Colloquium 88 are currently being reviewed within the framework of the Co-operation with the Private and Voluntary Sectors Program.

STUDIES AND RESEARCH CARRIED OUT BY COMMUNITY ORGANIZATIONS

With financial assistance from the Department of the Secretary of State, non-governmental organizations that are interested in Canada's linguistic duality also carry out important studies. These studies are often integral components of the funded projects discussed elsewhere in this report. The following are a few examples.

The Fédération des Francophones hors Québec and Alliance Quebec have undertaken major studies on the needs of minorities as they relate to the programs provided by various federal departments. Other studies carried out by other groups concern the fishing industry on the Port-au-Port Peninsula (Newfoundland), tourism in Saskatchewan and the management of the school/community centre in Halifax (Nova Scotia). Further examples are studies on day care services in the Yukon and French-language services in the North-west Territories, and an inventory of French-language services in British Columbia.

In Quebec, an association called Voice of English Quebec has begun a study of the dynamics of young people and seniors in the Quebec City region.

Various national Francophone organizations outside Quebec have produced or are working on general studies on such topics as the assimilation of young Francophones, the relations between minority Francophones and the multi-cultural communities, and the communities' institutional development.

This brief overview does not do justice to the significant amount of work being done on official languages issues throughout the country. That is why the Promotion of Official Languages Branch is planning to compile a systematic inventory in 1990.

CONCLUSION AND A LOOK TO THE FUTURE

What should we say at the end of this first report on the Secretary of State's mandate with respect to official languages?

This initial report has provided the opportunity to do more than give a simple summary of activities undertaken last year to promote the official languages. Rather a broader survey of events and developments over the past number of years has helped to outline the evolutionary process that has resulted in a renewed commitment on the part of the Government to promote our official languages and linguistic duality, which remains a fundamental characteristic of our country.

After almost twenty years of experience, the government undertook a major revision of the first *Official Languages Act*. It seemed important, therefore, to describe the background to this revision and to consider the path that has been travelled since the first Act. It was also important to show how the single year's worth of actions and initiatives described here is beginning to give overall direction to what is a comprehensive renewal of the federal government's involvement in the promotion of our two official languages.

That does not mean we should be complacent about our achievements or satisfied with the measures already under way. As we have pointed out, Canada's linguistic evolution is an ongoing process. Enriching and preserving the vitality of a dimension as fundamental to the future of our country as its official languages is an undertaking that is never finished. New problems, or rather new challenges, will continue to arise. These will be both of a wide-ranging nature — the question of the Meech Lake Accord, and the impending Supreme Court decision in a case concerning rights granted under section 23 of the *Charter of Rights and Freedoms*, to name just two examples — and of a more specific, day-to-day nature involving very real challenges which will require that appropriate solutions be found in the short run. Large or small, these issues — which relate to the survival and growth of the minority linguistic communities, to Canadians' acceptance and appreciation of the two official languages, to the relevance and availability of services and government support, and to the development of understanding between the various cultural components of Canada — will remain vital.

In any event, progress has been and will continue to be made on a number of important fronts.

In the area of federal-provincial cooperation, for example, new agreements have been signed with various provinces and will continue to bear fruit: school/community centres in the Atlantic provinces; school management in Saskatchewan; English-language health and social services in Quebec; various community services and the use of both official languages in government institutions, whether in Prince Edward Island, the Northwest Territories or the Yukon.

Within the federal government itself, in terms of interdepartmental coordination, a major effort has been initiated, in close cooperation with the minority organizations, to determine more precisely which programs offered by federal departments and agencies could contribute in a tangible way to the development of the minority linguistic communities and the general promotion of official languages. This is a new thrust, one that has long been considered of great importance by the minority communities, and it is encouraging to see it taking on form and substance in very concrete fashion.

In the area of co-operation with the private and voluntary sectors, various studies and initiatives to increase public awareness and to develop inventories of available resources have been started. It is particularly encouraging to note the interest of a number of organizations — including the Canadian Society of Association Executives, Canadian Parents for French and the Federation of Canadian Municipalities — and to see the projects they are carrying out on their own initiative.

However, it is particularly in many of the development projects launched at the community level that very positive results can already be seen, whether such projects are designed to strengthen the representative networks active in various communities or to pursue major initiatives such as the Maison de la francophonie in Vancouver, which will be an important focal point for the vitality of the Francophone community on Canada's west coast. Another example is the important work being done in Quebec's Anglophone communities in the matter of health and social services in English further to Quebec's enactment of Bill 142.

To conclude, it is vital that Canadians come to better understand and appreciate the importance and advantages of our linguistic duality. This means undertaking more effective efforts to explain the basis of our official languages policy, to foster communication, and to encourage greater understanding

between our two major linguistic communities. The Department of the Secretary of State and the whole of the federal government must and will continue to pursue these goals, in close cooperation with our many partners who, in their diversity, make up the very fabric of Canadian society. Other governments and a wide variety of organizations and associations are all involved in this endeavour to promote the recognition and use of our two official languages. The renewal and pursuit of such cooperation and consensus will remain crucial in building Canada's future.

APPENDIX A — AN ACT RESPECTING THE STATUS AND USE OF THE OFFICIAL LANGUAGES OF CANADA

35-36-37 ELIZABETH II

CHAPTER 38

An Act respecting the status and use of the official languages of Canada

[Assented to 28th July, 1988]

Preamble

WHEREAS the Constitution of Canada provides that English and French are the official languages of Canada and have equality of status and equal rights and privileges as to their use in all institutions of the Parliament and government of Canada;

AND WHEREAS the Constitution of Canada provides for full and equal access to Parliament, to the laws of Canada and to courts established by Parliament in both official languages;

AND WHEREAS the Constitution of Canada also provides for guarantees relating to the right of any member of the public to communicate with, and to receive available services from, any institution of the Parliament or government of Canada in either official language;

AND WHEREAS officers and employees of institutions of the Parliament or government of Canada should have equal opportunities to use the official language of their choice while working together in pursuing the goals of those institutions;

AND WHEREAS English-speaking Canadians and French-speaking Canadians should, without regard to their ethnic origin or first

35-36-37 ELIZABETH II

CHAPITRE 38

Loi concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada

[Sanctionnée le 28 juillet 1988]

Attendu :

Préambule

que la Constitution dispose que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada et qu'ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada;

qu'elle prévoit l'universalité d'accès dans ces deux langues en ce qui a trait au Parlement et à ses lois ainsi qu'aux tribunaux établis par celui-ci;

qu'elle prévoit en outre des garanties quant au droit du public à l'emploi de l'une ou l'autre de ces langues pour communiquer avec les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada ou pour en recevoir les services;

qu'il convient que les agents des institutions du Parlement ou du gouvernement du Canada aient l'égale possibilité d'utiliser la langue officielle de leur choix dans la mise en œuvre commune des objectifs de celles-ci;

qu'il convient que les Canadiens d'expression française et d'expression anglaise, sans distinction d'origine ethnique ni égard à la première langue apprise, aient des chances égales d'emploi dans les

language learned, have equal opportunities to obtain employment in the institutions of the Parliament or government of Canada;

AND WHEREAS the Government of Canada is committed to achieving, with due regard to the principle of selection of personnel according to merit, full participation of English-speaking Canadians and French-speaking Canadians in its institutions;

AND WHEREAS the Government of Canada is committed to enhancing the vitality and supporting the development of English and French linguistic minority communities, as an integral part of the two official language communities of Canada, and to fostering full recognition and use of English and French in Canadian society;

AND WHEREAS the Government of Canada is committed to cooperating with provincial governments and their institutions to support the development of English and French linguistic minority communities, to provide services in both English and French, to respect the constitutional guarantees of minority language educational rights and to enhance opportunities for all to learn both English and French;

AND WHEREAS the Government of Canada is committed to enhancing the bilingual character of the National Capital Region and to encouraging the business community, labour organizations and voluntary organizations in Canada to foster the recognition and use of English and French;

AND WHEREAS the Government of Canada recognizes the importance of preserving and enhancing the use of languages other than English and French while strengthening the status and use of the official languages;

institutions du Parlement ou du gouvernement du Canada;

que le gouvernement fédéral s'est engagé à réaliser, dans le strict respect du principe du mérite en matière de sélection, la pleine participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise à ses institutions;

qu'il s'est engagé à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones, au titre de leur appartenance aux deux collectivités de langue officielle, et à appuyer leur développement et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne;

qu'il s'est engagé à collaborer avec les institutions et gouvernements provinciaux en vue d'appuyer le développement des minorités francophones et anglophones, d'offrir des services en français et en anglais, de respecter les garanties constitutionnelles sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité et de faciliter pour tous l'apprentissage du français et de l'anglais;

qu'il s'est engagé à promouvoir le caractère bilingue de la région de la Capitale nationale et à encourager les entreprises, les organisations patronales et syndicales, ainsi que les organismes bénévoles canadiens à promouvoir la reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais;

qu'il reconnaît l'importance, parallèlement à l'affirmation du statut des langues officielles et à l'élargissement de leur usage, de maintenir et de valoriser l'usage des autres langues,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

NOW, THEREFORE, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

SHORT TITLE

Short title

1. This Act may be cited as the *Official Languages Act*.

PURPOSE OF ACT

Purpose

2. The purpose of this Act is to

(*a*) ensure respect for English and French as the official languages of Canada and ensure equality of status and equal rights and privileges as to their use in all federal institutions, in particular with respect to their use in parliamentary proceedings, in legislative and other instruments, in the administration of justice, in communicating with or providing services to the public and in carrying out the work of federal institutions;

(*b*) support the development of English and French linguistic minority communities and generally advance the equality of status and use of the English and French languages within Canadian society; and

(*c*) set out the powers, duties and functions of federal institutions with respect to the official languages of Canada.

[...]

TITRE ABRÉGÉ

1. *Loi sur les langues officielles.* Titre abrégé

OBJET

2. La présente loi a pour objet : Objet

a) d'assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada, leur égalité de statut et l'égalité de droits et privilèges quant à leur usage dans les institutions fédérales, notamment en ce qui touche les débats et travaux du Parlement, les actes législatifs et autres, l'administration de la justice, les communications avec le public et la prestation des services, ainsi que la mise en œuvre des objectifs de ces institutions;

b) d'appuyer le développement des minorités francophones et anglophones et, d'une façon générale, de favoriser, au sein de la société canadienne, la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais;

c) de préciser les pouvoirs et les obligations des institutions fédérales en matière de langues officielles.

[...]

PART VII

ADVANCEMENT OF ENGLISH AND FRENCH

Government policy

41. The Government of Canada is committed to

(*a*) enhancing the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada and supporting and assisting their development; and

(*b*) fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society.

Coordination

42. The Secretary of State of Canada, in consultation with other Ministers of the Crown, shall encourage and promote a coordinated approach to the implementation by federal institutions of the commitments set out in section 41.

Specific mandate of Secretary of State

43. (1) The Secretary of State of Canada shall take such measures as he considers appropriate to advance the equality of status and use of English and French in Canadian society, and, without restricting the generality of the foregoing, may take measures to

(*a*) enhance the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada and support and assist their development;

(*b*) encourage and support the learning of English and French in Canada;

(*c*) foster an acceptance and appreciation of both English and French by members of the public;

(*d*) encourage and assist provincial governments to support the development of English and French linguistic minority communities generally and, in particular, to offer provincial and municipal services in both English and French and to provide opportunities for members of English or French linguistic minority communities to be educated in their own language;

PARTIE VII

PROMOTION DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS

Engagement

41. Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Coordination

42. Le secrétaire d'État du Canada, en consultation avec les autres ministres fédéraux, suscite et encourage la coordination de la mise en œuvre par les institutions fédérales de cet engagement.

Mise en œuvre

43. (1) Le secrétaire d'État du Canada prend les mesures qu'il estime indiquées pour favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et, notamment, toute mesure :

a) de nature à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement;

b) pour encourager et appuyer l'apprentissage du français et de l'anglais;

c) pour encourager le public à mieux accepter et apprécier le français et l'anglais;

d) pour encourager et aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement des minorités francophones et anglophones, et notamment à leur offrir des services provinciaux et municipaux en français et en anglais et à leur permettre de recevoir leur instruction dans leur propre langue;

e) pour encourager et aider ces gouvernements à donner à tous la possibilité d'apprendre le français et l'anglais;

(*e*) encourage and assist provincial governments to provide opportunities for everyone in Canada to learn both English and French;

(*f*) encourage and cooperate with the business community, labour organizations, voluntary organizations and other organizations or institutions to provide services in both English and French and to foster the recognition and use of those languages;

(*g*) encourage and assist organizations and institutions to project the bilingual character of Canada in their activities in Canada or elsewhere; and

(*h*) with the approval of the Governor in Council, enter into agreements or arrangements that recognize and advance the bilingual character of Canada with the governments of foreign states.

f) pour encourager les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles et autres à fournir leurs services en français et en anglais et à favoriser la reconnaissance et l'usage de ces deux langues, et pour collaborer avec eux à ces fins;

g) pour encourager et aider les organisations, associations ou autres organismes à refléter et promouvoir, au Canada et à l'étranger, le caractère bilingue du Canada;

h) sous réserve de l'aval du gouverneur en conseil, pour conclure avec des gouvernements étrangers des accords ou arrangements reconnaissant et renforçant l'identité bilingue du Canada.

Public consultation

(2) The Secretary of State of Canada shall take such measures as he considers appropriate to ensure public consultation in the development of policies and review of programs relating to the advancement of the equality of status and use of English and French in Canadian society.

(2) Il prend les mesures qu'il juge aptes à assurer la consultation publique sur l'élaboration des principes d'application et la révision des programmes favorisant la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Consultation

Annual report to Parliament

44. The Secretary of State of Canada shall, within such time as is reasonably practicable after the termination of each financial year, submit an annual report to Parliament on the matters relating to official languages for which he is responsible.

44. Dans les meilleurs délais après la fin de chaque exercice, le secrétaire d'État du Canada dépose un rapport annuel au Parlement sur les questions relevant de sa mission en matière de langues officielles.

Rapport annuel

APPENDIX B — DISTRIBUTION OF THE MINORITY OFFICIAL-LANGUAGE POPULATION, 1986

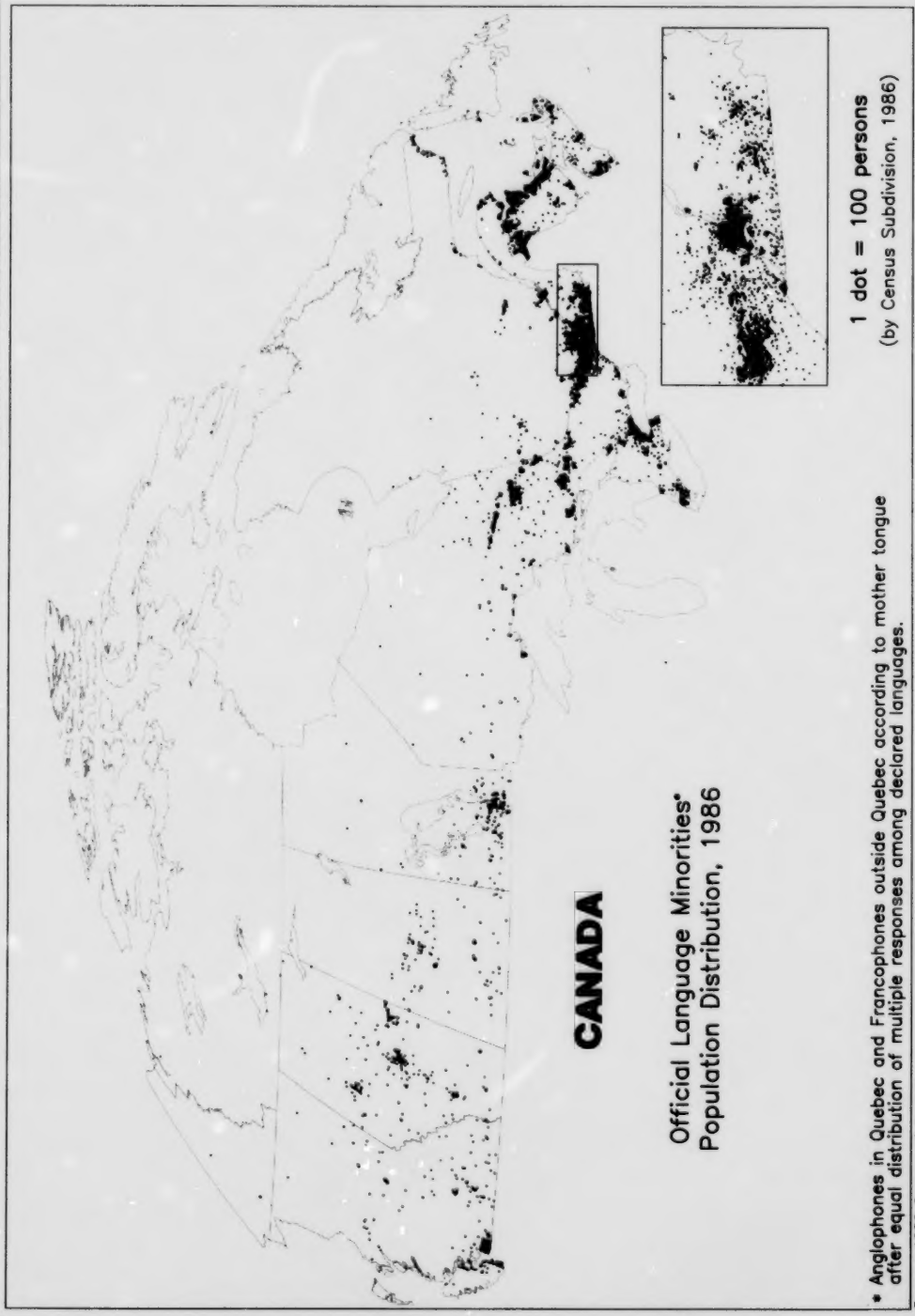

APPENDIX C — OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION
ENROLMENTS* BY PROVINCE, TERRITORY AND SCHOOL LEVEL, 1987-88

Province, Territory and School Level	Minority Language	Second Language		
		Regular Program**	Immersion	Total
	Enrolment	Enrolment	Enrolment	Enrolment
Newfoundland:				
K.-6 (Elementary)	80	36,802	2,372	39,174
7-12 (Secondary)	37	37,364	688	38,052
Total	**117**	**74,166**	**3,060**	**77,226**
Prince Edward Island:				
K.-6 (Elementary)	290	6,059	1,686	7,745
7-12 (Secondary)	214	7,018	1,347	8,365
Total	**504**	**13,077**	**3,033**	**16,110**
Nova Scotia:				
P.-6 (Elementary)	2,199	46,049	1,821	47,870
7-12 (Secondary)	1,603	51,690	1,669	53,359
Total	**3,802**	**97,739**	**3,490**	**101,229**
New Brunswick:				
K.-6 (Elementary)	23,708	31,989	6,755	38,744
7-12 (Secondary)	22,241	25,053	8,703	33,756
Total	**45,949**	**57,042**	**15,458**	**72,500**
Ontario:				
K.-8 (Elementary)	69,122	690,728	94,763	785,491
9-13 (Secondary)	23,668	241,706	14,284	255,990
Total	**92,790**	**932,434**	**109,047**	**1,041,481**
Manitoba:				
K.-6 (Elementary)	3,073	48,640	12,672	61,312
7-12 (Secondary)	2,152	41,490	3,723	45,213
Total	**5,225**	**90,130**	**16,395**	**106,525**
Saskatchewan:				
K.-6 (Elementary)	1,117	40,776	7,314	48,090
7-12 (Secondary)	251	43,703	1,084	44,787
Total	**1,368**	**84,479**	**8,398**	**92,877**

* Statistics Canada Catalogue 81-257 (October 1989)

(continued on following page)

** English in Quebec, French in other provinces and territories

APPENDIX C — OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION
ENROLMENTS* BY PROVINCE, TERRITORY AND SCHOOL LEVEL, 1987-88

Province, Territory and School Level	Minority Language	Second Language		
		Regular Program**	Immersion	Total
	Enrolment	Enrolment	Enrolment	Enrolment
Alberta:				
K.-6 (Elementary)	1,176	65,524	18,277	83,801
7-12 (Secondary)	713	74,375	4,502	78,877
Total	**1,889**	**139,899**	**22,779**	**162,678**
British Columbia:				
K.-7 (Elementary)	1,686	91,223	18,774	109,997
8-12 (Secondary)	235	97,229	2,630	99,859
Total	**1,921**	**188,452**	**21,404**	**209,856**
Yukon:				
K.-7 (Elementary)	44	1,430	318	1,748
8-12 (Secondary)	2	947	—	947
Total	**46**	**2,377**	**318**	**2,695**
Northwest Territories:				
K.-6 (Elementary)	—	2,244	253	2,497
7-12 (Secondary)	—	1,492	57	1,549
Total	**—**	**3,736**	**310**	**4,046**
Total				
(Elementary)	102,485	1,061,464	165,005	1,226,469
(Secondary)	51,116	622,067	38,687	660,754
Total	**153,611**	**1,683,531**	**203,692**	**1,887,223**
Quebec:				
K.-6 (Elementary)	58,601	246,364	—	246,364
7-11 (Secondary)	49,812	330,665	—	330,665
Total	**108,413**	**577,029**	**—**	**577,029**

* Statistics Canada Catalogue 81-257 (October 1989)

** English in Quebec, French in other provinces and territories

APPENDIX D — THE DEPARTMENT OF THE SECRETARY OF STATE*

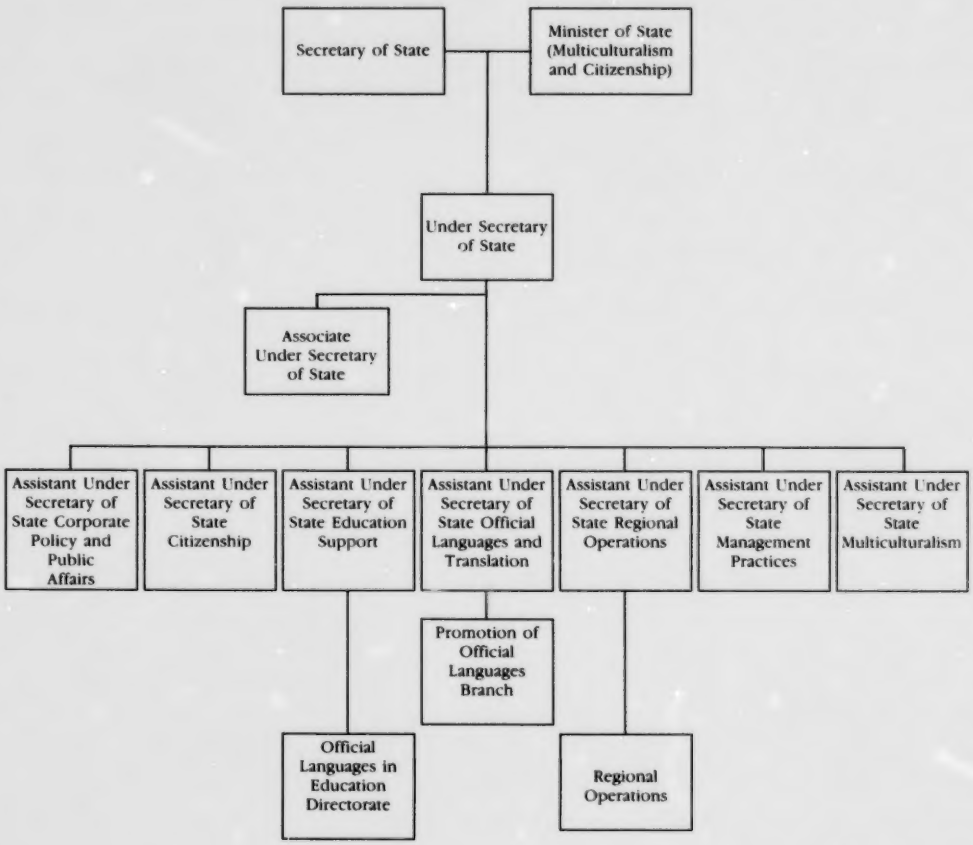

* Extracted from the departmental organization chart to illustrate the official languages programs referred to in this report.

APPENDIX E — PROMOTION OF OFFICIAL LANGUAGES
TABLE OF EXPENDITURES
1983–1984 to 1987–1988

($000s)

	OLC Organizations & Institutions (1)	Community Radio (2)	Federal-Provincial (3)	Justice (4)	Private and Voluntary Sectors (5)	Linguistic Duality (6)	TOTAL
1987–1988	20,544	400	5,354	1,030	1,892	820	30,040
1986–1987	19,347	—	2,647	1,012	2,110	840	25,956
1985–1986	19,947	—	1,446	871	2,033	634	24,931
1984–1985	20,379	—	1,069	638	1,267	770	24,123
1983–1984	21,561	—	1,000	596	1,744	375	25,276

(1) Support to Official-Language Community Organizations and Institutions
(2) Assistance for the Establishment of Official-Language Community Radio
(3) Intergovernmental Co-operation
(4) Administration of Justice in the two official languages
(5) Co-operation with the Private and Voluntary Sectors
(6) Support for Linguistic Duality

APPENDIX F — OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION
CANADA'S CONTRIBUTIONS TO THE PROVINCES, TERRITORIES AND THE NATIONAL PROGRAMS
1983–1984 to 1987–1988

Year	Infrastructure Support		Developmental Activities		Summer Language Bursary Program $	Official-Languages Monitor Program $	TOTAL $
	Minority Language $	Second Language $	Minority Language $	Second Language $			
1983–1984	109,129,282	43,365,943	10,458,703	15,108,491	8,082,591	4,159,694	190,304,704
1984–1985	109,397,987	46,957,390	11,440,343	17,090,500	8,635,087	4,946,794	198,468,101
1985–1986	109,051,522	50,918,066	15,086,258	18,046,451	9,438,409	5,360,059	207,900,765
1986–1987	109,564,631	53,307,858	18,017,937	20,066,373	9,800,678	5,520,944	216,278,421
1987–1988	108,783,585	55,844,255	17,378,463	18,234,156	10,199,172	5,944,172	216,384,413
TOTAL	**545,927,007**	**250,393,512**	**72,381,704**	**88,545,971**	**46,155,937**	**25,932,273**	**1,029,336,404**

APPENDIX G — OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION
SUMMER LANGUAGE BURSARY PROGRAM
1983-1984 to 1987-1988

Province or Territory	Number of bursaries					
	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	Total
Newfoundland and Labrador	163	174	175	194	199	905
Prince Edward Island	57	55	66	68	62	308
Nova Scotia	428	395	438	393	342	1,996
New Brunswick	255	272	288	311	305	1,431
Quebec	2,596	2,679	2,947	2,775	3,036	14,033
Ontario	1,647	1,599	1,708	1,692	1,600	8,246
Manitoba	249	276	286	289	293	1,393
Saskatchewan	233	248	277	258	266	1,282
Alberta	482	523	535	636	577	2,753
British Columbia	475	418	508	423	517	2,341
Northwest Territory	3	6	4	12	11	36
Yukon	1	4	3	—	5	13
Total	6,589	6,649	7,235	7,051	7,213	34,737

APPENDIX H — OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION
OFFICIAL LANGUAGES MONITOR PROGRAM
1983-1984 to 1987-1988

Province or Territory	Number of monitors (part-time and full-time)					
	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	Total
Newfoundland and Labrador	21	22	24	24	17	108
Prince Edward Island	21	22	22	22	22	109
Nova Scotia	30	33	36	34	34	167
New Brunswick	51	56	65	67	67	306
Quebec	278	283	323	323	344	1,551
Ontario	396	456	491	503	511	2,357
Manitoba	45	47	51	54	54	251
Saskatchewan	48	48	52	54	60	262
Alberta	81	81	83	84	88	417
British Columbia	83	85	83	87	87	425
Northwest Territories	3	3	4	4	4	18
Yukon	3	3	4	4	4	18
Total	1,060	1,139	1,238	1,260	1,292	5,989

APPENDIX I — PROMOTION OF OFFICIAL LANGUAGES
INTERGOVERNMENTAL CO-OPERATION REGARDING SERVICES IN AREAS OTHER THAN EDUCATION

1. FEDERAL-PROVINCIAL/TERRITORIAL AGREEMENTS (5 years)

Province/ Territory	Agreement	Date of signature
Prince Edward Island	General Agreement on the Promotion of Official Languages	June 88
New Brunswick	General Agreement on the Promotion of Official Languages	October 87
	Subsidiary Agreement on the Community Component of the School/Community Centres	November 88
	Subsidiary Agreement on Canada's Financial Contribution for the Implementation of the Official Languages Policy of New Brunswick	March 89
Ontario	General Agreement on the Promotion of Official Languages	November 88
Saskatchewan	General Agreement for the Advancement and Use of English and French	June 88
	Subsidiary Agreement on the Advancement of the Status and Use of French and English in the Courts, Legislative Assembly and Laws of Saskatchewan	June 88
	Subsidiary Agreement on a French-Language Coordination and Translation Office and Certain Matters Relating to the Advancement and Use of French in the Legislative Assembly	June 88

(continued on following page)

Province/ Territory	Project	Date of signature
Saskatchewan (cont.)	Subsidiary Agreement for the Enhancement of French Minority Language Education and French Second-Language Instruction in Saskatchewan	June 88
	General Agreement for the Purpose of Supporting the Development of the French-Speaking Community in Saskatchewan	June 88
Northwest Territories	Agreement on the Territorial Official Languages Act	June 84
Yukon	Language Agreement	April 88
	Contribution Agreement on the Development, Enhancement and Implementation of French-Language Rights and Services	February 89

2. ANNUAL CO-OPERATION AGREEMENTS, 1988-1989

Province/Territory	Project
Newfoundland and Labrador	Publication of a tourist brochure in both official languages
Nova Scotia	Museum display panels in French
New Brunswick	Exchange program for young people in the two linguistic communities
Manitoba	Services in French at St. Boniface General Hospital
	Renovation of the Centre culturel franco-manitobain
	Development of French-language services in municipal libraries
	Translation of statutes and regulations
British Columbia	Justice services in French
Northwest Territories	Implementation of the territorial languages legislation (following the 1984 agreement)

APPENDIX J — OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION
AGREEMENTS SIGNED IN 1988-89

Protocol for agreements on education in the minority language and second-language instruction

The five-year protocol with the Council of Ministers of Education, Canada, was signed on November 17, 1988.

Bilateral agreements on official languages in education

Agreements for the five-year period specified in the protocol were negotiated with each province and both territories in 1988-89.

Agreements on the administration of national programs

The Summer Language Bursary Program and the Official Languages Monitor Program are covered by five-year agreements with the Council of Ministers of Education, Canada.

Memorandum of understanding to establish the Collège de l'Acadie in Nova Scotia

Canada and Nova Scotia signed an agreement on August 28, 1988, to establish the first French-language community college in the province.

Memorandum of understanding to establish a French-language school/community centre in Charlottetown

The agreement with Prince Edward Island was signed on November 28, 1988.

Memorandum of understanding to expand the Sainte-Anne school/community centre

New Brunswick and Canada signed an agreement regarding this project on November 16, 1988.

Memorandum of understanding to establish a French-language college of applied arts and technology in Ontario and to expand French-language services at the college level

The Secretary of State and the Minister of Colleges and Universities of Ontario signed an agreement on January 12, 1989, establishing the first French-language college in the province.

Subsidiary agreement on education in the minority language and second-language instruction in Saskatchewan

The governments of Canada and Saskatchewan signed a multi-component agreement on June 15, 1989, to develop the education system for the province's French-speaking community and to provide French second-language courses.

APPENDIX K — PROMOTION OF OFFICIAL LANGUAGES
BUDGETS, 1987-1988 to 1989-1990

($000s)

	1987-1988	1988-1989	1989-1990*
Support for Official Language Community Organizations and Institutions	20,544	26,295	26,431
Assistance for the Establishment of Official Language Community Radio	400	1,757	1,300
Intergovernmental Co-operation	5,354	8,844	11,571
Administration of Justice in the Two Official Languages	1,030	1,364	1,005
Co-operation with the Private and Voluntary Sectors	1,892	2,305	2,505
Support for Linguistic Duality	820	1,042	978
TOTAL	30,040	41,967	43,790

* Estimates

APPENDIX L — OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION
BUDGETS, 1987–1988 to 1989–1990

(000,000's)

	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Provinces and territories	**200.2**	**218.7**	**226.0**
National Programs			
- Summer Language Bursary Program	10.3	10.1	11.8
- Official-Languages Monitor Program	6.1	5.8	7.1
Sub-total	16.4	15.9	18.9
Language Acquisition Development Program	**0.8**	**0.8**	**0.8**
TOTAL	**217.4**	**235.4**	**245.7**

APPENDIX M — OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION
APPROVED CONTRIBUTIONS, 1988-1989

Province or Territory	Minority Language		Second Language		Total
	$	%	$	%	$
Newfoundland & Labrador	1,466,310	31.6	3,181,737	68.4	4,648,047
Prince Edward Island	751,314	53.0	667,399	47.0	1,418,713
Nova Scotia	2,154,608	46.4	2,487,709	53.6	4,642,317
New Brunswick	21,466,141	77.6	6,193,255	22.4	27,659,396
Quebec	62,148,243	80.2	15,376,790	19.8	77,525,033
Ontario	33,891,209	56.6	25,951,090	43.4	59,842,299
Manitoba	3,885,433	46.1	4,539,941	53.9	8,425,374
Saskatchewan	1,414,460	26.6	3,894,773	73.4	5,309,233
Alberta	2,317,333	24.9	6,983,148	75.1	9,300,481
British Columbia	1,906,308	18.0	8,704,406	82.0	10,610,714
Sub-total (Provinces)	**131,401,359**	**62.8**	**77,980,248**	**37.2**	**209,381,607**
Yukon	433,606	55.0	353,611	45.0	787,217
Northwest Territories	169,434	22.9	571,306	77.1	740,740
Sub-total (Territories)	**603,040**	**39.5**	**924,917**	**60.5**	**1,527,957**
Total (Provinces & Territories)	**132,004,399**	**62.6**	**78,905,165**	**37.4**	**210,909,564**
Subsidiary Agreement – Saskatchewan	6,170,366	79.4	1,602,661	20.6	7,773,027
National Programs: Summer Language Bursary Program					10,094,165
Official Languages Monitor Program					5,769,269
Sub-total (National Programs)					**15,863,434**
Language Acquisition Development Program					848,000
TOTAL					**235,394,025**

Secrétariat d'État du Canada
Department of the Secretary of State of Canada

RAPPORT ANNUEL
1988·1989

LANGUES
OFFICIELLES

Rapport annuel du Secrétaire d'État concernant sa mission en matière de langues officielles

Canada

RAPPORT ANNUEL
1988·1989

LANGUES
OFFICIELLES

Premier rapport annuel au Parlement du Secrétaire d'État du Canada concernant sa mission en matière de langues officielles.

Son Excellence Madame Jeanne Sauvé
Gouverneur général du Canada
Ottawa

Excellence,

Conformément à l'article 44 de la *Loi sur les langues officielles*, j'ai l'honneur de présenter au Parlement, par votre intermédiaire, le premier rapport annuel sur les questions relevant de la mission du Secrétaire d'État en matière de langues officielles, rapport portant sur l'exercice 1988-1989.

Daignez agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État du Canada,

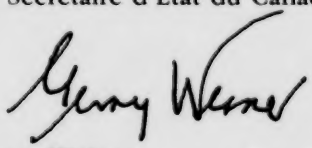

Gerry Weiner

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada

N° de cat. S41-1989
ISBN -0-662-57137-1

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT vii

PARTIE I RAPPEL HISTORIQUE

Reconnaissance des deux langues officielles: quelques jalons 1

Programmes du Secrétariat d'État 4
- Enseignement des langues officielles 5
- Promotion des langues officielles
  - Appui aux communautés de langue officielle 18
  - Coopération avec divers secteurs de la société canadienne 20

PARTIE II NOUVELLE LOI ET RELANCE DES POLITIQUES DE LANGUES OFFICIELLES 23

PARTIE III RENOUVELLEMENT DES PROGRAMMES ET L'ANNÉE FINANCIÈRE 1988-1989

Renouvellement des programmes 33

Programme des langues officielles dans l'enseignement 36
- Ententes fédérales – provinciales/territoriales 37
- Bourses pour les cours d'été de langues et Moniteurs de langues officielles 51
- Perfectionnement linguistique 53
- Orientations et bilan de la recherche 55

Programme de promotion des langues officielles 58
- Appui aux organismes et aux institutions des communautés de langue officielle 59
- Aide à l'établissement de la radio communautaire 66
- Coopération intergouvernementale 67
- Administration de la justice dans les deux langues officielles 73
- Appui à la dualité linguistique 74
- Collaboration avec les secteurs privé et bénévole 76
- Concertation interministérielle fédérale 78
- Études et recherche 80

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 83

ANNEXES

A. Loi sur les langues officielles
   - Préambule
   - Objet
   - Partie VII

B. Répartition géographique des populations minoritaires de langue officielle, 1986

C. Langues officielles dans l'enseignement : effectifs selon la province, le territoire et le niveau scolaire, 1987-1988

D. Organigramme du Secrétariat d'État

E. Promotion des langues officielles : versements de 1983-1984 à 1987-1988

F. Langues officielles dans l'enseignement : contributions du Canada aux provinces, aux territoires et aux programmes nationaux, 1983-1984 à 1987-1988.

G. Langues officielles dans l'enseignement : programme de bourses pour les cours d'été de langues, 1983-1984 à 1987-1988

H. Langues officielles dans l'enseignement : programme des moniteurs de langues officielles, 1983-1984 à 1987-1988

I. Promotion des langues officielles: coopération intergouvernementale pour la prestation de services dans des domaines autres que l'éducation

J. Langues officielles dans l'enseignement : bilan des ententes conclues en 1988-1989

K. Promotion des langues officielles: budgets de 1987-1988 à 1989-1990

L. Langues officielles dans l'enseignement : budgets de 1987-1988 à 1989-1990

M. Langues officielles dans l'enseignement : contributions approuvées pour 1988-1989

AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Voici le premier rapport annuel relatif à la mission du Secrétaire d'État en matière de langues officielles, mission maintenant consignée dans la nouvelle Loi de 1988 « concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada ».

La Loi contient en effet de nouvelles dispositions, notamment l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Ces dispositions, qu'on retrouve à la Partie VII de la Loi, donnent maintenant un encadrement législatif aux programmes relevant du Secrétaire d'État en matière de langues officielles, programmes qui datent d'une vingtaine d'années. En outre, le renouvellement législatif a incité le gouvernement à leur donner une nouvelle impulsion, à en accroître la portée et les activités.

La Loi confie au Secrétaire d'État du Canada la responsabilité principale de donner suite au double engagement qui vient d'être mentionné et précise qu'il doit soumettre, à cet égard, un rapport annuel au Parlement. Ce rapport est distinct de celui que mon collègue, l'honorable Robert de Cotret, doit également présenter en matière de langues officielles, touchant cette fois le mandat du Président du Conseil du Trésor d'élaborer et de coordonner au sein des institutions fédérales des programmes portant sur les services au public, la langue de travail et la participation des Canadiens et des Canadiennes d'expression française et d'expression anglaise aux institutions du gouvernement fédéral.* Le Parlement disposera donc d'un portrait de l'action du gouvernement fédéral visant la reconnaissance, l'utilisation et la promotion des langues officielles.

ANNÉE-CHARNIÈRE

Le présent rapport vise donc, en termes gouvernementaux, l'exercice financier 1988-1989, soit la période allant du 1er avril 1988 au 31 mars 1989. Il s'agit d'une année qui s'est révélée très intense en épisodes ou développements touchant directement ou indirectement les langues officielles. Mentionnons à titre de bref rappel, en plus de l'adoption de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*

* Le Bureau de la traduction qui relève du Secrétaire d'État appuie la prestation des services au public par les institutions fédérales. Ces activités sont revues dans le rapport annuel du Secrétaire d'État.

qui donnait une impulsion renouvelée à l'engagement fédéral envers la dualité linguistique, les discussions qui entourent la ratification de l'Accord du lac Meech, l'adoption, dans la foulée d'un jugement de la Cour suprême, de lois linguistiques en Saskatchewan et en Alberta, la décision également de la Cour suprême touchant la langue d'affichage au Québec et la loi 178 adoptée subséquemment par l'Assemblée nationale du Québec et, plus récemment, la préparation et la tenue du troisième Sommet des pays francophones. Ces événements ont certes donné lieu, et continuent de le faire, à une variété de mesures et d'échanges — des ententes Canada-Saskatchewan ou Canada-Québec, entre autres — mais aussi à des réactions et à des appréhensions, qui ont trait d'une façon ou d'une autre à la définition même, passée, présente et future, de notre pays.

Témoignage

Dans ce contexte qui s'est révélé, soit fructueux, soit préoccupant à divers égards, le présent rapport vient en quelque sorte donner le témoignage d'un versant un peu caché, moins connu, il me semble : celui de l'effort fait par mes prédécesseurs, et que je poursuis, de travailler à la reconnaissance et à l'usage accrus de nos deux langues officielles, à la compréhension et au respect mutuels entre les deux grandes collectivités linguistiques. Or, ce travail — et c'est pour le Secrétaire d'État sa caractéristique essentielle — ne se cantonne pas dans l'aire gouvernementale fédérale. Ce travail s'est réalisé et se réalise grâce à la collaboration d'un grand nombre d'individus et d'organismes, de même qu'avec les autres paliers de gouvernement; sa réalisation est disséminée dans notre société entière, si je puis dire.

Dualité et évolution

Je considère donc que ce premier rapport apporte un témoignage à un moment particulièrement crucial. Important, d'abord pour le gouvernement du Canada qui rajeunissait en 1988, par l'adoption de la nouvelle Loi, son engagement à l'égard de notre dualité linguistique. Celle-ci est inscrite au coeur même de l'histoire de notre pays et de l'évolution de nos institutions. Le rapport retrace, dans sa première partie, quelques jalons de cette évolution; il rappelle, entre autres, le profil des programmes du Secrétariat d'État qui ont été créés à l'occasion de l'adoption de la première *Loi sur les langues officielles*.

Ces programmes ont permis d'établir une certaine tradition — ou continuité, car une vingtaine d'années reste un laps fort court à l'aune de l'histoire — dans le mode d'action privilégié par le Secrétariat d'État : la recherche de la coopération et de partenariats multiples. Or, ce type d'intervention a certainement accompagné et marqué l'évolution des politiques et des attitudes en matière de langues officielles, évolution qui amenait, entre autres, l'inclusion de dispositions relatives aux langues officielles dans la *Charte canadienne des*

droits et libertés de 1982. Celle-ci engageait en retour à la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, complétée en 1988. Il importait de rappeler, dans une deuxième partie, les principaux jalons et le sens de ces développements majeurs et récents qui ont donné un nouvel encadrement constitutionnel et législatif à toute la politique et à l'action du gouvernement fédéral en matière de langues officielles.

PROGRAMMES DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Le rapport décrit dans sa troisième partie, et c'est son objet spécifique, les programmes du Secrétariat d'État et les principales initiatives qu'ils ont permis de parrainer en 1988-1989.

Pour moi qui y suis maintenant associé intimement, ce sont là des choses majeures, mais pas forcément par leur ampleur; je m'explique.

Certes, nombre de ces initiatives sont des projets et des collaborations d'envergure; ces projets se distinguent par leur aspect novateur et souvent inédit. C'est à la fois, et je citerai en vrac, la création conjointe avec le gouvernement de l'Ontario du Collège de langue française d'arts appliqués et de technologie, la signature d'ententes avec la Saskatchewan qui prévoient une variété de mesures pour appuyer la reconnaissance du français, le développement de l'enseignement et l'épanouissement de la communauté fransaskoise, d'autres ententes qui prévoient divers services aux communautés minoritaires à l'Île-du-Prince-Édouard ou au Québec, par exemple. Des ententes ont par ailleurs été conclues pour la création de nouveaux centres scolaires-communautaires francophones à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, après en avoir créés au Nouveau-Brunswick. On a également procédé à la signature d'un nouveau protocole d'entente dans le domaine de l'enseignement des langues officielles avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Ce sont là des jalons marquants.

C'est aussi le regroupement renforcé des parents francophones hors Québec par le truchement de la Commission nationale des parents francophones; ou encore le travail de l'organisme Canadian Parents for French qui essaime dans de nouvelles localités et milite en faveur de l'apprentissage du français comme langue seconde; des organismes qui naissent pour représenter les Québécois d'expression anglaise d'Abitibi ou disséminés sur l'immense Côte-Nord.

C'est encore, en juin 1988, le renouvellement même et un renforcement important des programmes du Secrétariat d'État qui font particulièrement l'objet du présent rapport.

L'ASPECT HUMAIN

Mais il y a plus à faire comprendre et qui ne ressort pas tout à fait quand on parle de renouvellement de politiques, de programmes et des budgets qui y sont afférents; c'est le battement de vie quotidienne et le caractère profondément humain qui sous-tend la très grande variété des projets, en majorité bien modestes mais chaleureux, qui se retrouvent sur mon bureau de Secrétaire d'État. Parmi ceux-ci, la création d'un petit centre culturel francophone à Iqaluit, aux confins même de l'Arctique de l'Est, représente un ralliement communautaire, la planification d'un programme d'activités, incluant enfants, jeunes et adultes, des échanges avec la communauté autochtone majoritaire à Iqaluit, la rénovation d'un bâtiment désaffecté, les démarches pour susciter une collaboration fédérale-territoriale qui permette la réalisation du projet.

Cette dimension concrète de multiples engagements et dévouements de nature communautaire et sociale anime encore les rencontres quotidiennes qui sont une bonne part — et, quant à moi, essentielle en même temps qu'agréable — du travail d'un Secrétaire d'État. Un exemple, puisé au hasard, parmi tant d'autres : le président et le secrétaire exécutif de la Société canadienne des directeurs d'associations — laquelle représente les intérêts de quelque mille organismes canadiens qui participent à des associations de nature corporative, professionnelle et bénévole, — viennent assurer le Secrétaire d'État, lors de l'adoption de la nouvelle Loi, de l'importance qu'accorde leur secteur à la promotion de la reconnaissance et de l'usage des deux langues, et proposent de mener des études conjointes — qui se poursuivent — sur les façons d'y parvenir.

LA DIVERSITÉ CANADIENNE

En définitive, le type d'action que suscite le Secrétariat d'État à l'égard de la dualité linguistique coïncide avec certaines de nos valeurs démocratiques fondamentales : favoriser esprit et échanges communautaires, encourager discussions et dialogue, procéder par consultation, collaboration, efforts consentis de bonne foi, établir des partenariats multiples. Certes, il ne s'agit pas de nier les tensions — la question linguistique continue et continuera d'en susciter — mais de les assumer dans un esprit d'ouverture et de tolérance qui est resté jusqu'ici un gage de progrès pour notre pays. Pour moi, par exemple, anglophone issu du Québec, en constant rapport avec mes concitoyens francophones, je sais que les rencontres, conversations, discussions, réunions de travail, sont autant d'occasions de jeter des ponts, d'assurer une meilleure compréhension, de fonder une estime mutuelle.

Je dis et vis ces choses en pensant aussi à mon rôle plus large de Secrétaire d'État et de ministre responsable du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, qui englobe la mise en valeur de l'identité canadienne. Celle-ci se fonde entre autres

sur notre diversité : celle d'un pays qui reconnaît deux langues officielles utilisées par deux grandes collectivités linguistiques, tout en profitant d'une riche diversité culturelle, manifeste dans la présence de nombreuses autres langues et communautés, c'est-à-dire celles des premiers habitants du pays, nos peuples autochtones, et les communautés formées par les multiples personnes et groupes arrivés de partout dans le monde pour s'associer au développement de notre pays.

VISION LARGE

Ce concept large de notre citoyenneté, est en un sens une vision, celle que proposait le Premier ministre Mulroney, dans un message qu'il adressait en mars 1989 aux communautés de langue officielle :

> « L'existence de communautés francophones et anglophones fortes et dynamiques, vivant ensemble à la grandeur du pays, est une caractéristique fondamentale de la fédération canadienne. Cette dualité a largement contribué à façonner notre identité nationale, à l'instar de l'héritage que nous ont laissé les peuples autochtones et de l'apport plus récent de Canadiens d'autres cultures.
>
> Faire de nos institutions le reflet de cette réalité, dans un esprit de justice et de respect de l'autre, est un des défis perpétuels que nous pose notre histoire. La façon dont les Canadiens et les Canadiennes ont relevé et continuent à relever ce défi ne peut que nous inspirer fierté et confiance en l'avenir. »

Ce premier rapport témoigne qu'en dépit des difficultés, un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes consentent des efforts pour poursuivre et faire advenir cette vision généreuse.

Le Secrétaire d'État du Canada,

Gerry Weiner

PARTIE I

RAPPEL HISTORIQUE

RECONNAISSANCE DES DEUX LANGUES OFFICIELLES : QUELQUES JALONS

Dès 1867, la première loi constitutionnelle qui fondait la fédération canadienne prévoyait, en ce qui concerne le gouvernement central et celui de la province de Québec, l'usage facultatif du français ou de l'anglais par toute personne dans les débats des chambres du Parlement ou de la Législature de cette province et l'usage obligatoire des deux langues dans les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de ces chambres. Cette loi constitutionnelle accordait également le droit de chacun d'employer le français ou l'anglais dans toutes les affaires dont seraient saisis les tribunaux du Canada ou ceux du Québec et dans tous les actes de procédure en découlant.

La dualité linguistique n'est donc pas un élément nouveau dans l'histoire de notre pays : elle en a été une partie intégrante et elle a marqué toute son évolution, car peu à peu elle a conféré aux institutions fédérales l'un de leurs traits les plus distinctifs. Dans les dernières décennies, certaines initiatives majeures sont venues donner à ce cheminement une accélération notable. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale cependant, diverses mesures dont certaines, rétrospectivement, paraissent modestes, ont favorisé l'évolution progressive de la reconnaissance des deux langues officielles. Notons, à titre d'exemple, l'impression bilingue, en 1927, des timbres-poste et, en 1936, celle des billets de banque. En 1934, on établissait le Bureau des traductions afin d'assurer que les institutions fédérales produisent la documentation officielle du pays dans les deux langues. Deux ans plus tard, on créait une société de radiodiffusion d'État avec deux réseaux, l'un de langue française et l'autre de langue anglaise, c'est-à-dire la Société Radio-Canada et la Canadian Broadcasting Corporation. Dans la création d'une ambiance favorisant la langue française dans toutes les régions du pays, Radio-Canada jouera un rôle de premier plan. L'Office national du film sera mis sur pied en 1939 et sera la source de nombreuses réalisations artistiques de haute qualité dans l'une et l'autre langue officielle. En 1945, le gouvernement fédéral commença à émettre une partie des chèques d'allocations familiales dans les deux langues, pratique qui fut généralisée en 1962.

Auparavant, une autre initiative avait été prise : l'interprétation simultanée des débats à la Chambre des communes (1959) et au Sénat (1961). On doit à cette

initiative l'utilisation grandement accrue des deux langues officielles dans les débats parlementaires.

À la même époque, la Commission du Service civil créait le Bureau des langues et commençait à dispenser, pour la première fois, aux fonctionnaires fédéraux, des cours de français et d'anglais.

Au cours des années 1960, une des incitations principales à la reconnaissance institutionnelle des deux langues aura certes été ce que l'on a convenu d'appeler la Révolution tranquille au Québec. En plus d'exprimer un pressant désir de modernisation de la société québécoise dans son ensemble politique, institutionnel et social, cet éveil social amenait à poser des questions majeures sur la place du Québec et de la langue française au sein de la fédération canadienne. Par ricochet, ce questionnement entraînait à son tour toute une série d'interrogations sur la conception du Canada, le statut des minorités francophones dans le reste du pays et la place que l'on devait accorder aux langues autres que le français et l'anglais dans la société canadienne.

C'est dans ce contexte qu'en 1963, le gouvernement du Canada crée la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*. Ce faisant, il confie aux co-présidents André Laurendeau et Davidson Dunton et à leur équipe de commissaires le mandat de « faire enquête sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport ».

Après des consultations publiques, la *Commission Laurendeau-Dunton* déposait d'abord un rapport préliminaire (1965). Quelques années plus tard, après des recherches approfondies dans divers domaines de la vie nationale, elle déposait ses constatations, conclusions et recommandations en six volumes dont un, sur les langues officielles, en 1967, et un autre, sur l'éducation, en 1968.

Le gouvernement devait accorder une attention particulière aux recommandations de cet imposant rapport et, dès 1969, il donnait suite à plusieurs d'entre elles par voie de législation, de politiques et de programmes. L'action gouvernementale envisagée visait alors trois aspects importants de la question linguistique. Tout d'abord, il lui paraissait nécessaire que les francophones du pays puissent mieux s'identifier à leur gouvernement fédéral; en second lieu, il lui paraissait important de veiller à la préservation des minorités linguistiques où qu'elles vivent au pays. Enfin, il lui paraissait essentiel de travailler à une

meilleure reconnaissance et acceptation des langues officielles et à l'avancement de celles-ci dans les institutions fédérales d'abord et dans la société canadienne en général, tout en reconnaissant sa diversité culturelle.

Parmi les mesures ainsi mises en train, la plus significative devait être la *Loi sur les langues officielles* de 1969. C'était la principale réponse du gouvernement à la situation complexe dont l'analyse avait été confiée à la *Commission Laurendeau-Dunton*. Celle-ci avait recommandé comme mesure essentielle la reconnaissance du français et de l'anglais au titre de langues officielles du Canada. Cela devait être fait en 1969, lorsque le Parlement adopta la *Loi sur les langues officielles* en vertu de laquelle le français et l'anglais étaient déclarés langues officielles pour toutes les questions relevant du Parlement et du gouvernement du Canada. La Loi déclarait que les deux langues officielles avaient un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

En vertu de cette Loi, il incombait aux ministères et aux organismes fédéraux d'offrir des services en français et en anglais à leur administration centrale dans la région de la capitale nationale et dans les « districts bilingues » qui, toutefois, ne furent pas établis. Ce concept territorial de district bilingue a présenté diverses difficultés, et on devait y substituer plus tard les concepts plus souples de « vocation de bureau » et de « demande importante » auprès d'un bureau fédéral, comme nous le verrons dans la prochaine partie.

La Loi prévoyait également la création du poste de Commissaire aux langues officielles dont les responsabilités consistaient à revoir l'application de la Loi au sein des institutions fédérales et d'en faire rapport au Parlement. La Loi consacrait l'autonomie du Commissaire vis-à-vis du gouvernement en stipulant qu'il devait soumettre son rapport annuel directement au Parlement et en laissant à ce dernier la responsabilité d'approuver toute nomination à ce poste. Depuis 1969, les commissaires qui se sont succédé à ce poste ont aussi créé la tradition de se faire, auprès des Canadiens de toutes les régions du pays, les promoteurs de la dualité linguistique, spécialement par l'entremise d'une meilleure connaissance et compréhension de la *Loi sur les langues officielles* et de ses objectifs.

Mais en plus de la Loi elle-même, le gouvernement prévoyait une série de mesures destinées soit à en assurer la mise en œuvre, soit à faire progresser d'autres dimensions également mises en relief par la *Commission Laurendeau-Dunton*. Le Secrétariat d'État devait être le premier maître d'œuvre de l'ensemble de ces mesures.

PROGRAMMES DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Dès 1969, le Secrétaire d'État était en effet chargé de la mise sur pied et de l'administration générale des initiatives entreprises par le gouvernement fédéral en matière de langues officielles. Ces mesures sont alors regroupées sous un programme général intitulé Programme d'expansion du bilinguisme.

On lui donne un objectif vaste : assurer l'égalité de statut des deux langues officielles au sein des organismes du gouvernement fédéral et encourager leur utilisation et leur développement continus dans l'ensemble de la société canadienne. Ce Programme d'expansion du bilinguisme comprenait trois volets principaux :

1. promotion du bilinguisme et coordination de programmes au sein de la Fonction publique du gouvernement fédéral;

2. programmes de langues, comprenant une division de relations fédérales-provinciales et une division de relations avec le secteur privé;

3. action socio-culturelle qui visait à appuyer le développement des communautés minoritaires de langue officielle.

À partir de 1972, la tâche d'appliquer la politique des langues officielles *au sein* du gouvernement est confiée au Conseil du Trésor; les programmes du Secrétariat d'État, mis à part le Bureau des traductions, se concentrent alors sur une dimension fondamentale qui se poursuivra jusqu'à maintenant : favoriser la politique des langues officielles *à l'extérieur* des institutions fédérales, de concert avec différents secteurs de la société canadienne, les communautés minoritaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé et le secteur bénévole.

Cette mission de base reposera à partir de 1972 sur deux secteurs de programmes, déjà présents dans le bloc de départ assigné en 1969-1970 au Secrétariat d'État, dont les noms et les modalités administratives varieront par ailleurs au cours des années mais non les composantes essentielles : d'une part, un programme fédéral-provincial visant les langues officielles dans l'enseignement et d'autre part un programme visant la promotion des langues officielles par l'appui au développement des communautés minoritaires de langue officielle, ainsi que par un programme visant la collaboration avec les secteurs privé et bénévole et avec les provinces dans des domaines autres que l'enseignement.

Nous voulons maintenant retracer brièvement l'évolution de ces programmes qui ont modulé le rôle du Secrétariat d'État dans la promotion générale qu'il a faite des langues officielles à l'extérieur des institutions fédérales.

ENSEIGNEMENT DES LANGUES OFFICIELLES

Pour assurer la vitalité des communautés et favoriser l'usage des deux langues, un premier domaine paraissait primordial : l'enseignement. La *Commission Laurendeau-Dunton* avait recommandé dans le livre II (Éducation) de son rapport, que les gouvernements provinciaux et territoriaux élargissent leurs programmes d'enseignement dans la langue des communautés minoritaires de langue officielle aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire.

Étant donné que l'enseignement dans la langue de la minorité entraînait des coûts supplémentaires, elle recommandait que le gouvernement fédéral accepte en principe la responsabilité des frais engagés à cet égard par les gouvernements provinciaux.

D'autres recommandations préconisaient l'amélioration de l'enseignement de la langue seconde en vue de promouvoir la dualité linguistique. La Commission souhaitait également des relations plus harmonieuses entre les communautés francophones et anglophones du pays.

Ces recommandations ont été bien accueillies par le gouvernement. En novembre 1969, ce dernier décidait de collaborer financièrement avec les provinces dans le but de mettre en œuvre les principes énoncés par la Commission.

PREMIERS ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX/ TERRITORIAUX

Un peu moins d'un an après, en septembre 1970, à la suite de nombreux pourparlers entre les autorités fédérales et provinciales, le gouvernement fédéral annonçait le lancement d'un programme de contributions aux provinces. Connu d'abord sous le nom de Programme du bilinguisme en éducation et, plus tard, sous le nom de Programme des langues officielles dans l'enseignement, il visait à offrir aux Canadiens appartenant aux minorités de langue officielle la possibilité de s'instruire ou de faire instruire leurs enfants dans leur propre langue, et cela sur l'ensemble du territoire canadien. Il avait également pour objectif de permettre aux Canadiens d'apprendre l'autre langue officielle, le français ou l'anglais.

Ces ententes respectaient la compétence des provinces et territoires dans le domaine de l'éducation. Le gouvernement du Canada voulait ainsi marier ses efforts à ceux des instances provinciales et territoriales dans la poursuite d'objectifs communs en matière de langues officielles. Entre 1970 et 1983, il

versa près de 1,8 milliard de dollars aux provinces et aux territoires pour la réalisation des deux principaux objectifs relatifs à l'enseignement des langues officielles.

D'autres programmes forment présentement l'ensemble des volets du Programme des langues officielles dans l'enseignement. Mais c'est aux années 1970-1971 qu'il faut remonter pour voir la création du Programme de bourses pour les cours d'été de langues et aux années 1973-1974 pour la mise en place du Programme des moniteurs de langues officielles.

Le premier de ces programmes permet à des élèves et des étudiants, en provenance de toutes les régions du Canada, de suivre pendant six semaines des cours d'immersion anglaise ou française dans des établissements agréés. Un certain nombre de bourses sont accordées également aux francophones hors Québec qui s'inscrivent à un cours spécial de français dans le but de se perfectionner dans leur langue maternelle.

Quant au Programme des moniteurs, il a pour but de promouvoir l'apprentissage et l'usage des langues officielles en offrant aux établissements d'enseignement les services de moniteurs de langue. Ces derniers prêtent assistance aux enseignants en aidant les élèves ou les étudiants au niveau de l'apprentissage pratique de la langue parlée en leur permettant de se familiariser avec le dynamisme de la langue étudiée et la culture qu'elle incarne.

Le Programme de perfectionnement linguistique vient compléter ces divers volets du Programme, bien qu'il ne soit pas régi par des accords fédéraux-provinciaux/territoriaux. Créé en décembre 1972, il fournit une aide financière directe à des organismes bénévoles, associations professionnelles et universités canadiennes, dans le but de réaliser des projets reliés à la collecte et à la diffusion d'information sur les langues officielles dans l'enseignement ainsi qu'au développement et à l'amélioration des techniques d'apprentissage.

PROTOCOLE DE 1983

En décembre 1983, une nouvelle entente globale avec les gouvernements provinciaux était conclue par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). L'adhésion du Conseil à ce processus devint un facteur déterminant dans l'établissement d'une forme de collaboration qui allait s'avérer fructueuse au cours des ans pour la réalisation des objectifs en matière de langues officielles dans l'enseignement.

La nouvelle entente prenait la forme d'un protocole de trois ans assorti d'accords bilatéraux entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ou territoriaux. Elle fut reconduite en septembre 1985 pour une période de deux ans et prit fin le 31 mars 1988.

L'accord prévoyait des mesures pour assurer que les contributions étaient effectivement utilisées au titre des frais supplémentaires occasionnés par l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde. Comme l'indique le graphique 1, il a favorisé également la redistribution des contributions fédérales en faveur de celles, parmi les provinces, qui éprouvaient les plus grands besoins en matière de développement de programmes pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.

GRAPHIQUE 1

Programme des langues officielles dans l'enseignement
Répartition des contributions totales accordées

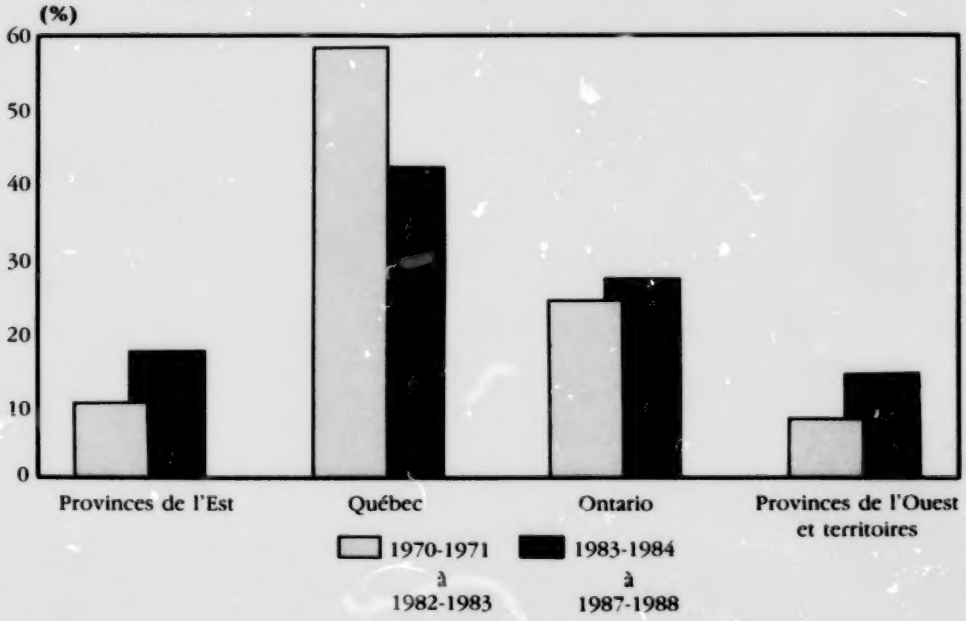

Entre 1983-1984 et 1987-1988, 65 pour cent des contributions totales versées aux provinces et aux territoires étaient accordées à l'enseignement dans la langue de la minorité et 35 pour cent à l'enseignement de la langue seconde. Le graphique 2 reflète cette répartition.

GRAPHIQUE 2

Programme des langues officielles dans l'enseignement
Répartition du budget total 1983-1984 à 1987-1988
selon l'objectif linguistique

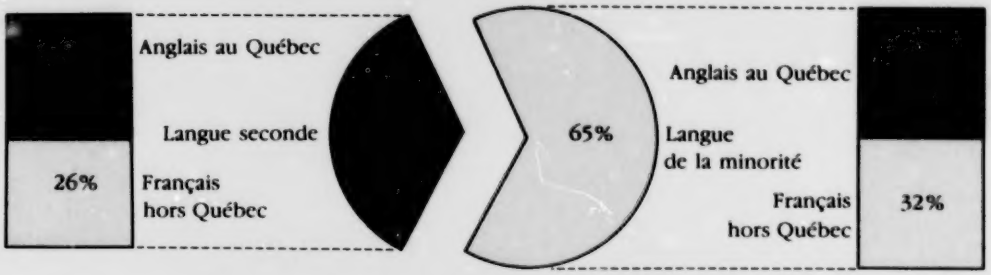

Le protocole prévoyait en outre que le gouvernement fédéral continuerait à assumer le financement à part entière du Programme de bourses pour cours d'été de langues et du Programme des moniteurs de langues officielles.

RAPPEL DE CERTAINES RÉALISATIONS

Depuis sa création en 1970, le Programme des langues officielles dans l'enseignement a collaboré avec les ministères de l'Éducation des provinces et territoires afin de mettre en œuvre une multitude d'initiatives dont on ne saurait encore mesurer l'impact sur l'évolution de la société canadienne. Taillées sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques des diverses régions du pays, ces initiatives ont eu très souvent des répercussions ponctuelles et difficilement vérifiables. Durant cette période, le gouvernement a octroyé plus de 2,5 milliards de dollars à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde.

Parmi les initiatives qui ont marqué ces vingt années de collaboration fédérale-provinciale/territoriale, il importe de mentionner les changements apportés par les ministères de l'Éducation à leurs structures administratives dans le but d'être mieux en mesure d'offrir des services éducatifs de qualité tant pour l'enseignement dans la langue de la minorité que pour l'enseignement de la langue seconde. On trouvera ci-après quelques exemples des initiatives prises dans ce sens.

- Le Manitoba a mis sur pied le Bureau d'éducation française (BEF) dirigé par un sous-ministre adjoint. Toutes les questions relatives à l'enseignement aux Franco-Manitobains et à l'enseignement du français aux jeunes anglophones tombent sous sa juridiction.

- L'Ontario a créé un poste de sous-ministre adjoint responsable de l'enseignement primaire et secondaire en français.

- Le Nouveau-Brunswick a créé un réseau scolaire distinct pour l'enseignement aux francophones. On retrouve, au ministère de l'Éducation, deux structures parallèles, l'une francophone, l'autre anglophone, chacune étant dirigée par un sous-ministre.

- La Saskatchewan a inauguré officiellement, en août 1980, le Bureau de la minorité de langue officielle. Il a comme objectif de promouvoir, dans cette province des Prairies, l'enseignement en français et l'enseignement du français, langue seconde.

D'autres ministères de l'Éducation ont amélioré la qualité de leurs services centraux destinés au soutien de l'enseignement à la minorité francophone et à l'enseignement du français, langue seconde. Ils ont nommé, à divers paliers, des coordonnateurs de programmes chargés de l'enseignement des langues officielles. Ils ont établi des réseaux régionaux de conseillers pédagogiques. Ils ont également affecté des ressources humaines à l'élaboration de programmes. Plusieurs ont mis en place des centres de ressources pédagogiques pour fournir aux enseignants du matériel pédagogique de qualité adapté aux besoins particuliers des étudiants dans chacune des provinces et territoires.

EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, a contribué à l'augmentation substantielle d'écoles et de programmes de langue française aux niveaux primaire et secondaire à l'extérieur du Québec. Il a accordé également son aide au Québec pour le maintien des institutions et des programmes d'enseignement destinés à la minorité anglophone de cette province.

En 1987-1988, on dénombrait 511 écoles offrant un enseignement aux francophones hors Québec: 373 écoles primaires, 59 écoles secondaires et 79 écoles regroupant des élèves des deux niveaux. Les anglophones du Québec avaient accès, pour leur part, à 307 écoles dispensant un enseignement dans leur langue maternelle: 170 écoles offraient un enseignement au niveau primaire, 87 au niveau secondaire et 50 aux niveaux primaire et secondaire.

Depuis 1970, les possibilités de s'instruire dans leur langue ont augmenté pour les jeunes Canadiens vivant en situation minoritaire. Cependant, plusieurs éléments ont contribué à la diminution des effectifs dans les écoles de la minorité.

Des facteurs tels que la dénatalité, l'assimilation des jeunes francophones hors Québec et l'exode des jeunes Anglo-Québécois expliquent le taux décroissant d'effectifs dans les écoles et les programmes de la minorité. Comme l'indique le graphique 3, cette décroissance s'inscrit également dans le contexte d'une diminution de la clientèle scolaire dans son ensemble. Il est à remarquer, par ailleurs, qu'entre 1973-1974 et 1977-1978, le nombre d'inscriptions dans les écoles et les programmes de la minorité hors Québec a augmenté et ce, malgré la baisse enregistrée au niveau de la population étudiante du pays.

En 1987-1988, le nombre d'enfants étudiant en français a connu une légère progression par rapport à l'année précédente. Cette augmentation de 2 500 étudiants est attribuable essentiellement à des hausses au Nouveau-Brunswick et en Ontario, où l'on compte 1 000 élèves de plus dans chaque province. On retrouve, en 1987-1988, 108 413 élèves anglophones du Québec et 153 611 élèves francophones à l'extérieur du Québec qui étaient inscrits dans des écoles et des programmes de la minorité, soit 262 024 au total. (Annexe C)

GRAPHIQUE 3

Programme des langues officielles dans l'enseignement
Effectifs des écoles et des programmes de la minorité

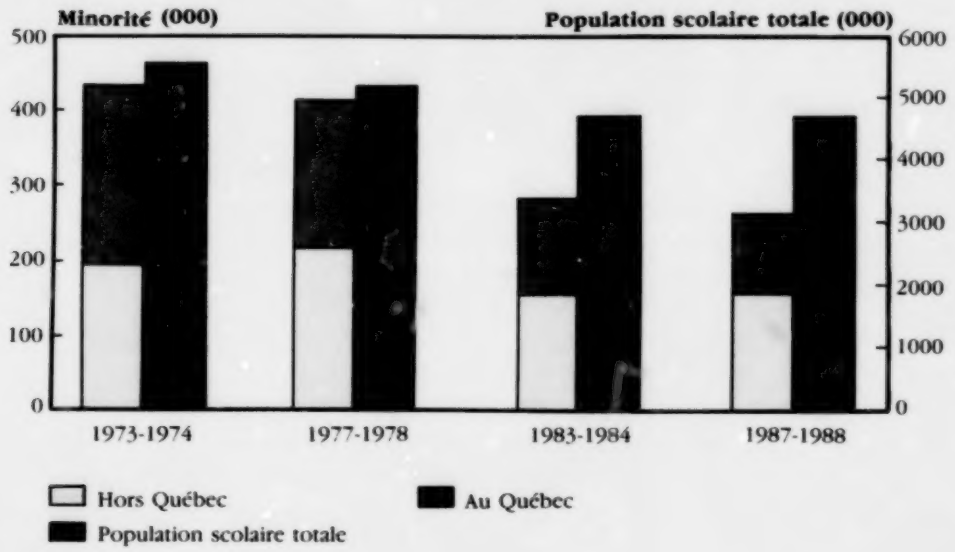

À cet accroissement du nombre d'établissements primaires et secondaires sont venues s'ajouter quantité d'activités visant à l'amélioration des techniques d'enseignement et à l'élaboration de programmes et de matériel pédagogique. Nous pensons plus particulièrement ici à la formation des enseignants, la formation à distance, l'ajout de services spécialisés pour tenir compte des besoins spéciaux de certains élèves, la formation permanente et l'enrichissement des collections de livres et de matériel audio-visuel.

Dans ce contexte d'élargissement du réseau d'enseignement dans la langue de la minorité, il est intéressant de souligner une initiative originale : la création de centres scolaires — communautaires. Ces établissements servent à la fois d'école et de foyer de vie communautaire en vue de mieux développer dans la population visée un sentiment d'appartenance à sa culture. On y trouve théâtre, caisse populaire, journal, radio communautaire et autres services socio-culturels. C'est dans les provinces maritimes que ce concept a d'abord été mis de l'avant, plus particulièrement au Nouveau-Brunswick.

Au niveau postsecondaire, les nombreux projets réalisés au cours de cette période permettent de bien faire valoir la collaboration fédérale-provinciale/territoriale en la matière. Le gouvernement québécois a bénéficié de l'aide du gouvernement canadien pour assumer une partie des coûts reliés au maintien de son réseau d'enseignement postsecondaire de langue anglaise dont font partie trois universités — Bishop's, Concordia et McGill — ainsi que cinq collèges anglophones, — Dawson, Vanier, John Abbot, Heritage et Champlain — et deux collèges disposant d'une section anglophone en Gaspésie et à Sept-Îles.

Il faut mentionner la création, à l'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick, d'une École de droit (Common Law en français), d'une École de langues et des programmes d'études en génie forestier et en administration publique, ainsi qu'un réseau d'enseignement à distance destiné aux étudiants francophones des provinces de la région de l'Atlantique. Au cours de ladite période, des collèges communautaires francophones ont vu le jour à Edmunston, Campbellton, Bathurst et Dieppe.

Depuis 1970, plus de 7 millions de dollars ont été versés à la Nouvelle-Écosse pour que l'Université Sainte-Anne puisse assurer le développement de ses installations scolaires, comme la bibliothèque, ou encore pour l'élaboration et le lancement de nouveaux programmes d'études.

En Ontario, les cinq collèges d'arts appliqués et de technologie, les deux collèges universitaires et les deux universités désignées bilingues, ont pu offrir un choix de plus en plus vaste de programmes et de cours en langue française.

Une contribution fédérale, établie à environ 4,7 millions de dollars pour la période allant de 1983-1984 à 1987-1988, fut versée au Manitoba en vue de permettre au Collège universitaire de Saint-Boniface de se doter de nouvelles installations et de mettre sur pied de nouveaux programmes d'études qui tiennent compte des besoins de la population étudiante.

De 1972-1973 à 1987-1988, l'Alberta a bénéficié de contributions de l'ordre de 9,3 millions de dollars pour la mise sur pied, à la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, de programmes de premier cycle dans diverses disciplines dont les arts, l'éducation et les sciences.

La mise en place d'institutions et de programmes de langue française un peu partout au pays a exigé la prestation de cours de formation pour les enseignants. Ainsi, des institutions comme la Faculté Saint-Jean, l'Université Sainte-Anne, le Collège universitaire de Saint-Boniface et l'Université de Moncton offrent-elles des cours en vue de former et de perfectionner les enseignants qui se destinent à l'enseignement dans la langue de la minorité.

EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

Au cours des vingt dernières années, les deux ordres de gouvernement ont pris diverses mesures pour offrir aux jeunes Canadiens la possibilité d'apprendre l'autre langue officielle. Les ministères de l'Éducation ont favorisé de maintes façons l'apprentissage du français ou de l'anglais, langue seconde. Ainsi, les jeunes Québécois suivent des cours d'anglais, langue seconde, à partir de la quatrième année et des cours de français, langue seconde, dès la première année. Dans bon nombre de provinces, l'apprentissage du français, langue seconde, est fortement recommandé pour l'obtention du diplôme.

En 1987-1988, 2 260 560 élèves ont suivi un cours régulier de langue seconde dans le cadre de leur programme scolaire. De ce nombre, 577 029 étaient des jeunes Québécois auxquels on enseignait l'anglais, langue seconde. Comme l'indique le graphique 4, le taux de participation aux cours réguliers de français, langue seconde, est passé de 38 pour cent en 1973-1974 à 51 pour cent en 1987-1988. Le Québec a maintenu, durant cette période, un taux de participation de plus de 60 pour cent aux cours réguliers d'anglais, langue seconde. (Annexe C)

Comme en témoigne le graphique 5, les cours d'immersion française se sont multipliés de façon inattendue à travers le Canada depuis la fin des années

GRAPHIQUE 4

Programme des langues officielles dans l'enseignement
Taux de participation aux programmes réguliers de langue seconde

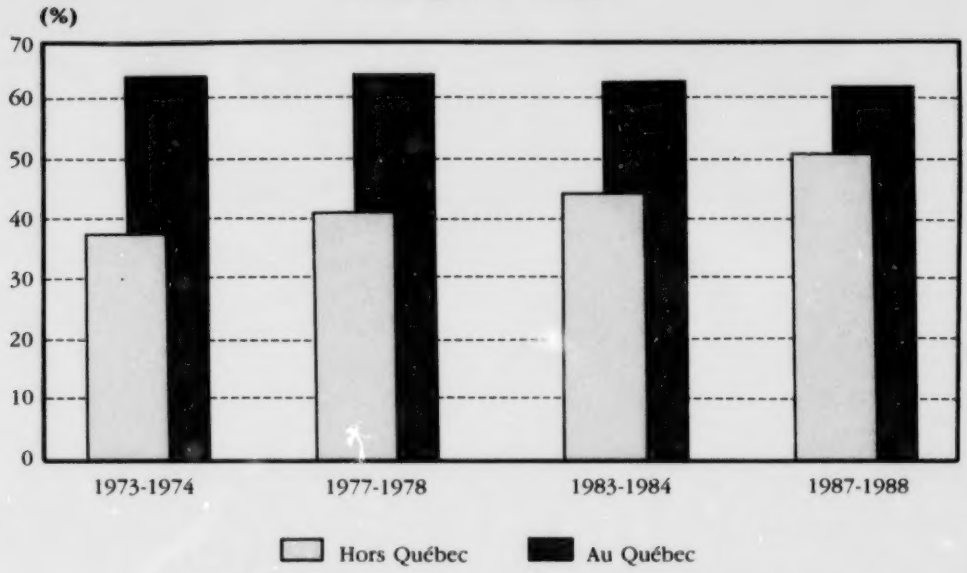

GRAPHIQUE 5

Programme des langues officielles dans l'enseignement
Effectifs des programmes d'immersion par niveau d'enseignement

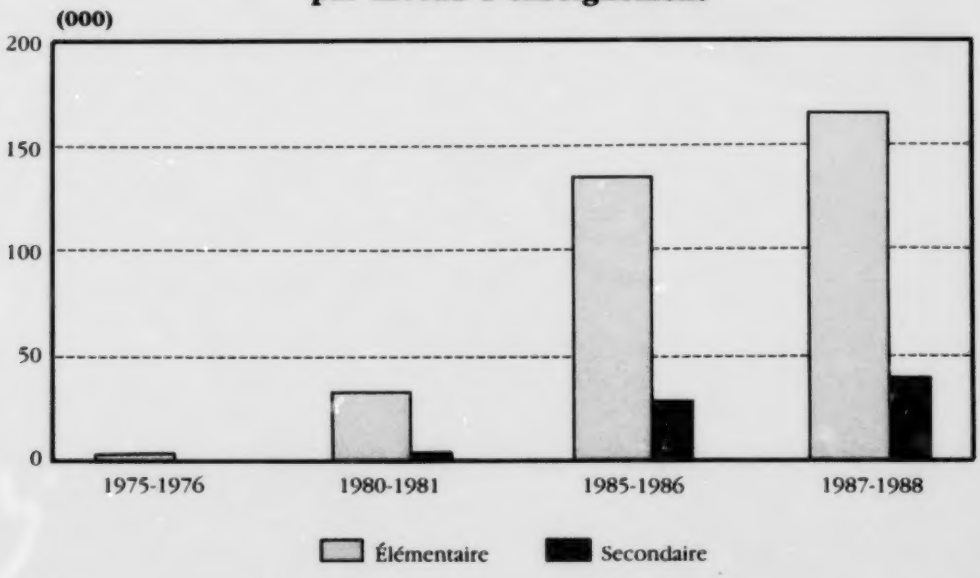

1970, grâce à la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même qu'à l'action dynamique de l'association Canadian Parents for French qui regroupe près de 18 000 membres dans l'ensemble du pays.

En 1975-1976, 3 733 enfants étaient inscrits à l'immersion française; en 1987-1988, leur nombre s'élève à 203 692 dont 165 005 au niveau élémentaire. (Annexe C)

Une école sur dix en Alberta est une école d'immersion. Même si c'est en Ontario que l'on trouve la moitié des élèves inscrits en immersion, ce sont le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard qui, par rapport à l'ensemble du pays, détiennent le plus haut taux de participation.

La popularité des cours de français, langue seconde, et des cours d'immersion française a donné lieu à de nombreuses activités scolaires et parascolaires réalisées grâce à l'aide fournie par le gouvernement canadien aux provinces et aux territoires.

Plusieurs élèves de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse ont eu l'occasion de perfectionner leur langue seconde en participant à des programmes estivaux d'immersion française ou encore à des cours donnés le samedi matin. Dans les provinces de l'Ouest, les étudiants bénéficient d'échanges organisés avec le Québec et de visites dans des milieux à forte concentration francophone dans le but d'approfondir leur connaissance du français et de se familiariser avec les diverses facettes de la culture canadienne-française.

Durant les années 1980, plusieurs établissements collégiaux et universitaires ont profité de l'apport du gouvernement fédéral pour mettre sur pied des cours de français à l'intention des diplômés de l'immersion française. À l'instar de bien d'autres institutions universitaires, l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, l'Université du Nouveau-Brunswick, l'Université de Régina et l'Université de la Saskatchewan ont enrichi leurs programmes de français, langue seconde.

Cette prolifération dynamique de cours de langue seconde à tous les niveaux du système d'enseignement, et plus particulièrement aux niveaux primaire et secondaire, a engendré une demande toujours croissante d'enseignants et de professeurs. Par exemple, pour que la Colombie-Britannique puisse suffire à la demande, elle devra former 200 nouveaux enseignants pour les classes d'immersion, chaque année, durant les cinq prochaines années.

Devant une telle situation, et conscient de l'urgence qui le sollicite, le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires dans le but d'adopter les mesures qui s'imposent pour répondre aux besoins de la population. Bon nombre d'institutions ont créé de nouveaux programmes de formation des enseignants et ont conçu de multiples projets de perfectionnement des enseignants, souvent en collaboration avec les conseils scolaires.

C'est ainsi que l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université Simon Fraser devaient décider, ces dernières années, d'accorder une attention toute particulière à la question de l'immersion, en améliorant leurs services de formation et de perfectionnement à l'intention des enseignants de français, afin de répondre à la demande croissante dans ce domaine.

APPORT DES PROGRAMMES NATIONAUX

D'autres programmes majeurs lancés durant la période considérée dans cette partie du rapport méritent une attention toute particulière parce qu'ils constituent un atout important pour l'apprentissage et le perfectionnement de la langue seconde et du français, langue de la minorité.

Mentionnons en premier lieu le Programme de bourses pour les cours d'été de langues qui, depuis sa création, a permis à plus de 100 000 étudiants des niveaux collégial et universitaire de recevoir un enseignement immersif dans leur deuxième langue officielle. Parmi ces jeunes de niveau postsecondaire, il y a des étudiants francophones de l'extérieur du Québec qui ont profité de ces bourses pour améliorer leur connaissance de la langue française et de la culture du Canada français.

En 1983-1984, le nombre total de récipiendaires s'élevait à 6 589 et en 1987-1988, à 7 213, soit une augmentation de 11 pour cent. Au cours des ans, ce programme a connu une croissance modérée si l'on tient compte de l'augmentation apportée au montant de la bourse. (Annexe G) Ces tendances sont reflétées dans le graphique 6.

Le Programme des moniteurs de langues officielles constitue un moyen privilégié pour le gouvernement canadien, en collaboration avec les provinces et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), d'atteindre ses objectifs en matière d'enseignement de la langue première et de la langue seconde. Il a permis aux participants de prêter assistance aux enseignants d'anglais ou de français langue seconde et ce, à tous les niveaux du système d'enseignement. Un volet de ce programme est destiné aux francophones hors Québec. C'est ainsi que des moniteurs furent embauchés pour appuyer les enseignants de français

GRAPHIQUE 6

Programme des langues officielles dans l'enseignement
Programme de bourses — Cours d'été de langues

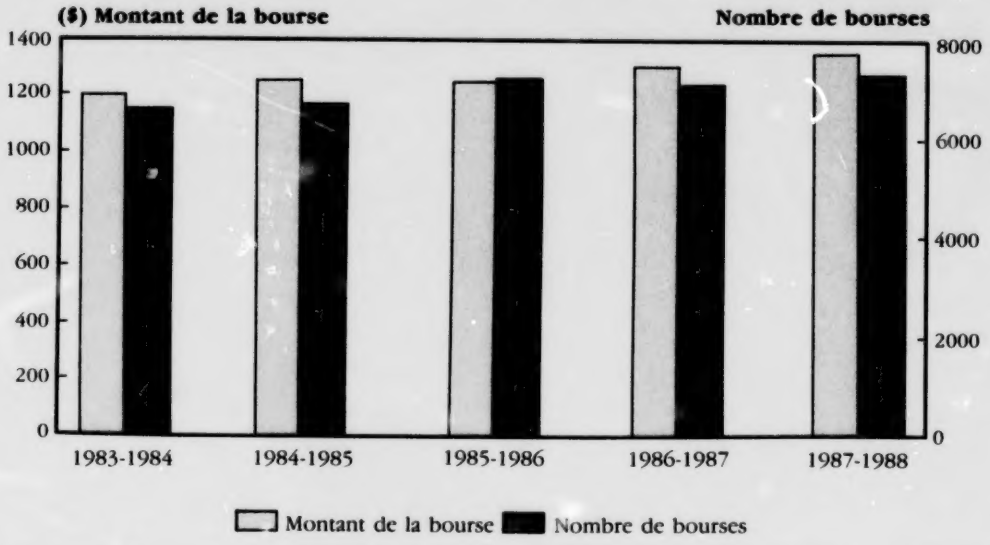

en aidant les étudiants des communautés francophones minoritaires du Canada à parfaire la connaissance de leur langue maternelle et de leur culture.

Depuis 1983-1984, 5 121 moniteurs à temps partiel et 868 moniteurs à temps plein ont participé au programme pour le plus grand bénéfice des étudiants et des enseignants, sans compter les avantages personnels que les moniteurs en ont retirés.

Comme le démontre le graphique 7, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 21,9 pour cent au cours de cette période, ce qui a eu des incidences sur le budget total qui a connu une croissance de l'ordre de 42,7 pour cent durant ces cinq années. L'augmentation des salaires des moniteurs a également contribué à la croissance budgétaire de ce programme. (Annexe H)

GRAPHIQUE 7

Programme des langues officielles dans l'enseignement
Programme des moniteurs de langues officielles

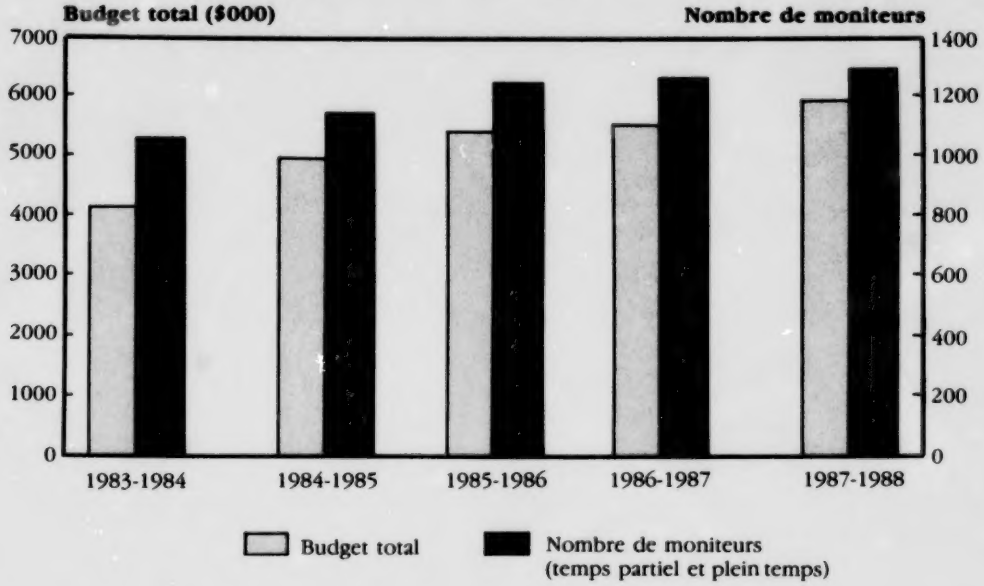

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT LINGUISTIQUE

De nombreux organismes à but non lucratif reçoivent l'aide fédérale accordée dans le cadre du Programme de perfectionnement linguistique pour la recherche et la diffusion d'information relative à l'enseignement des langues officielles. Depuis 1970, bon nombre d'activités furent réalisées dans les deux grands domaines d'intervention du programme. Par exemple, un colloque national portant sur l'enseignement postsecondaire en langue française à l'extérieur du Québec fut organisé, en mai 1985, par la Fédération des francophones hors Québec. L'association Canadian Parents for French a, pour sa part, parrainé la tenue de quatre conférences régionales au cours desquelles les participants se sont penchés sur la question des cours postsecondaires en français offerts aux étudiants désireux de poursuivre leurs études dans leur langue seconde. Parents et représentants des universités se sont réunis à Vancouver, Winnipeg, Ottawa et Charlottetown pour discuter des approches à privilégier pour faire face au nombre grandissant d'étudiants en immersion qui s'apprêtaient à entrer au collège ou à l'université.

CONCLUSION

Le bilan de cette collaboration fédérale-provinciale/territoriale s'avère des plus positif. Les programmes d'enseignement de la langue seconde ont connu une expansion sans précédent. Par ailleurs, les possibilités d'instruction offertes aux minorités de langue officielle se sont sensiblement accrues. Cependant, il reste

encore beaucoup à accomplir. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a réaffirmé son intention de poursuivre le travail entrepris avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue de mettre en œuvre l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* en ce qui concerne les droits à l'instruction dans la langue de la minorité et de favoriser l'apprentissage de la langue seconde.

PROMOTION DES LANGUES OFFICIELLES

Appui aux communautés de langue officielle

Le Secrétariat d'État, en plus d'élargir les possibilités d'éducation dans leur langue pour les membres des communautés de langue officielle, créait dès 1969 un programme conçu pour appuyer les diverses communautés minoritaires de langue officielle dans le développement d'instruments et d'institutions nécessaires à leur épanouissement. La Direction de l'action socio-culturelle — c'est le nom qu'on lui a d'abord donné — offrira la possibilité à de nombreuses associations et à de nombreux organismes de prendre l'essor qui leur aura permis d'agir de façon positive et d'animer des foyers culturels et des communautés particulièrement isolées. Elle met l'accent d'abord et avant tout sur l'animation sociale et la création d'associations représentatives dans les communautés qui en sont dépourvues. Elle entend aussi favoriser une meilleure harmonie entre les groupes linguistiques du pays et promouvoir les projets axés sur la collaboration entre les deux groupes.

À partir de 1973, le Programme de l'action socio-culturelle change de nom pour devenir le Programme des groupes minoritaires de langue officielle. Ses objectifs fondamentaux demeurent l'épanouissement des communautés et la compréhension entre les deux groupes linguistiques.

C'est vers cette époque (1975) qu'a lieu la fondation de la Fédération des francophones hors Québec. Ce nouvel organisme est constitué dans le but de donner aux francophones hors Québec un porte-parole commun auprès du gouvernement canadien. Il doit également permettre aux diverses associations provinciales d'établir des objectifs communs et d'élaborer des projets concertés. S'y rattacheront également des groupes œuvrant dans certains secteurs précis, culture, jeunesse, économie, par exemple. Parallèlement au programme, le réseau représentatif des communautés francophones s'articule donc selon les formes principales qu'on lui connaît encore aujourd'hui.

On peut constater en rétrospective que le programme a contribué à la consolidation de réseaux représentatifs vigoureux et engagés à l'égard des droits et du développement et de l'épanouissement des communautés minoritaires. C'est ainsi qu'à partir de 1978 un certain nombre de groupes se sont créés dans la province de Québec pour représenter la minorité anglophone de cette province. En 1982, les deux principaux groupes procèdent à une fusion qui prend le nom d'Alliance Québec. Des associations régionales dans les Cantons de l'Est, la Gaspésie, l'Outaouais, la région de Québec, également dans la région méridionale de Montréal, la Montérégie, se forment aussi et se consacrent au développement d'activités plus diversifiées dans les communautés anglophones disséminées au Québec.

On constate ainsi qu'en 1980-1981, le Programme s'intéresse de façon active à plus de 400 organismes et privilégie alors certains domaines d'intervention — social, culturel, éducation, économie, politico-juridique et communications — qui paraissent prioritaires pour assurer survie et développement communautaires avec le maintien ou l'établissement d'activités ou de services dans ces différents secteurs considérés essentiels.

Le programme est renouvelé en 1983 mais on modifie son appellation: Programme des communautés de langue officielle. Simultanément, on procède au jumelage administratif de ce programme avec les autres volets du Programme de promotion des langues officielles, qu'on décrira ci-après, afin de favoriser la complémentarité des objectifs et des interventions du Secrétariat d'État.

Quant aux objectifs du Programme des communautés de langue officielle, on les définit d'une façon un peu différente: plutôt que de fixer des champs d'activité majeurs, on propose des modes d'intervention prioritaires.
La revendication des droits et des services dans la langue de la communauté auprès des diverses instances institutionnelles*, le maintien, l'établissement et le développement de diverses institutions représentant et desservant les communautés minoritaires, et la prestation de services par les réseaux associatifs dans la langue de la minorité lorsqu'ils ne sont pas disponibles autrement.
On veut ainsi favoriser une approche intégrée et concertée à l'épanouissement des communautés.

---

* Notons que le programme subventionnait en partie des contestations judiciaires fondées sur les articles constitutionnels relatifs à l'usage du français et de l'anglais. Cette composante deviendra un programme en soi en 1985, lequel fut aussi élargi à des contestations touchant les droits constitutionnels à l'égalité tels que définis par les articles 15, 27 et 28 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ce programme est administré de façon autonome par un organisme non gouvernemental, le Conseil canadien du développement social.

Que retenir de ce survol?

Depuis les constatations et recommandations de la *Commission Laurendeau-Dunton*, le gouvernement fédéral attache une grande importance à ce que les communautés minoritaires puissent conserver leur langue et s'épanouir de façon aussi complète que possible dans cette langue. Dans la poursuite de cet objectif, un instrument important reste l'action communautaire qui est réalisée par des associations à but non lucratif représentant les diverses communautés.

Le rôle de ces organismes a été majeur au cours des vingt dernières années; l'expansion et la vigueur de leur réseau se sont manifestées de trois façons principales. D'une part, donner voix à toutes les communautés, jusqu'au niveau local, en assurant une représentativité aussi complète que possible; se donner également des structures générales de concertation, de regroupement et de représentation au sein d'associations d'envergure provinciale, régionale ou nationale; assurer simultanément la présence et l'action, encore aux niveaux local, provincial ou régional selon le cas, d'organismes sectoriels qui assurent la sensibilisation et la représentation et contribuent à des développements dans des domaines majeurs: culture, économie, communication, jeunesse, condition féminine.

On verra dans la troisième partie de ce rapport comment cet objectif et cette diversité de représentation et d'action continuent d'être une composante importante des programmes du Secrétariat d'État.

Coopération avec divers secteurs de la société canadienne

Comme on l'a indiqué, le Secrétariat d'État établissait également, dès 1970, un programme d'aide aux secteurs privé et bénévole dans le but d'encourager la reconnaissance et l'utilisation des deux langues officielles dans l'ensemble de la société canadienne. Le gouvernement du Canada désirait poursuivre cet objectif en collaboration avec divers intervenants majeurs à l'extérieur des institutions fédérales, tels que les gouvernements provinciaux et territoriaux, les associations bénévoles, les organismes internationaux et les entreprises intéressées à offrir des services dans les deux langues.

Le programme distinguera l'aide qu'il accorde aux associations bénévoles de celle accordée au secteur privé en tant que tel: une aide financière et des conseils techniques dans le domaine de la traduction et de l'interprétation dans le premier cas alors qu'une aide technique seulement est accordée au secteur privé dans le domaine de la formation linguistique et de la traduction. Cinq ans

après la création de ce programme, plus d'une centaine d'associations bénévoles recevaient des subventions leur permettant d'offrir ou d'améliorer des services dans les deux langues officielles.

Le Secrétariat d'État, dans la poursuite de son objectif de promotion des langues officielles à l'extérieur du gouvernement, désirait en particulier permettre aux associations bénévoles d'offrir une prestation plus permanente de services dans les deux langues officielles. À cet égard, il adopte, en 1976, une approche permettant d'étaler son aide sur plusieurs années dans l'établissement des plans de bilinguisme à longue échéance, tout en continuant d'offrir une aide ponctuelle pour la traduction et l'interprétation.

La collaboration avec le secteur privé se manifeste encore plus fortement en 1977 lorsque le ministère publie, conjointement avec la Chambre de commerce du Canada, une brochure préconisant l'utilisation des deux langues officielles dans les affaires. La brochure, *Trente-six façons de mettre le bilinguisme à votre service*, sera distribuée à plus de 70 000 exemplaires et elle a récemment été mise à jour sous le titre *Options*.

Pendant les premières années d'existence de ce volet d'aide en faveur de la promotion des langues officielles à l'extérieur des institutions du gouvernement fédéral, l'aide du ministère comprenait des projets fédéraux-provinciaux dans des domaines autres que l'enseignement, ce dernier étant l'objet, comme on l'a vu, d'un programme distinct. Par exemple, pour certains projets à frais partagés, il y aura collaboration pour la prestation des cours de langue; c'est ainsi que des fonctionnaires de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario et du Manitoba ont pu bénéficier, dès les premières années, de ce programme à frais partagés. On dispensera également de l'aide financière et technique, pour la traduction de textes législatifs, notamment au Nouveau-Brunswick et en Ontario.

Au début des années 1980, des projets spéciaux sont entrepris avec certaines provinces pour faciliter l'usage du français devant les tribunaux et dans la pratique générale du droit. En 1982-1983, six provinces recevront de l'aide dans ce domaine.

En 1983, ces programmes d'aide aux secteurs privé et public non fédéral sont reconduits et, dans la structure d'une Direction générale de la promotion des langues officielles, ils sont regroupés avec celui des communautés de langue officielle, dont on a décrit l'évolution ci-avant.

L'étape suivante, comme on le verra dans les parties à venir, consistera en un renouvellement des politiques de langues officielles et des deux grands secteurs

de programmes du Secrétariat d'État, les Langues officielles dans l'enseignement et la Promotion des langues officielles. Dans le secteur de la promotion, on mettra davantage l'accent sur la coopération avec les secteurs privé et bénévole mais aussi avec les provinces et territoires en insistant sur la prestation de services aux communautés minoritaires; pour ce faire, on tirera avantage des amorces du passé en matière de traduction législative et de l'usage des deux langues dans le domaine de la justice.

***

De par leur mandat respectif et de par leurs activités particulières, les directions des Langues officielles dans l'enseignement et de la Promotion des langues officielles poursuivent les grandes options que la *Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme* présentait au gouvernement fédéral à la fin des années 1960. Après la publication du rapport de cette commission royale, le gouvernement du Canada lançait tout un train de mesures qui devaient modifier très sensiblement l'évolution de la question linguistique canadienne. Au cours des ans, il confiait la coordination et la réalisation de ses objectifs en partie au Conseil du Trésor, au ministère de la Justice, à la Commission de la capitale nationale et au Secrétariat d'État. C'est à ce dernier que devait incomber la tâche de voir à ce que de grandes dimensions à l'extérieur des institutions fédérales comme telles soient favorisées: l'enseignement des langues officielles partout au Canada de même que leur promotion, en collaboration étroite avec les instances intéressées du secteur public et du secteur privé. C'est dans ce sens que l'on voit également évoluer, depuis la fin des années 1960, les textes de loi et les programmes du gouvernement fédéral en faveur des langues officielles, question dont on traite plus précisément dans la partie suivante.

PARTIE II

NOUVELLE LOI ET RELANCE DES POLITIQUES DE LANGUES OFFICIELLES

L'année 1988 marque l'aboutissement d'un travail de révision intensif de quelque trois ans. En juillet de cette année, le Parlement adopte la nouvelle Loi fédérale « concernant le statut et l'usage des deux langues officielles du Canada ».

Cette importante révision législative, en plus d'assurer la conformité de la Loi avec la *Charte canadienne des droits et libertés*, elle-même inscrite dans notre Constitution en 1982, avait aussi donné lieu à une revue et à une relance des politiques et de diverses mesures élaborées par le gouvernement fédéral en matière de langues officielles, relance annoncée dès 1987, lors du dépôt du projet de la nouvelle Loi.

C'est dans ce cadre que le Secrétaire d'État renouvelait en 1988 ses programmes favorisant l'avancement des langues officielles dans la société canadienne. On assistait donc à une sorte de confluence entre renouveau constitutionnel, renouveau législatif et renouveau des mesures gouvernementales.

ÉVOLUTION ET TEXTES CONSTITUTIONNELS

La révision de la Loi survient alors que des modifications constitutionnelles très importantes sont proposées. Ces modifications ont d'abord donné lieu, comme on le sait, à l'adoption du nouveau document constitutionnel de 1982, la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui enchâssait divers aspects touchant les langues officielles dans les articles 16 à 23.

Une nouvelle modification, celle de l'Accord constitutionnel de 1987, l'« entente du lac Meech », donnerait également à la dualité linguistique du Canada une nouvelle formulation constitutionnelle, en indiquant que notre constitution sera interprétée en concordance avec le principe suivant:

> « la reconnaissance de ce que l'existence de Canadiens d'expression française, concentrés au Québec mais présents aussi dans le reste du pays, et

de Canadiens d'expression anglaise, concentrés dans le reste du pays mais aussi présents au Québec, constitue une caractéristique fondamentale du Canada ».

Depuis la première *Loi sur les langues officielles* de 1969, un concours d'événements, de mesures officielles et d'initiatives diverses avaient contribué à l'avancement des questions et des perceptions touchant les langues officielles. Le Parlement adoptait en 1973 une *Résolution sur les langues officielles* qui réaffirmait les principes de la *Loi sur les langues officielles* et précisait les conditions d'exercice du droit des fonctionnaires de remplir leurs fonctions dans la langue officielle de leur choix. En 1974, la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* entrait en vigueur, accompagnée d'une réglementation qui en précisait les modalités d'application.

Il faut aussi rappeler que les mesures prévues par la *Loi sur les langues officielles* elle-même à l'intérieur des institutions du gouvernement fédéral et que l'action du Secrétariat d'État pour amener la reconnaissance de la dualité linguistique à l'extérieur du gouvernement avaient contribué à modifier le paysage des langues officielles de façon dynamique. L'application du statut d'égalité reconnu aux deux langues officielles engendrait au sein de la fonction publique des changements importants et qui se manifestaient graduellement dans les diverses régions du pays. Graduellement aussi, les divers segments de la société canadienne devenaient plus sensibles à la présence des minorités linguistiques et à leurs aspirations linguistiques propres. Quant à elles, les communautés minoritaires apprendront, avec divers appuis, à promouvoir leur propre cause; plusieurs représentants du secteur privé et du secteur bénévole voudront eux aussi jouer, dans cet ensemble, un rôle bénéfique. Ajoutons enfin que bon nombre de Canadiens marquaient leur adhésion au processus de reconnaissance de la dualité linguistique du Canada.

Du côté de la communauté anglophone en général, cette attitude devait s'exprimer particulièrement dans le fait que les parents canadiens de langue anglaise souhaitaient en plus grand nombre que leurs enfants puissent apprendre le français. Cette attitude est illustrée notamment par l'engouement à l'égard de l'« enseignement immersif » dans la dernière décennie alors que les inscriptions aux programmes d'immersion en français ont augmenté de façon tout à fait imprévue. De plus, selon des sondages effectués en 1985, les Canadiens voyaient de plus en plus que, par la dualité linguistique, le Canada se distingue des États-Unis. Une bonne proportion de Canadiens anglophones, toujours selon les sondages de 1985, s'ouvraient à la perspective que les services gouvernementaux, éducatifs et hospitaliers par exemple, soient offerts dans la langue des communautés minoritaires.

LA CHARTE ET LES DROITS LINGUISTIQUES

C'est dans cette mouvance que, dans un premier temps, des clauses relatives aux langues officielles ont été enchâssées dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il est utile de rappeler ici ces dispositions qui, à leur tour, inspireront la nouvelle *Loi sur les langues officielles*.

La Charte reconnaît le français et l'anglais comme langues officielles du Canada et affirme l'égalité de statut, droits et privilèges quant à l'usage de ces langues au sein des institutions du Parlement et du gouvernement du Canada (art. 16); elle exige l'usage des deux langues dans les lois et documents parlementaires et permet à chacun l'utilisation de l'une ou l'autre langue au Parlement et devant les tribunaux fédéraux (art. 17, 18 et 19); ces derniers articles reprenaient des dispositions, déjà présentes dans la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Loi de 1870 sur le Manitoba*, qui s'appliquaient également aux législatures et tribunaux du Québec et du Manitoba respectivement. Par ailleurs, tous ces articles de la Charte s'appliquent nommément au Nouveau-Brunswick, à sa demande même.

De plus, la Charte enchâssait dans la Constitution canadienne (art. 20) le droit du public au Canada, dans certaines circonstances, de communiquer avec les institutions fédérales et d'en recevoir des services dans la langue officielle de son choix (droit aussi inscrit dans la *Loi sur les langues officielles* de 1969). À la reconnaissance institutionnelle, parlementaire et judiciaire s'ajoutait donc le droit constitutionnel à des services dans les deux langues de la part de l'administration fédérale (et de celle du Nouveau-Brunswick, encore à la demande de cette province).

La Charte, à la lumière de l'expérience acquise au cours des années, modifiait les modalités générales d'application du droit du public de communiquer dans la langue officielle de son choix avec le gouvernement fédéral et d'en recevoir des services: à un concept d'application de nature territoriale (la première Loi prévoyait la création de districts bilingues) - qui n'avait pas été mis en œuvre à cause des difficultés diverses qu'il présentait, - on substituait les notions de services fournis par des bureaux des institutions fédérales, selon la notion de « demande importante » de la part du public auprès de ces bureaux dans l'une ou l'autre langue et celle de « vocation de bureau », où la nature des responsabilités de certains bureaux fédéraux justifie la communication et les services dans les deux langues officielles, peu importe la demande.

La Charte souligne aussi « le pouvoir du Parlement et des législatures de favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais » (art. 16(3)). Les gouvernements peuvent donc envisager et mettre en œuvre des mesures qui feront avancer la dualité linguistique. On peut sans doute parler

ainsi d'une ouverture à une application large et souple des droits promulgués, permettant d'emblée une évolution positive, plutôt que de s'en tenir à une application statique. Ce concept de promotion, dans un sens large, est particulièrement important en ce qui touche l'action poursuivie par le Secrétariat d'État en faveur des langues officielles.

La Charte ajoute enfin une autre dimension majeure: le droit à l'instruction dans sa langue, aux niveaux primaire et secondaire, partout au Canada. L'article 23 reconnaît en effet aux parents de la minorité de langue officielle (les francophones à l'extérieur du Québec et les anglophones au Québec) le droit de faire instruire leurs enfants dans leur langue, aux niveaux primaire et secondaire, dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés à même les fonds publics, lorsque le nombre d'enfants le justifie.

Au cours des années 1970, les initiatives prises conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux dans le domaine de l'enseignement devaient contribuer à la création d'un climat favorable à l'insertion d'un tel article dans la Charte. Ce droit apparaît toujours comme une condition essentielle au maintien et à l'épanouissement des communautés de langue officielle.

En somme, la Charte, en plus d'innover, est venue confirmer les droits linguistiques qui avaient déjà été reconnus constitutionnellement, en 1867, ou établis dans la législation ordinaire. Elle confirmait aussi le statut d'égalité des deux langues au sein des institutions fédérales et le droit du public aux services gouvernementaux fédéraux qui avaient été inscrits dans la *Loi sur les langues officielles* de 1969.

LE RENOUVEAU LÉGISLATIF

Un facteur positif du renouvellement de la Loi fut d'assurer la pleine conformité de la législation fédérale touchant les langues officielles avec la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Comme on vient de le noter, la *Loi sur les langues officielles* de 1969 et les mesures qu'elle avait enclenchées avaient modifié à la fois les réalités et les perceptions concernant le statut d'égalité et l'usage des deux langues officielles. Cela avait entraîné une formulation en partie renouvelée des clauses touchant les langues officielles dans la Charte. Ainsi une mise à jour de la première *Loi sur les langues officielles* devenait nécessaire.

La Loi de 1969 ne portait que sur les langues officielles à l'intérieur des institutions fédérales; elle passait sous silence la coopération qui avait eu lieu avec les

provinces et les secteurs privé et bénévole et ne parlait pas de la politique gouvernementale à l'égard des communautés minoritaires de langue officielle du Canada. Les porte-parole de ces dernières, ainsi que le Commissaire aux langues officielles, certains parlementaires, des journalistes et d'autres observateurs de la scène linguistique faisaient valoir au fil des années 70 l'importance de modifier ce texte législatif afin de refléter l'évolution générale des événements et des mentalités.

C'est ainsi que le nouveau gouvernement s'engageait, dès son premier discours du Trône de 1984, à renouveler et à renforcer sa politique des langues officielles, compte tenu de l'importance qu'il accordait à la réconciliation nationale et à l'harmonie des relations fédérales-provinciales. Voici un extrait du discours du trône du 5 novembre 1984:

> « L'unité nationale exige en outre que les deux ordres de gouvernement collaborent pour appuyer les minorités de langue officielle et promouvoir le caractère multiculturel de notre pays. Mon gouvernement s'est engagé à faire respecter l'égalité des deux langues officielles consacrée dans les textes législatifs; cette exigence est vitale pour notre originalité et notre identité nationales; il importe donc qu'on la consacre également dans les faits. Mes ministres reconnaissent la nécessité de réaliser des progrès constants et de manifester la vigilance requise dans ce domaine crucial de notre vie nationale. »

À la fin de 1985, dans le contexte d'une révision générale de toutes les lois canadiennes en regard de la Charte, et donnant suite aux engagements du discours du Trône, le Premier ministre chargea trois ministres, le ministre de la Justice, le Président du Conseil du Trésor et le Secrétaire d'État, d'entreprendre une révision exhaustive du texte de la Loi de 1969 et des mesures qui en découlaient et d'orienter le renouvellement à cet égard. Des consultations furent aussi prévues auprès de divers groupes intéressés.

S'ensuivit un travail intense de préparation législative et de revue des implications de la Charte et de l'évolution générale de la société canadienne. On se rendit compte que les modifications à apporter étaient si abondantes que le gouvernement devait proposer une nouvelle loi entièrement refondue.

L'importance accordée par le gouvernement à cette révision était reconfirmée par le discours du Trône du 1er octobre 1986 qui traitait en ces termes de la question des langues officielles:

> « Le bilinguisme est un élément essentiel de notre identité nationale. Dix-sept ans après son adoption, la *Loi sur les langues officielles* a maintenant

besoin d'être révisée. Des mesures législatives vous seront donc proposées pendant la session, en vue notamment de la rendre conforme aux dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés.* »

Au tout début de l'année 1987 eurent lieu les consultations préliminaires sur les grands concepts sous-tendant les changements proposés, entre autres avec le Commissaire aux langues officielles, divers organismes intéressés de même que des communautés minoritaires, des représentants des syndicats de la Fonction publique et de divers ministères ou organismes du gouvernement fédéral. Ces consultations permirent de mieux comprendre l'évolution, la diversité des aspects en cause et l'importance que tous accordaient à la question. Le travail de révision en fut enrichi, les objectifs et modalités que comprendrait la nouvelle loi, mieux articulés.

Le 25 juin 1987, le ministre de la Justice déposait à la Chambre des communes du Canada un projet de loi sur les langues officielles (C-72). Le projet de loi reçut l'appui des trois partis politiques à la Chambre. Par la même occasion, le Secrétaire d'État annonçait la mise en œuvre de toute une série d'initiatives complémentaires sur lesquelles nous revenons plus loin.

PROCESSUS PARLEMENTAIRE

Le processus parlementaire enclenché par le dépôt du projet de loi permit aux députés d'examiner et de corriger le nouveau texte législatif. Inscrit au programme législatif chargé de la deuxième session parlementaire débutée en octobre 1986, le projet de loi passa en deuxième lecture le 7 mars 1988 et fut alors déféré à un comité législatif qui entreprit ses travaux le 17 mars pour les poursuivre jusqu'au 29 juin, date à laquelle il fit rapport à la Chambre.

L'étude du comité se fit selon la méthode usuelle des comparutions et avis, en particulier, du ministre de la Justice, du Président du Conseil du Trésor, du Secrétaire d'État, et du Commissaire aux langues officielles. Les témoignages de nombreux organismes firent aussi valoir divers points de vue. Mentionnons ceux de l'Association des anglophones de l'Estrie, l'Alliance de la Fonction publique du Canada, l'Association des Territoires du Nord-Ouest, la Conférence des juristes d'expression française, Alliance Québec, Canadian Parents for French, la Fédération des francophones hors Québec et la Commission de la Fonction publique du Canada.

Le projet de loi a été adopté en troisième lecture par la Chambre des communes le 8 juillet 1988, pour ensuite être adopté par le Sénat, le 28 juillet, et recevoir, à la même date, la sanction royale. La nouvelle Loi entrait en vigueur à partir du 15 septembre 1988.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA NOUVELLE LOI

La nouvelle Loi vise, pour l'essentiel, une double fin:

- moderniser, améliorer et faire progresser la politique des langues officielles dans l'administration fédérale, c'est-à-dire au sein du gouvernement du Canada et dans les rapports du gouvernement avec les citoyens canadiens;

et

- orienter la politique gouvernementale et poursuivre l'effort de promotion des langues officielles dans la société canadienne tout entière. C'est en quelque sorte ce dernier aspect qui distingue la nouvelle *Loi sur les langues officielles* de celle de 1969 et qui indique ses grandes orientations à la politique linguistique du Canada d'ici le tournant du siècle.

Ces grands objectifs sont clairement énoncés dans le Préambule dont on a doté la nouvelle Loi et qui a l'avantage d'en donner le sens général et d'en expliquer les principales parties. On le trouvera en Annexe A.

Un premier objet fondamental de la nouvelle Loi, stipulé à l'article 2, consiste à poursuivre la réforme linguistique déjà entreprise dans les institutions du gouvernement fédéral, en y assurant le respect du principe d'égalité de statut des langues officielles.

Le nouveau texte législatif met notamment l'accent sur les éléments suivants pour ce qui est des langues officielles dans l'administration fédérale:

- l'égalité de statut du français et de l'anglais au Parlement, dans ses délibérations, durant tout le processus législatif, dans les traités internationaux et les ententes fédérales-provinciales;

- l'usage des langues officielles dans l'administration de la justice (les procédures devant les tribunaux fédéraux et les modifications corollaires au *Code criminel* concernant les affaires dont sont saisis les tribunaux provinciaux qui exercent la juridiction pénale fédérale);

- la langue de communication avec le public et la langue des services au public;

- la langue de travail dans les institutions fédérales et la participation des deux groupes linguistiques à ces institutions;

- le rôle et les responsabilités du Conseil du Trésor et du Commissaire aux langues officielles.

Dans ces divers domaines, la nouvelle Loi a pour but de consolider et d'enrichir le texte de 1969, la politique gouvernementale et les procédés administratifs connexes, et sous certains rapports, de les corriger. Le droit du public de recevoir des services fédéraux dans l'une ou l'autre langue officielle est maintenant conforme à la Charte de 1982. (On a vu que la Loi de 1969, par exemple, parlait de « districts bilingues », tandis que la Charte parle de « demande importante » et de « vocation de bureau »). On exprime dans le nouveau texte, et de façon beaucoup plus articulée, le droit des Canadiens à des services judiciaires dans l'une ou l'autre langue officielle.

Le droit des fonctionnaires fédéraux de travailler dans la langue officielle de leur choix selon les modalités prévues par la Loi et le principe de la « participation équitable » des deux grandes collectivités linguistiques dans les institutions fédérales (compte tenu évidemment du principe du mérite) sont désormais inscrits dans les dispositions législatives.

Les pouvoirs du Commissaire aux langues officielles, dont celui d'enquêter et de faire rapport sur des questions linguistiques touchant l'administration des affaires des institutions fédérales, ont été renforcés. Les obligations linguistiques des sociétés d'État, des institutions fédérales ayant pouvoir de réglementation dans le domaine de la santé et de la sécurité du public, ainsi que des institutions fédérales qui rendent un service par l'entremise d'une tierce partie qui agit pour leur compte, sont davantage précisées ou, dans certains cas, établies pour la première fois.

La Loi établit aussi de nouveaux recours judiciaires et sa primauté sur les autres lois fédérales (sauf la *Loi canadienne sur les droits de la personne*), en ce qui touche le statut d'égalité des deux langues à l'intérieur des institutions fédérales et les communications et services au public.

La promotion des langues officielles dans la société canadienne

Par ailleurs, la nouvelle *Loi sur les langues officielles* déborde le cadre proprement gouvernemental. De pair avec les initiatives connexes que le Secrétaire d'État a annoncées lors du dépôt du projet de loi, ce texte de loi fait œuvre de pionnier en énonçant, pour la première fois dans une loi fédérale, la politique et les objectifs du gouvernement du Canada relativement à la promotion et à l'avancement des langues officielles dans l'ensemble de la société canadienne.

Le texte de la Loi expose les principaux engagements du gouvernement du Canada de la façon suivante:

- appuyer les communautés minoritaires de langue française et de langue anglaise du Canada et les aider à se développer;

- encourager la pleine reconnaissance et l'usage des deux langues officielles dans la société canadienne;

- favoriser le plein accès à l'enseignement dans leur langue aux communautés minoritaires de langue officielle et encourager les Canadiens à apprendre le français et l'anglais;

- encourager et aider les gouvernements provinciaux, le secteur privé et le secteur bénévole, les entreprises et les syndicats, à utiliser le français et l'anglais et à faciliter ainsi la pleine participation des deux groupes linguistiques à tous les aspects de la vie de la société canadienne;

- faire connaître sur la scène internationale le caractère bilingue du Canada.

Le texte de la Loi assigne au Secrétaire d'État le rôle de coordonnateur de ces divers engagements.

On voit donc que la Loi propose une approche globale, basée sur la coopération et favorisant des partenariats multiples. À cet égard, le Commissaire aux langues officielles a été sensible à la structure d'ensemble qui se dégage de la Loi et a même été jusqu'à signaler que le législateur avait réussi à concevoir un « projet de société » fondé sur une vision large et généreuse.

Mesures de mise en marche

Alors qu'on déposait le projet de la nouvelle Loi, le 25 juin 1987, le Secrétaire d'État annonçait plusieurs mesures de nature à transposer dans la réalité le double engagement du gouvernement à l'égard de l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle et de la promotion des deux langues dans la société canadienne.

Le Secrétaire d'État proposait d'abord des efforts particuliers de concertation entre les divers ministères et organismes du gouvernement fédéral en matière de développement des communautés minoritaires. Nous verrons comment cette dimension commence à prendre forme dans la partie suivante du présent rapport. Il annonçait également qu'il allait donner une impulsion encore plus grande incluant l'addition de fonds nouveaux, au titre de la collaboration avec les provinces et les territoires, en vue de la mise sur pied de nouveaux services dans des domaines tels que la santé, les services sociaux et communautaires,

services touchant de près l'existence quotidienne des communautés de langue officielle.

Spécifiquement, le Secrétaire d'État s'engageait à poursuivre ses pourparlers avec les provinces et les territoires en vue d'assurer, rapidement et généreusement, la pleine application de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité. Il entendait également faciliter l'apprentissage de la langue seconde. Ces pourparlers avaient également pour objectif le renouvellement des ententes sur les langues officielles dans l'enseignement, ententes venant à échéance au début de 1988.

Par ailleurs, le Secrétaire d'État indiquait que des consultations se tiendraient avec les représentants des communautés de langue officielle en vue du renouvellement, en 1988, du programme d'appui direct à ces collectivités, programme ayant pour objet de les aider à créer et à maintenir une vie communautaire active.

Il réitérait son intention de poursuivre et de renforcer la collaboration avec les secteurs privé et bénévole en vue de les encourager à préconiser l'usage et l'apprentissage des langues officielles, étant donné l'impact considérable de leurs activités sur la vie quotidienne de la population.

Il indiquait son intention de mettre sur pied, en consultation avec les représentants des communautés de langue officielle, le Commissaire aux langues officielles et d'autres personnes et organismes, un Conseil canadien des langues officielles pour conseiller le gouvernement en matière de promotion de celles-ci.

PARTIE III

RENOUVELLEMENT DES PROGRAMMES ET L'ANNÉE FINANCIÈRE 1988-1989

RENOUVELLEMENT DES PROGRAMMES

Objet spécifique du présent rapport, l'exercice 1988-1989 a été fertile en réalisations dans l'application de la politique linguistique renouvelée. En effet, le gouvernement a voulu, dès le départ, montrer de manière concrète sa foi dans la dualité linguistique du pays et sa volonté, déjà exprimée par la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, de l'appuyer par la poursuite vigoureuse de ses engagements législatifs.

En juin 1988, il annonçait que les programmes de Langues officielles dans l'enseignement et de Promotion des langues officielles étaient renouvelés et qu'une somme totale de 1,4 milliard de dollars y serait consacrée au cours des cinq prochaines années.

Les programmes conçus pour la promotion des langues officielles étaient reconduits sur une base permanente afin de mettre en relief la nouvelle assise législative et refléter l'engagement du gouvernement à l'égard des communautés minoritaires de langue officielle et de la promotion des langues officielles. Cet objectif, on chercherait à l'établir en renforçant diverses formes de collaboration et de coopération, avec les communautés mêmes, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les secteurs privé et bénévole et les autres ministères et organismes du gouvernement fédéral. Le gouvernement s'engageait à consacrer à ce titre plus de 200 millions de dollars pendant les cinq prochaines années, une augmentation de quelque 50 millions de dollars par rapport aux cinq années précédentes.

En ce qui touche les langues officielles dans le domaine de l'enseignement, la nouvelle Loi réaffirmait la volonté du gouvernement du Canada de continuer à appuyer les instances gouvernementales provinciales et territoriales afin d'assurer la pleine application de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et*

libertés et faciliter l'apprentissage de la langue seconde. Le Programme des langues officielles dans l'enseignement était également renouvelé et renforcé, le gouvernement y consacrant 1,2 milliard de dollars sur cinq ans, une augmentation de 145 millions de dollars par rapport aux cinq années précédentes.

Cette dernière partie du présent rapport est consacrée aux programmes actuels et aux principales initiatives qu'ils ont suscitées dans le domaine de l'enseignement et de la promotion des langues officielles durant l'exercice 1988-1989.

ÉVALUATION

Il y a lieu de mentionner ici que le renouvellement a été précédé par l'évaluation des programmes. Le Secrétariat d'État a pour politique d'assujettir ses programmes à des évaluations externes et périodiques. Il a pu ainsi bénéficier des études et des conclusions d'analyses effectuées au cours de l'exercice 1986-1987 sur le Programme des langues officielles dans l'enseignement et les programmes de Communautés de langue officielle et de Promotion des langues officielles, ces deux derniers ayant été fondus en un seul programme lors du renouvellement. Dans le cas des langues officielles dans l'enseignement, l'évaluation avait pour objet de déterminer si le Programme avait réalisé son objectif premier de promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle, et d'accorder aux Canadiens et aux Canadiennes la possibilité d'apprendre leur seconde langue officielle.

L'évaluation a révélé que le Programme a grandement contribué à la réalisation des objectifs globaux de la politique fédérale depuis 1971 et qu'il a permis, grâce à la coopération indispensable des provinces et des territoires, de renforcer les infrastructures destinées à l'enseignement et de sensibiliser la population à l'importance des programmes d'enseignement pour les communautés minoritaires de langue officielle et des avantages découlant de l'apprentissage de la langue seconde. En réalité, le Programme a contribué dans une large mesure à créer le climat qui a rendu possible l'enchâssement dans la *Charte canadienne des droits et libertés* des droits des minorités de langue officielle en matière d'éducation.

Facteur non négligeable, cette évaluation a aussi permis de constater que le public en général attendait beaucoup des services éducatifs dépendant du Programme, que les divers programmes de langues officielles bénéficiaient d'un appui massif dans l'ensemble du pays et que, finalement, malgré les progrès accomplis, d'importants besoins restaient encore à satisfaire, d'où la nécessité d'une reconduction et d'un renforcement de diverses initiatives dont il est ici question.

En ce qui touche l'appui aux communautés minoritaires de langue officielle et la promotion des deux langues, l'analyse a démontré que les Programmes ont été à l'origine de progrès marquants dans la création d'associations et de réseaux d'associations au sein des communautés de langue officielle. Grâce aux efforts déployés, on a également atteint l'objectif de créer un esprit de solidarité entre associations. On a également réussi à mettre sur pied une infrastructure d'associations permettant d'offrir des services adéquats à la communauté et de lui servir de porte-parole auprès des diverses instances du gouvernement. Parallèlement, il s'est développé dans les communautés minoritaires un sentiment accru d'appartenance à l'égard du patrimoine culturel. En outre, une majorité de Canadiens parmi les groupes minoritaires aussi bien que parmi les groupes majoritaires souhaitaient que leurs enfants apprennent l'autre langue officielle.

CONSULTATIONS

Dans ses travaux en vue du renouvellement de ses programmes, le gouvernement a voulu inclure une consultation des principaux organismes intéressés. Le processus de consultation lancé à l'automne de 1987 a permis de réunir divers représentants des communautés minoritaires de langue officielle, en particulier les membres provinciaux et régionaux de la Fédération des francophones hors Québec et les divers organismes membres d'Alliance Québec ou affiliés, ainsi que de nombreux autres organismes œuvrant dans le domaine du développement communautaire. Des représentants des ministères de l'Éducation des provinces ont également été invités à participer à des rencontres. Des consultations ont eu lieu auprès de Canadian Parents for French et d'une variété d'autres organismes des secteurs privé et bénévole. Plus de 160 organismes ont été consultés en plus des représentants des gouvernements des provinces et des territoires.

Les groupes consultés, francophones et anglophones, ont proposé que le gouvernement les considère comme partenaires dans la réalisation de ses politiques et objectifs, puisqu'ils en sont les premiers intéressés. Ces intervenants ont insisté sur la nécessité de tenir compte des différentes situations régionales, des besoins qui varient énormément d'une collectivité à l'autre et de l'importance cruciale de former les ressources humaines nécessaires pour faire face à la pénurie de professionnels, à l'épuisement des bénévoles et au vieillissement des dirigeants actuels. On a aussi réclamé que les programmes renouvelés appuient les activités de base comme l'animation, afin de susciter une participation plus importante aux projets communautaires, compte tenu de la nécessité de préserver les valeurs linguistiques, culturelles, sociales et économiques.

À la base de la vitalité communautaire, les groupes francophones plaçaient le plein accès à l'éducation dans leur langue, alors que les anglophones du

Québec signalaient l'importance de maintenir leur réseau éducatif et d'y améliorer l'enseignement du français, langue seconde. L'association Canadian Parents for French a fait valoir l'importance de donner pleine ampleur à l'enseignement du français, langue seconde.

Finalement, on a recommandé de systématiser les consultations et la concertation, de les rendre permanentes et d'en faire un instrument de planification et de révision de l'action des groupes et des initiatives du gouvernement.

C'est dans l'esprit de ces observations, dont il s'est inspiré, particulièrement celles portant sur les notions de partenariat renforcé, d'évaluations méthodiques et de consultations plus suivies, que le gouvernement a entrepris de renouveler ses programmes.

Examinons maintenant en quoi ont consisté plus spécifiquement le renouvellement de chaque programme et les initiatives qui ont été mises de l'avant en 1988-1989.

PROGRAMME DES LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT

Le 7 juin 1988, le gouvernement canadien annonçait le renouvellement, pour une période de cinq ans, et l'enrichissement du Programme des langues officielles dans l'enseignement, avec engagement de sa part d'y consacrer 1,2 milliard de dollars, une augmentation de 145 millions de dollars, soit 13,7 pour cent par rapport aux sommes versées durant la période 1983-1984 à 1987-1988. Les augmentations budgétaires consenties étaient destinées prioritairement au financement de nouvelles initiatives fédérales-provinciales/territoriales.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'aide apportée aux gouvernements provinciaux et territoriaux dans le but de les aider à assumer les coûts supplémentaires occasionnés par l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde est versée dans le cadre d'ententes conclues entre les deux ordres de gouvernement. Le Programme de bourses pour les cours d'été de langues et le Programme des moniteurs de langues officielles sont également régis par une entente entre le gouvernement fédéral et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), le premier assumant la totalité des déboursés relatifs à ces deux programmes. Le Programme de perfectionnement linguistique vient également compléter l'apport fédéral dans ce domaine en encourageant la réalisation et la diffusion de recherches relatives à l'enseignement des langues officielles.

ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES/TERRITORIALES

Le 17 novembre 1988, un nouvel accord général était signé par le Secrétaire d'État du Canada et par la ministre ontarienne des Collèges et Universités en sa qualité de présidente du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Cet accord, intitulé « Protocole d'ententes entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux relatives à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde », remplace celui qui était venu à expiration le 31 mars 1988. Bien qu'il lui ressemble à certains égards, le nouveau protocole contient de nouvelles rubriques, par exemple, celle qui énonce les priorités stratégiques pour la durée de l'entente :

- la prestation accrue de services d'enseignement dans la langue de la minorité, conformément à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*;

- l'accroissement des services d'enseignement en français au niveau postsecondaire;

- l'élargissement des programmes de formation des enseignants;

- l'expansion et le développement accru des programmes réguliers de langue seconde;

- l'expansion des programmes d'immersion en français.

Le nouveau protocole prévoit des consultations annuelles entre les deux ordres de gouvernement sur les activités découlant des priorités stratégiques. Il reconnaît, en plus, l'importance pour chaque ordre de gouvernement, dans son champ de compétence, de consulter les groupes intéressés, lorsqu'il le juge nécessaire, afin que la mise en place des programmes contribue le mieux possible à l'épanouissement des communautés de langue officielle de même qu'à la reconnaissance et à l'usage des deux langues au sein de notre société.

L'élargissement de la composante postsecondaire figure parmi les changements importants apportés au texte du nouveau protocole. Dorénavant, cours et programmes offerts par des établissements postsecondaires et universitaires pour former les étudiants à l'enseignement dans la langue de la minorité ou à l'enseignement de la langue seconde pourront également bénéficier de l'apport du gouvernement fédéral. Les cours et les programmes dispensés en français par les établissements postsecondaires de langue anglaise pourront aussi profiter de l'aide du gouvernement fédéral en la matière.

Ce protocole est valide jusqu'au 31 mars 1993, soit une durée de cinq ans; la même période vaut pour les ententes bilatérales conclues avec les provinces et les deux territoires.

Comme par le passé, le protocole définit le cadre général dans lequel sont conclues les ententes bilatérales avec l'un ou l'autre des gouvernements provinciaux et territoriaux. L'aide financière est principalement accordée à l'intérieur des catégories de dépenses suivantes :

- la première, connue sous le vocable administratif d'« infrastructure », a pour objet le soutien des programmes et activités en place, sous forme de paiements par étudiant ou au titre d'arrangements spéciaux convenus bilatéralement;

- la deuxième catégorie vise l'expansion des programmes déjà existants et l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes financés à frais partagés, généralement à parts égales;

- une troisième catégorie porte sur la formation et le perfectionnement des enseignants par le truchement de bourses individuelles ou collectives financées entièrement par le gouvernement fédéral et diverses autres activités de formation financées à frais partagés, généralement à parts égales;

- la dernière catégorie de dépenses a pour but d'aider les étudiants par le truchement de bourses individuelles, financées entièrement par le gouvernement fédéral, ou d'activités parascolaires comme les échanges d'étudiants et les camps d'été, activités financées généralement à parts égales.

RÉALISATIONS EN 1988-1989

En 1988-1989, le budget du Programme des langues officielles dans l'enseignement s'élevait à 235 394 025 dollars. L'Annexe M illustre les contributions allouées à chacune des provinces. Comme l'indique le graphique 8, 63 pour cent des sommes furent allouées à l'enseignement dans la langue de la minorité et 37 pour cent à l'enseignement de la langue seconde.

Au cours de l'année 1988-1989, plusieurs importants projets et activités furent réalisés. L'esprit de collaboration et de concertation a prévalu tout au long de l'année entre les deux ordres de gouvernement et il a permis d'accomplir des progrès en vue de permettre aux minorités francophones et anglophones de recevoir leur éducation dans leur propre langue et de donner à un nombre croissant de Canadiens la possibilité d'apprendre le français ou l'anglais.

GRAPHIQUE 8

Programme des langues officielles dans l'enseignement
Contributions totales approuvées pour la minorité/langue seconde 1988-1989

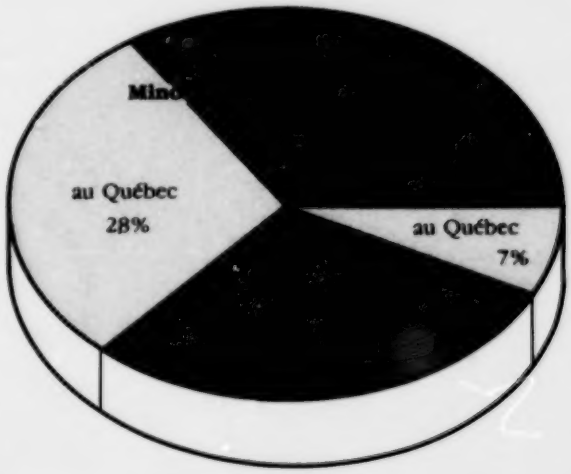

Certains projets provinciaux et territoriaux ont présenté un intérêt particulier au cours de l'année qui fait l'objet du présent rapport.

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

En février 1989, le premier centre scolaire et communautaire de Terre-Neuve, le Centre Sainte-Anne, ouvrait ses portes aux jeunes francophones de la Grand'Terre, de la pré-maternelle à la 5e année. Ce projet, évalué à 2,5 millions de dollars, et pour lequel le gouvernement canadien a contribué 1,89 million de dollars, donnera aux francophones de la région, à l'instar de ceux de Labrador City, la possibilité de s'instruire dans leur langue maternelle et d'y tenir des activités culturelles et communautaires.

Bon nombre d'activités furent également réalisées grâce à la collaboration entre les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve. Par exemple, un projet de préparation à la maternelle a donné aux enfants francophones de la péninsule de Port-au-Port la possibilité d'acquérir les connaissances linguistiques nécessaires pour s'inscrire à un programme de maternelle en français.

De même, la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador a élaboré un cahier de documentation sur l'histoire culturelle, économique, sociale et politique des francophones de cette province. Ce cahier sera bientôt mis à la disposition des élèves des écoles de langue française et des programmes d'immersion française.

L'Université Memorial a pu, en 1988-1989, enrichir son programme de formation des enseignants en immersion française et procéder à l'amélioration du programme pédagogique de français, langue seconde.

En outre, plusieurs commissions scolaires situées dans les régions de Grand Falls, St.John's et Avondale ont offert à leurs enseignants la possibilité de parfaire leurs connaissances dans le domaine de l'enseignement de la langue seconde. Par exemple, plusieurs enseignants de la Commission scolaire catholique d'Exploits-White Bay ont accepté de participer à des sessions intensives de travail d'une durée de cinq jours, sessions organisées par une équipe de spécialistes en la matière. Cette commission scolaire veut ainsi s'assurer que, dans un avenir prochain, tous ses élèves, de la quatrième à la neuvième année, pourront suivre des cours de français, langue seconde.

En 1988-1989, le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve et du Labrador a poursuivi l'expansion de ses programmes d'immersion française. Le gouvernement du Canada a fourni une aide financière pour le démarrage de ces nouvelles classes d'immersion de plus en plus nombreuses dans cette province.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Il y a eu signature, le 28 novembre 1988, d'un protocole d'entente avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard en vue d'établir un centre scolaire et communautaire francophone à Charlottetown. L'école dispensera l'enseignement en français de la 1ère à la 12e année à l'intention des francophones du comté de Queens, alors que la composante communautaire du centre desservira l'ensemble de la population francophone et acadienne de l'île. Le gouvernement canadien affectera jusqu'à 5,3 millions de dollars à ce projet d'envergure évalué à 7,1 millions de dollars et qui constitue une étape importante du développement des services éducatifs et culturels offerts aux Acadiens et à tous les francophones de cette province.

En 1988-1989, le Centre de ressources pédagogiques J.-Albert-Gallant a poursuivi les activités entreprises l'année dernière, l'accent étant mis cette année sur l'acquisition de matériel pédagogique dans les domaines de l'éducation spéciale et de la douance.

Ces dernières années, l'enseignement du français, langue seconde, a connu un essor soutenu dans la province. Les quatre conseils scolaires anglophones ont bénéficié des services de coordonnateurs pour accorder du soutien pédagogique aux professeurs des programmes d'immersion et des programmes de français de base et pour lancer de nouveaux programmes d'immersion en français.

À l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, l'élaboration des programmes français à l'intention des étudiants en provenance des cours d'immersion s'est faite par l'enrichissement des activités d'apprentissage hors programme, comme films et spectacles. On a également procédé à l'achat de livres pour la bibliothèque de l'Université et à la conception de cours en français dans différents domaines. Devant le haut taux de participation des élèves des niveaux primaire et secondaire aux programmes d'immersion, l'Université a décidé d'ajouter des cours spécialisés pour les étudiants qui se destinent à l'enseignement du français par immersion.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Le 28 août 1988, les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ont signé un protocole d'entente pour la création d'un collège communautaire francophone, le Collège de l'Acadie. La contribution fédérale s'élèvera à 50 pour cent du coût, estimé par la province à 10 millions de dollars répartis sur une période de cinq ans.

Le Collège de l'Acadie offrira des services à l'ensemble de la population acadienne de la Nouvelle-Écosse et fera partie intégrante du réseau de collèges communautaires de la province. Il s'inspirera du concept de « collège sans murs » et mettra à contribution les technologies les plus récentes dans le domaine de l'enseignement à distance. Il sera constitué d'une administration centrale et de six centres d'enseignement reliés par satellite dans les régions francophones d'Argyle, Halifax, Clare, Chéticamp, Richmond et Pomquet. Le système d'enseignement à distance qu'utilisera le Collège de l'Acadie servira aussi de lien entre les communautés acadiennes éloignées les unes des autres.

De plus, on a procédé cette année au choix de l'emplacement sur lequel sera construit le centre scolaire-communautaire d'Halifax-Darmouth. Le gouvernement canadien s'est engagé à verser 5,8 millions de dollars au cours des quatre années faisant l'objet de l'entente, pour l'établissement de ce centre dont le coût total est évalué à 11,6 millions de dollars.

Comme par le passé, une aide financière a été accordée à la province pour l'Université Sainte-Anne. La somme de 375 359 $ versée en 1988-1989 servira,

entre autres, à moderniser son laboratoire de langue, à informatiser sa bibliothèque, à élaborer un programme de maîtrise en éducation, un programme de baccalauréat en études canadiennes et quatre cours sur l'utilisation de l'ordinateur dans le cadre d'un programme d'administration des affaires.

Parmi les nombreux projets visant à favoriser l'apprentissage du français, langue seconde, mentionnons l'embauche d'un coordonnateur à qui l'on a confié la responsabilité de la formation professionnelle de 22 enseignants de français, langue seconde, des écoles secondaires de premier cycle du Conseil scolaire de Pictou.

Aux niveaux primaire et secondaire, l'expansion des programmes d'immersion en français a constitué l'une des priorités provinciales. Les camps d'été parrainés par Canadian Parents for French ont permis à bon nombre de jeunes anglophones de 9 à 15 ans de perfectionner la connaissance de leur langue seconde, connaissance acquise dans les cours d'immersion pendant l'année scolaire.

Le ministère de l'Éducation, le « Teachers College » de Truro et l'Université Sainte-Anne ont mis sur pied un programme qui permet à certains étudiants en pédagogie de Truro de fréquenter l'Université Sainte-Anne et de suivre tous leurs cours en français, en guise de préparation à l'enseignement de cette langue.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Une entente est intervenue avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick en vue de procéder à l'agrandissement du centre scolaire-communautaire Sainte-Anne de Fredericton. Lorsque le centre a ouvert ses portes en 1978, 356 étudiants francophones s'y sont inscrits; il en compte aujourd'hui plus de 600. Le gouvernement canadien s'est engagé à débourser 50 pour cent du coût total de l'agrandissement, jusqu'à concurrence de 3 millions de dollars.

L'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes et services pour les jeunes francophones ayant des besoins spéciaux ont entraîné l'embauche de 16 spécialistes en la matière. Plus de 300 jeunes Acadiens ont pu se prévaloir de cette aide au cours de l'année scolaire.

En 1988-1989, une somme de 1,27 million de dollars fut octroyée au Nouveau-Brunswick afin de permettre à l'Université de Moncton de consolider son École de droit, son École de langues ainsi que son Programme d'administration publique et son Programme de génie forestier. Il lui a également été possible de lancer un programme d'enseignement à distance par téléconférence et d'inaugurer un centre de recherche et de développement en éducation.

On a également procédé à l'embauche d'un expert en matière d'élaboration de matériel didactique pour travailler à la mise en œuvre d'un nouveau programme d'enseignement du français, langue seconde. Ce projet, qui se poursuivra l'an prochain, ne pourra qu'avoir des retombées positives sur l'apprentissage du français par les jeunes anglophones de la province.

À l'Université du Nouveau-Brunswick, on a travaillé à l'élaboration de nouveaux cours de langue seconde; on a également inauguré un centre de formation des enseignants de français, langue seconde. En plus de dispenser des cours de formation et de perfectionnement professionnel, le nouveau centre fournira une expertise dans les domaines de l'élaboration de programmes et de cours, de la recherche et de l'évaluation.

Pour sa part, l'Université Saint-Thomas a pu affecter des ressources humaines à la normalisation de la version française du test de vocabulaire Peabody, un test de rendement pour les étudiants du programme d'immersion française.

QUÉBEC

Le Québec a bénéficié de contributions de l'ordre de 77 millions de dollars destinées à offrir des services éducatifs de qualité aux jeunes anglophones de la province et ce, à tous les niveaux du système scolaire.

Parmi les projets réalisés en 1988-1989 dans le domaine de l'enseignement dispensé à la minorité anglophone de la province, il faut mentionner le projet visant l'adaptation, la traduction et l'impression en anglais des programmes et guides pédagogiques destinés aux niveaux primaire et secondaire. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la réforme pédagogique entreprise par le ministère de l'Éducation du Québec et plus particulièrement de la révision des programmes d'enseignement professionnel. Le gouvernement du Canada et celui du Québec ont consacré chacun 507 500 dollars à ce projet, pour un montant total de plus d'un million de dollars.

En outre, des cours de français et d'anglais ont été dispensés par les commissions scolaires du Québec aux adultes désireux de parfaire leur connaissance de leur langue seconde. Afin de tenir compte des besoins spécifiques des étudiants adultes tels que les besoins linguistiques relatifs à l'obtention d'un emploi, ces cours furent offerts à raison de six, quinze ou trente heures par semaine.

Le Québec a consacré annuellement une part de la contribution reçue à la formation des enseignants de langue seconde, soit 825 000 $ en 1988-1989. À cet effet, la province a mis sur pied trois programmes : un stage d'immersion en anglais, langue seconde, à Toronto; un programme de bourses individuelles de

perfectionnement en français ou en anglais, langue seconde; et un programme collectif en didactique à l'intention des enseignants de français et d'anglais, langues secondes.

Le Québec joue un rôle de premier plan au niveau du Programme des moniteurs de langues officielles. La plupart des moniteurs francophones qui apportent leur aide aux enseignants des autres provinces, que ce soit pour des cours dans la langue maternelle ou pour des cours de langue seconde, sont originaires du Québec. À cet égard, la province participe activement à leur recrutement. Elle embauche, pour sa part, un nombre toujours croissant de moniteurs de langues dont bénéficient les élèves et les étudiants québécois qui étudient le français ou l'anglais comme langue seconde.

ONTARIO

Dans le domaine scolaire, les Franco-Ontariens ont réalisé des gains importants en ce qui a trait à la gestion de leurs établissements scolaires. C'est en décembre 1988 que le Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton a vu le jour, suite à l'adoption par le gouvernement ontarien, de la loi 109. Un conseil scolaire public de langue française fut également établi à Toronto.

C'est dans la foulée de ce renouveau en matière d'enseignement à la minorité que, le 12 janvier 1989, le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario annonçaient que 100 millions de dollars, dont la moitié serait assumée par chacun des gouvernements, seraient consacrés à un ensemble de mesures visant à développer l'enseignement en français au niveau collégial. L'entente de partage des frais pour ce projet, qui s'échelonnera sur une période de huit ans, prévoit la construction d'un collège d'arts appliqués et de technologie de langue française dans la région de l'est de l'Ontario d'ici septembre 1990 avec de nouvelles installations prévues pour septembre 1992.

Seront élargis également les services d'éducation en français au niveau collégial dans le nord de l'Ontario ainsi que dans les régions du centre et du sud-ouest de la province, au terme d'études et de consultations réalisées auprès des communautés francophones de chaque région, pour déterminer leurs besoins et les meilleurs moyens d'y répondre.

Le Secrétariat d'État a versé au gouvernement de l'Ontario une contribution de 3,95 millions de dollars afin de l'aider à assumer les coûts afférents aux émissions et aux services de langue française offerts par TVOntario. Depuis 1983-1984, la contribution du Canada totalise plus de 16 millions de dollars. Cette collaboration fédérale-provinciale a ainsi permis à TVOntario d'offrir des services et des émissions éducatives destinées tant aux élèves et enseignants franco-ontariens qu'à ceux des programmes de français de base et d'immersion.

De la somme versée en 1988-1989, 1,5 million de dollars ont été affectés à *La chaîne française*, un réseau diffusant des émissions en français 14 heures par jour, sept jours par semaine. L'établissement d'un réseau français, faisant pendant au réseau anglais, a été rendu possible en 1986-1987 grâce à un accord de financement quinquennal de l'ordre de 15 millions de dollars conclu entre le gouvernement canadien (Secrétariat d'État et ministère des Communications) et celui de la province.

Plusieurs projets réalisés en 1988-1989 sont susceptibles d'avoir une influence heureuse sur l'enseignement en français partout dans la province. Par exemple, la préparation de didacticiels français destinés aux élèves des écoles primaires et secondaires a contribué à enrichir l'enseignement du français, des sciences, des mathématiques et de bien d'autres matières.

De nombreuses initiatives conçues pour enrichir l'apprentissage de la langue seconde ont été prises en 1988-1989. Par exemple, la contribution du gouvernement fédéral en matière d'enseignement des langues officielles versée à la Société éducative de visites et d'échanges du Canada a permis à plus de 7 500 élèves du primaire et du secondaire de participer à des échanges entre l'Ontario et le Québec.

Une part importante de la contribution du gouvernement fédéral a été consacrée au maintien de l'infrastructure nécessaire à l'enseignement de la langue seconde aux niveaux élémentaire et secondaire. On a accordé, par exemple, des subventions supplémentaires aux conseils scolaires pour les inciter à mettre sur pied un plus grand nombre de programmes d'enseignement du français, langue seconde. Plusieurs services qui sous-tendent la prestation des cours réguliers de français langue seconde et d'immersion furent offerts: le centre d'informatique scolaire, le centre de l'enseignement secondaire et de l'éducation des adultes ainsi que les divers programmes d'échanges et de liaison du ministère de l'Éducation.

De nouveaux cours et programmes de français, langue seconde, ont été élaborés en 1988-1989 dans 12 universités ontariennes. De même, les étudiants anglophones de 11 collèges d'arts appliqués et de technologie ont pu bénéficier de cours de français, langue seconde, dans le cadre de l'éducation permanente.

MANITOBA

Au Manitoba, le ministère de l'Éducation a, au cours des récentes années, mis l'accent sur la consolidation de ses programmes d'études en français. En 1988-1989, un certain nombre de projets ont contribué à offrir aux étudiants de cette province un enseignement de qualité à la fois dans la langue de la

minorité et dans les cours de langue seconde. Par exemple, le maintien d'un réseau de conseillers pédagogiques francophones pour les régions de Saint-Boniface, Rivière-Seine, Norwood et Saint-Vital a permis la mise en place de programmes d'études dans la langue de la minorité.

Au niveau postsecondaire, la collaboration fédérale-provinciale a permis au Collège universitaire de Saint-Boniface de se doter de nouvelles installations pour la prestation de cours d'éducation physique et de compléter l'aménagement de divers locaux tels que la cafétéria, le centre informatique, les laboratoires de sciences, de géographie et de psychologie.

Le Collège universitaire poursuit également un projet amorcé en 1987-1988 et visant à offrir, par le truchement de l'enseignement à distance, des programmes éducatifs à sa clientèle. L'aide du gouvernement fédéral consacrée au maintien des programmes existants et au développement de nouveaux programmes est de l'ordre de 1,8 million de dollars.

Plusieurs projets éducatifs sont en voie de réalisation dans le cadre des programmes scolaires destinés aux Franco-Manitobains : initiation en français d'étudiants du niveau intermédiaire aux différentes facettes de la vie universitaire; participation à des ateliers reliés aux aspects culturels, historiques et environnementaux de la vie manitobaine; cours de français adaptés aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage, et productions télévisuelles en français sur les possibilités de carrières.

De nombreux élèves anglophones des niveaux primaire et secondaire ont, à l'instar de leurs compagnons francophones, participé à diverses activités scolaires et parascolaires en vue d'améliorer les connaissances acquises en salle de classe.

Les enseignants de français, langue seconde, ont été nombreux à participer à des sessions de formation, pendant la période des vacances estivales, en vue d'enrichir leurs connaissances linguistiques.

La River East School Division et la Dauphin-Ochre School Division ont organisé des sessions de deux et trois semaines à l'intention des enseignants de français, langue seconde pour qu'ils puissent améliorer leurs connaissances théoriques et pratiques de la langue. Une quarantaine d'enseignants y ont participé.

Plusieurs outils pédagogiques furent élaborés dans le but d'améliorer l'enseignement par immersion. On a produit, entre autres, une trousse provinciale en

vue de faciliter l'évaluation des compétences orales (compréhension et expression) des étudiants des classes d'immersion de 3e, 6e et 9e années.

L'Université du Manitoba, tout comme l'Université de Winnipeg et l'Université de Brandon, a offert des cours de conversation française aux adultes désireux d'apprendre ou de perfectionner leur langue seconde.

SASKATCHEWAN

Le 15 juin 1988, on annonçait la conclusion, avec le gouvernement de la Saskatchewan, d'une entente-cadre et de trois ententes auxiliaires en matière de langues officielles.

Reconnaissant l'importance primordiale de l'enseignement en français pour le développement et l'épanouissement de la communauté fransaskoise, l'entente auxiliaire en éducation prévoit de consacrer environ 57 millions de dollars à la mise en œuvre d'une série de mesures échelonnées sur une période de dix ans. En 1988-1989, les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan ont entrepris le lancement d'un certain nombre de projets qui s'inscrivent dans les domaines d'intervention énoncés dans cette entente auxiliaire.

Dans le dossier de la gestion et du contrôle, par les francophones, de leurs établissements scolaires, un comité consultatif fut créé par le gouvernement provincial pour entreprendre des consultations auprès des représentants de la communauté fransaskoise et des autorités scolaires de la province, dans le but de proposer un modèle de gestion scolaire susceptible de répondre aux attentes des deux parties. En juin 1989, le Comité présenta son rapport au ministre de l'Éducation qui accepta les recommandations proposées. Il est prévu qu'une somme de plus de 26 millions de dollars sera allouée à cet important dossier au cours des dix années à venir.

L'entente prévoit également des mesures concrètes en vue d'améliorer, durant les cinq prochaines années, les services d'enseignement dans la langue de la minorité francophone et d'offrir aux Fransaskois un meilleur accès à l'enseignement dans leur langue. Une somme de 2 millions de dollars y sera consacrée annuellement durant une période de cinq ans. En 1988-1989, près de 1,2 million de dollars ont été affectés à des projets tels que l'ouverture de nouvelles classes françaises à Régina, à Saskatoon et à Prince-Albert. On a également procédé à l'expansion des programmes d'enseignement aux adultes, au Collège Mathieu, et à l'élaboration de programmes d'études en français dans les écoles de la minorité linguistique.

Une des mesures prévues par cette entente est la construction de nouvelles installations scolaires et récréatives sur les lieux de l'ancien Collège Mathieu de

Gravelbourg. Le gouvernement canadien a versé, cette année, la somme de 3,7 millions de dollars sur les 4 millions prévus, assumant ainsi une partie importante du coût total du projet évalué à 8 millions de dollars.

L'entente prévoit de plus la mise sur pied d'un Institut de formation linguistique qui pourra mettre à profit la somme de 17,5 millions de dollars qu'y consacrera le gouvernement canadien. Cet institut sera appelé à jouer un rôle important tant auprès des Fransaskois qui voudraient se perfectionner en français ou poursuivre des études postsecondaires dans leur langue, qu'auprès des anglophones désireux de se prévaloir de services supplémentaires d'enseignement du français. En 1988-1989, plus de 2,8 millions de dollars furent accordés à la province pour l'Institut.

Bon nombre d'activités ont également été réalisées dans le cadre de l'entente régulière Canada-Saskatchewan dans le domaine de l'enseignement des langues officielles. Le Canada a apporté son appui au centre provincial de ressources pédagogiques et culturelles qui porte le nom de « Lien ». Ce centre dessert les écoles fransaskoises, plusieurs établissements dispensant des cours en français au niveau collégial ainsi que la communauté fransaskoise en général.

Un projet majeur d'élaboration de matériel pédagogique a été entrepris à la suite de l'évaluation des ressources pédagogiques en matière d'enseignement en français et d'enseignement du français, langue seconde. Les commissions scolaires ont pu affecter des enseignants à mi-temps à l'élaboration de programmes et d'instruments didactiques au profit de certaines écoles dont les besoins furent reconnus lors de l'évaluation. L'aménagement de centres de ressources dans les écoles désignées à cette fin a enrichi la prestation de cours à la minorité et de cours de langue seconde.

Il importe de souligner également la traduction des programmes d'études élaborés par les spécialistes du Bureau de la minorité de langue officielle (BMLO) pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.

Plusieurs élèves de 11e année, désireux de parfaire leurs connaissances en langue seconde, ont participé à un échange Saskatchewan-Québec d'une durée de six mois, chacun devant s'inscrire pour une durée de trois mois dans une école de la province qui l'accueillait.

La collaboration entre les deux ordres de gouvernement a permis le lancement de nouveaux programmes de formation des maîtres à l'enseignement de la langue seconde, notamment l'amélioration du baccalauréat en éducation

élémentaire en français, diplôme récemment créé à l'Université de Régina et à l'Université de la Saskatchewan. De plus, les programmes d'enseignement bilingue ont été enrichis dans ces deux universités.

ALBERTA

En septembre 1988, on inaugurait, dans la petite municipalité rurale de Jean-Côté, une première école française, l'école Héritage. Près de 225 élèves franco-albertains, de la maternelle à la 9e année, pourront dorénavant s'instruire dans leur langue, dans un milieu propice à leur épanouissement linguistique et culturel.

Grâce à une subvention d'environ 1,6 million de dollars versée par le gouvernement fédéral à l'Alberta, la Faculté Saint-Jean, faculté francophone de l'Université de l'Alberta, a pu enrichir ses programmes de baccalauréat dans le domaine des arts, de l'éducation et des sciences, et améliorer son programme d'éducation permanente, ce dernier faisant appel à la technologie de l'enseignement à distance. Ces deux projets en sont à leur deuxième année d'une durée projetée de cinq ans. Ils permettent d'accroître progressivement le nombre, la variété et la qualité des cours offerts en français par cette faculté.

La popularité des programmes d'enseignement du français, langue seconde, et les augmentations annuelles d'inscriptions dans les classes d'immersion, ont donné lieu à de multiples projets de formation ou de perfectionnement des enseignants, au sein des universités et des conseils scolaires.

En 1988-1989, l'Alberta School Boards Association for Bilingual Education a organisé, à l'intention des nouveaux enseignants venus du Nouveau-Brunswick, du Québec et d'autres régions du Canada, une semaine d'orientation à l'enseignement dans les programmes d'immersion française et à l'enseignement du français, langue de la minorité, en Alberta.

Au nombre des projets, on trouve un programme d'immersion offert à Jonquière, au Québec; ce programme, coordonné par l'Université de l'Alberta, tend à rehausser les compétences linguistiques des enseignants de français.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Depuis 1979, la Colombie-Britannique procède, avec l'aide du Canada, à l'élaboration et à la mise en place de son programme d'enseignement dans la langue de la minorité, le Programme-cadre de français. Ce Programme-cadre est offert dans plus d'une vingtaine de districts scolaires à une clientèle étudiante dont le nombre s'accroît à un rythme annuel de 10 à 15 pour cent. En 1988-1989, les écoles francophones de Victoria, Vancouver, Vancouver-Nord ainsi qu'un certain nombre de cellules d'enseignement, réparties un peu partout

dans la province, ont bénéficié de la collaboration fédérale-provinciale en matière de langues officielles.

Par exemple, l'inauguration, en 1987, d'une école communautaire à Vancouver-Nord, constitue un projet important pour lequel le gouvernement fédéral s'est engagé à verser, au cours des trois prochaines années, la somme de 385 898 $. Le coût total du projet est évalué à 771 797 $.

Le Programme-cadre offre également des services de soutien à l'enseignement : par exemple, le Centre diagnostique et d'accueil du district scolaire de Vancouver a pour mandat de détecter et de corriger les troubles d'apprentissage que peuvent éprouver certains enfants et de faciliter l'intégration des nouveaux venus aux classes régulières.

Au chapitre de l'enseignement de la langue seconde, le Canada a versé plus de 8,7 millions de dollars pour assurer le maintien et le développement des programmes. Un certain nombre de projets ont contribué à enrichir les programmes réguliers d'enseignement du français, langue seconde, dans les écoles publiques et privées : l'intégration de l'informatique à l'enseignement du français, l'implantation d'un programme-pilote pour les élèves doués du programme d'immersion, l'expansion, à l'élémentaire, d'un programme d'enseignement du français, langue seconde, selon l'approche communicative.

Il est à noter que les trois universités de la Colombie-Britannique ont amélioré leurs services de formation et de perfectionnement destinés aux professeurs de français, afin de répondre à la demande croissante dans ce domaine.

Pour sa part, le Collège Kwantlen dispense maintenant des cours à l'intention des étudiants d'immersion française désirant poursuivre leurs études dans cette langue.

YUKON

Les francophones de Whitehorse ont maintenant la possibilité de suivre des cours en français, de la maternelle à la 9e année, à l'école Émilie-Tremblay. Ils peuvent également suivre certains cours en français, au niveau secondaire. Pour réaliser cet objectif, on a opté pour une approche pédagogique qui fait appel à la fois aux cours par correspondance et aux services d'un tuteur qui organise des rencontres avec les élèves. Pour être en mesure de dispenser cet enseignement dans la langue de la minorité, on a retenu les services d'enseignants, de bibliothécaires et d'administrateurs scolaires qualifiés.

Dans cette région du pays, la collaboration fédérale-provinciale a rendu possible l'acquisition de matériel didactique et de ressources d'appoint pour les

programmes de français, langue seconde. En 1988-1989, le Yukon a étendu son programme d'immersion à la huitième année. Il prévoit d'ajouter progressivement une classe chaque année jusqu'à la fin du secondaire. Le Yukon offre également un programme d'éducation permanente aux adultes de Whitehorse pour l'apprentissage du français, langue seconde.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Le gouvernement du Canada et celui des Territoires du Nord-Ouest ont conjugué leurs efforts pour que les francophones de cette région du Canada puissent bénéficier de cours dispensés dans leur langue maternelle et que les anglophones aient également la possibilité d'apprendre le français ou de perfectionner leurs connaissances de la langue française. À Iqaluit, on a prolongé, au niveau secondaire, le programme d'enseignement en français. On a retenu les services d'un spécialiste auquel on a confié la tâche de préparer un programme qui soit adapté aux besoins des élèves francophones.

L'enseignement du français, langue seconde, a fait l'objet d'une initiative importante au Arctic College : des cours sont maintenant dispensés aux enseignants de français et aux adultes parlant français et désirant accroître leurs connaissances de la langue seconde.

Les Territoires du Nord-Ouest ont également poursuivi la production de matériel didactique et l'élaboration d'un programme respectant les réalités socioculturelles de la région. Ils ont également procédé au lancement de nouveaux cours de français, langue seconde.

BOURSES POUR LES COURS D'ÉTÉ DE LANGUES ET MONITEURS DE LANGUES OFFICIELLES

Ces deux programmes nationaux sont assujettis aux modalités d'application du Protocole d'ententes régissant les langues officielles dans l'enseignement. Ils sont financés par le Secrétariat d'État et administrés par le ministère de l'Éducation de chaque province, ou par tout autre ministère responsable de l'enseignement postsecondaire, conjointement avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

BOURSES POUR LES COURS D'ÉTÉ DE LANGUES

En 1988-1989, environ 7 300 étudiants ont suivi des cours d'immersion anglaise ou française de six semaines dans plus de 40 collèges et universités répartis sur l'ensemble du territoire canadien. Un certain nombre de bourses ont également été accordées à des francophones de l'extérieur du Québec pour se perfectionner dans leur langue. Ces derniers se sont rendus à Trois-Rivières,

Jonquière ou Moncton pour suivre des cours de français conçus en fonction de leurs besoins. Les bourses d'un montant maximum de 1 350 $ par étudiant ont été versées aux établissements concernés. Durant l'année 1988-1989, le gouvernement canadien a consacré plus de 10 millions de dollars à ces bourses. Ce programme assume les frais de transport des boursiers francophones de milieu minoritaire. Une aide particulière est également prévue à l'intention des boursiers handicapés.

Les étudiants qui s'inscrivent à ce genre de cours doivent accepter de ne suivre aucun autre cours, ni d'occuper un emploi rémunérateur, afin de se consacrer entièrement à l'apprentissage et à l'amélioration de leur langue seconde ou de leur langue maternelle. Le programme privilégie une approche dynamique et fait appel à toute une gamme de ressources pédagogiques : enseignement magistral, activités culturelles, visites de la région. Des témoignages d'étudiants révèlent l'enthousiasme suscité par un tel mode d'apprentissage :

« C'est la première fois que je viens au Québec. Selon moi, ces cours d'été sont un moyen par excellence de connaître une autre culture et d'améliorer en même temps mon français. »

Lysa Large
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

« Lorsque je serai diététicienne, il me sera utile de bien m'exprimer en anglais. Apprendre une langue en vivant dans un milieu environnant propice constitue une très bonne façon de se familiariser avec cette langue et d'apprendre à la parler. »

Lynda Lavoie
Québec (Québec)

MONITEURS DE LANGUES OFFICIELLES

Durant l'année scolaire 1988-1989, près de 1 300 étudiants, inscrits dans des établissements postsecondaires d'une autre province que la leur, sont devenus moniteurs de langue seconde ou de langue maternelle. Le gouvernement du Canada a affecté près de 7 millions de dollars à ce programme. La grande majorité de ces jeunes étaient moniteurs à temps partiel. Ils ont en effet consacré de six à huit heures par semaine à certaines activités complémentaires en vue de faciliter l'apprentissage de la langue seconde ou de contribuer à l'amélioration du français, langue maternelle.

Par ailleurs, quelque 210 personnes sont devenues moniteurs de langues à plein temps. En acceptant d'aller travailler dans des écoles situées dans des

régions éloignées des grands centres, elles ont eu l'occasion de perfectionner leurs connaissances de leur langue seconde, de mieux comprendre la culture qui est véhiculée par cette langue et de mieux apprécier ainsi la diversité culturelle du Canada.

Les moniteurs sont responsables d'un certain nombre d'initiatives relativement variées. Ils aident les élèves à réviser leur vocabulaire, ils préparent et font faire des exercices de renforcement des structures linguistiques, ils organisent des activités socio-culturelles, ils créent des cercles de francophones ou d'anglophones et ils veillent à ce que les étudiants approfondissent leurs connaissances de la culture véhiculée par l'autre langue.

PERFECTIONNEMENT LINGUISTIQUE

Le Programme de perfectionnement linguistique ne fait pas partie des programmes qui sont régis par le protocole et les ententes bilatérales entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il s'agit cependant d'un complément à ces programmes. Les bénéficiaires en sont certains organismes nationaux bénévoles, certaines associations nationales professionnelles ou des institutions œuvrant dans le domaine de l'éducation.

Plusieurs organismes ont pu bénéficier, durant l'année, d'une aide financière directe pour des projets précis d'envergure nationale visant la collecte ou la diffusion d'information et l'amélioration de techniques et de méthodes pour l'enseignement dans la langue de la minorité ou l'apprentissage du français ou de l'anglais, langue seconde.

Quatre grands domaines d'intervention ont été jugés prioritaires, c'est-à-dire la formation des enseignants, l'enseignement dans la langue de la minorité, l'enseignement postsecondaire en français à l'extérieur du Québec et l'amélioration des programmes de français, langue seconde. Parmi les projets qui ont été réalisés dans le cadre du Programme de perfectionnement linguistique, mentionnons les suivants :

- réalisation d'une étude nationale sur l'enseignement du français de base effectuée par l'Association canadienne des professeurs de langues secondes;

- élaboration, par la Fédération des jeunes Canadiens français, du premier volet d'une recherche portant sur l'éducation postsecondaire pour les francophones en situation minoritaire;

- mise à jour et publication, par l'association Canadian Parents for French, de plusieurs ouvrages dont deux particulièrement importants :

  - **CPF Immersion Registry.** Cet ouvrage de référence établit la liste de toutes les écoles offrant des cours d'immersion, en incluant les niveaux d'enseignement, le nombre d'heures consacrées au français pour chaque niveau, les moyens de transport et le nom de parents-ressources;
  - **Summer Programs in French.** Cet autre ouvrage de référence établit la liste des cours et des activités en français durant l'été;

- tenue d'un colloque sur l'éducation populaire organisé par le centre fransaskois d'éducation permanente du Collège Mathieu;

- publication de **La Revue canadienne des langues vivantes** dont plus de 2 400 exemplaires ont été distribués aux professeurs et aux chercheurs ainsi que dans les facultés d'éducation, les ministères de l'Éducation, les conseils scolaires et auprès des diverses associations s'intéressant à l'enseignement des langues;

- publication d'une étude sur le recyclage des professeurs de français, langue seconde, étude réalisée par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants;

- recherche devant conduire à la mise sur pied du Réseau francophone d'éducation postsecondaire à distance par l'Association canadienne d'éducation de langue française; élaboration et diffusion d'un répertoire de cours à l'intention des membres du Réseau, et tenue d'un colloque sur l'école canadienne-française;

- réalisation par l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario d'une étude portant sur la formation continue des enseignants d'immersion en français;

- tenue d'un colloque organisé par la Commission nationale des parents francophones et ayant pour thème : « Opération récupération : doubler la clientèle des écoles françaises pour le début de l'année scolaire 1992 »;

- publication de deux numéros du bulletin de l'Association canadienne de linguistique appliquée, numéros consacrés à la didactique des langues secondes, thème retenu pour le colloque de cette association en mai 1988.

ORIENTATIONS ET BILAN DE LA RECHERCHE

L'élaboration des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et l'accroissement des programmes de langue seconde dans la plupart des provinces et les territoires ont suscité un intérêt grandissant pour des activités de recherche : méthodes pédagogiques, techniques d'évaluation, formation des maîtres, accès aux services d'enseignement, gestion des programmes.

Certaines de ces recherches, dont il est fait état dans la partie précédente, ont été entreprises par des organismes bénévoles, des associations professionnelles ou des universités canadiennes, avec l'aide financière versée en vertu du Programme de perfectionnement linguistique. D'autres ont été réalisées sous l'égide des provinces ou des territoires, dans le cadre des ententes bilatérales sur les langues officielles dans l'enseignement. Pour sa part, la Direction des langues officielles dans l'enseignement a effectué certains travaux de recherche et d'analyse portant sur le fonctionnement du programme et son application aux termes du nouveau protocole signé avec les provinces et les territoires, en novembre 1988.

Parmi les travaux de recherche financés dans le cadre du Programme de perfectionnement linguistique, il est important de mentionner les suivants :

- étude nationale sur l'enseignement du français de base, effectuée par l'Association canadienne des professeurs de langues secondes. L'étude embrassait une période de quatre ans et a fait appel, pour la réaliser, aux compétences d'une trentaine de chercheurs. Elle a permis d'examiner en détail les programmes existants, de dresser un inventaire des recherches pertinentes et de formuler une série de recommandations en vue d'adopter une pédagogie multidimensionnelle pour les cours réguliers de français, langue seconde;

- projet de recherche portant sur l'enseignement en immersion dans les années 1990. Réalisé par l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, ce projet consistait à mettre au point un cadre de travail pour examiner les questions relatives à l'immersion qui pourraient se poser durant la prochaine décennie, surtout la question de la formation des enseignants;

- travail de recherche sur l'éducation postsecondaire, entrepris par la Fédération des jeunes Canadiens français. Elle consiste à recueillir et à analyser les données sur les politiques et les programmes d'enseignement postsecondaire en français à travers le pays;

- diffusion d'une étude traitant du recyclage des professeurs de français, langue seconde. Cette étude a été réalisée pour le compte de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. Elle analyse en profondeur les difficultés liées au recyclage des professeurs de français, langue seconde. L'auteur formule des critères rigoureux de réussite et adresse un certain nombre de recommandations aux dirigeants scolaires.

Nombre de travaux de recherche ont été également effectués dans les provinces, dans le cadre des ententes bilatérales relatives aux langues officielles dans l'enseignement. En voici quelques exemples:

- le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a entrepris d'étudier et de réorganiser les services éducatifs dans les classes à programmes multiples;

- l'Université Sainte-Anne a rédigé l'histoire socio-économique de la région méridionale de la Nouvelle-Écosse;

- en Ontario, un groupe d'étude a été créé afin de proposer des mesures susceptibles de garantir à la population de Prescott-Russell une stabilité et une représentativité au sein des conseils scolaires;

- le ministère de l'Éducation de l'Ontario a entrepris d'élaborer et de tester sur le terrain des instruments destinés aux enseignants des écoles franco-ontariennes et servant à mesurer le rendement dans un certain nombre de disciplines;

- l'Institut des langues secondes de l'Université d'Ottawa a poursuivi ses recherches sur l'orientation des élèves d'immersion au niveau postsecondaire;

- au Manitoba, on a procédé à une évaluation qualitative et quantitative des cours offerts au Collège universitaire de Saint-Boniface. On a aussi établi le contenu d'un programme de communications qui sera porté à l'annuaire de cette institution en vue de répondre aux besoins des francophones dans ce domaine;

- le ministère de l'Éducation de l'Alberta a entrepris une étude dans le but de déterminer les besoins spécifiques des élèves inscrits aux cours dispensés en français, langue de la minorité;

- l'Université Simon Fraser et l'Université de la Colombie- Britannique ont procédé à l'évaluation des classes de 4^{e}, 7^{e} et 10^{e} années du Programme-cadre;

- la Faculté d'Éducation de l'Université Simon Fraser a procédé à une évaluation approfondie des programmes d'immersion française au Yukon, de la maternelle à la 7e année.

La Direction des langues officielles dans l'enseignement a organisé une table ronde sur la formation des enseignants de langue seconde. Cette rencontre s'est tenue à Hull, en avril 1988. Elle réunissait une quinzaine de spécialistes et de représentants d'associations nationales. Elle a permis de faire le point sur la question du recrutement et de la préparation des enseignants de langue seconde, et d'envisager des éléments de solution pour l'avenir. La formation des enseignants figure en effet parmi les priorités reconnues par le nouveau protocole.

Par ailleurs, en collaboration avec Statistique Canada, la Direction des langues officielles dans l'enseignement a procédé à une vaste collecte de données auprès des institutions postsecondaires du pays dans le but de déterminer lesquelles seraient admissibles aux subventions en vertu du nouveau protocole d'ententes bilatérales. Les contributions aux provinces pour l'enseignement postsecondaire sont désormais établies selon le nombre d'étudiants inscrits aux cours offerts dans la langue de la minorité, ainsi qu'aux cours de formation des professeurs pour l'enseignement du français ou de l'anglais, langue maternelle et langue seconde. De nouvelles grilles de collecte de données ont aussi été élaborées afin de recueillir auprès des provinces et des territoires toutes les informations pertinentes sur les bourses accordées aux professeurs et aux étudiants dans le cadre des ententes bilatérales.

PROGRAMME DE PROMOTION DES LANGUES OFFICIELLES

Le Programme de promotion des langues officielles, tel que souligné au début de cette partie du présent rapport, a été reconduit en 1988 sur une base permanente afin de mettre en relief la nouvelle assise législative et faire valoir l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard des communautés minoritaires de langue officielle et de la promotion des langues officielles.

Dans la poursuite de ces objectifs, le Secrétariat d'État cherche à établir diverses formes de collaboration avec les partenaires qui se présentent dans tous les secteurs de l'activité. Ces échanges, il entend les établir avec les communautés, les provinces et territoires, différents groupes et représentants de même qu'avec divers ministères et organismes du gouvernement fédéral.

Avec les communautés qui sont les principaux artisans de leur propre développement, le renouvellement du Programme prévoit de meilleurs appuis directs et, pour la première fois depuis la création du Programme, la création d'un fonds de développement dont le but est d'appuyer certaines initiatives originales et ponctuelles. En outre, tel qu'annoncé lors du renouvellement, un processus de consultation continue a été amorcé au cours de l'année 1988-1989 aussi bien au plan national que dans les diverses régions du pays.

Avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le Secrétariat d'État entend conclure des ententes susceptibles de permettre la mise en place de nouveaux services dans la langue des minorités de langue officielle. Les domaines qui touchent de près à la vie de ces communautés et qui sont souvent sous juridiction provinciale seront donc admissibles en vertu des nouvelles orientations du Programme. Dans le domaine de l'enseignement, une telle collaboration existe depuis 1970. Il s'agit donc de l'élargir à d'autres domaines, santé, justice, loisirs et d'embrasser ainsi la multiplicité des réalités linguistiques, la langue, comme on le sait, exprimant la personne humaine dans une grande variété d'occupations et de situations.

Avec les secteurs privé et bénévole de la société canadienne, le Secrétariat d'État souhaite établir une collaboration pour promouvoir l'usage des deux langues officielles.

Enfin, avec les autres ministères et l'ensemble des organismes du gouvernement fédéral, le Secrétariat d'État entend veiller à ce que les organismes du gouvernement contribuent aux objectifs en matière de promotion des langues officielles, plus particulièrement, au développement des communautés minoritaires de langue officielle.

Au niveau de la structure administrative, la distinction qui existait entre les programmes de Communautés de langues officielles et de Promotion des langues officielles est abolie pour ne retenir qu'une Direction générale de la promotion des langues officielles responsable de la gestion des six programmes suivants:

- Programme d'appui aux organismes et aux institutions des communautés de langue officielle;
- Programme d'aide à l'établissement de la radio communautaire;
- Programme de coopération intergouvernementale;
- Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles;
- Programme d'appui à la dualité linguistique;
- Programme de collaboration avec les secteurs privé et bénévole.

La répartition dont nous parlons ici a le mérite de permettre la poursuite efficace des objectifs déterminés par la nouvelle Loi; elle souligne la complémentarité des différents modes d'intervention gouvernementale. Alors que les quatre premiers volets (appui aux organismes des communautés, radio communautaire, coopération intergouvernementale et administration de la justice) visent directement le développement des communautés minoritaires, entre autres en collaboration avec les organismes, les provinces et les territoires; les deux autres cherchent la reconnaissance, par des composantes majeures de notre société, d'un besoin réel de compréhension mutuelle entre les collectivités – francophone et anglophone.

APPUI AUX ORGANISMES ET AUX INSTITUTIONS DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE

La nouvelle *Loi sur les langues officielles* confirme l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle où qu'elles se trouvent dans le pays. L'appui donné aux organismes de ces communautés vise leur pleine participation, dans leur langue, à la société canadienne.

Mais quels sont ces organismes? Pour donner un premier élément de réponse à cette question, citons ici les propos tenus en juin 1988 par le Secrétaire d'État, à l'occasion de l'annonce du renouvellement des programmes:

> « Ces groupes sont les principaux instigateurs du développement des communautés et demeurent des partenaires de premier plan dans la réalisation de nos objectifs en matière de langues officielles. Ils jouent en effet un rôle primordial dans le développement des communautés sur les plans social, culturel, économique et autres, en travaillant à la reconnaissance des droits des minorités et en favorisant la création et le maintien d'institutions qui leur sont propres. »

Plus précisément, les francophones hors Québec sont représentés par un organisme porte-parole au niveau national, la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ). Cette fédération regroupe des associations provinciales et territoriales qui sont elles-mêmes souvent subdivisées en associations régionales, voire locales. À noter que la Société nationale des Acadiens représente aussi les intérêts communs des francophones des provinces de l'Atlantique.

Pour les anglophones du Québec, Alliance Québec, composée de plusieurs chapitres locaux, agit comme porte-parole principal; des organismes régionaux œuvrent plus spécifiquement dans la région de Québec, de la Gaspésie, de l'Estrie, de la Montérégie et de l'Outaouais.

Outre ces organismes qui se présentent comme les porte-parole de l'ensemble d'une communauté linguistique, il y a ceux qui œuvrent dans des secteurs spécialisés ou qui s'intéressent à des groupes particuliers de la société. On mentionnera, à titre d'exemple, l'Association de la presse francophone et l'Association of Quebec Regional English Media, la Fédération culturelle canadienne-française, la Commission nationale des parents francophones, la Fédération des jeunes Canadiens français et la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises.

La structure administrative du Secrétariat d'État essaie de répondre à la question impérative de la dispersion des communautés de langue officielle. Le ministère a en effet établi, dans chaque province et territoire, des bureaux régionaux qui travaillent étroitement avec ces communautés et les groupes qui les représentent. Grâce à ces bureaux, ils sont à même de mieux cerner les besoins et les aspirations des communautés et d'analyser le climat particulier de chaque région et les changements qui peuvent affecter les communautés. Ils peuvent ainsi permettre, par l'établissement des priorités locales et régionales, une plus grande pertinence des programmes.

On ne peut énumérer ici l'ensemble des réalisations, ni faire état de l'action de tous les organismes qui, avec le soutien du Secrétariat d'État, contribuent à la réalisation des objectifs gouvernementaux en matière de développement communautaire. Il y en a environ 300 qui, dans les provinces et territoires, dans les régions et dans les localités, collaborent avec le Secrétariat d'État au mieux-être des segments de la population canadienne qu'ils représentent.

Le soutien financier du Secrétariat d'État à ces organismes prend deux formes principales. Tout d'abord donner une aide de base aux organismes pour leur permettre de fonctionner comme associations représentatives et d'élaborer une programmation régulière visant divers champs de développement communautaire. À ce titre, quelque 23 millions de dollars ont été versés au cours de l'exercice à plus de 300 organismes.

L'autre forme principale de soutien, ajoutée lors du renouvellement des programmes en 1988, consiste dans un fonds de développement de quelque 4 millions de dollars destiné à donner, par le truchement d'initiatives nouvelles ou renforcées, une impulsion additionnelle au développement communautaire. Le fonds de développement a pour but d'encourager, au-delà de la programmation régulière, des projets spécifiques et originaux dans une région ou un secteur donné, ou encore de renforcer des démarches ou des initiatives courantes qui se révèlent prometteuses.

Comme l'avaient souhaité les organismes eux-mêmes, cet effort accru doit tenir compte des caractéristiques particulières des communautés afin que l'effort de développement soit bien rattaché au contexte régional et à la réalité du milieu.

Quels principaux types d'intervention ces organismes poursuivent-ils avec le soutien du Secrétariat d'État? En 1983, on avait déjà déterminé trois orientations prioritaires privilégiées par le Secrétariat d'État, et ce après consultation avec les principaux organismes: la *représentation*, *l'institutionnalisation* ou maintien et création d'institutions communautaires cruciales aux communautés et la *prestation de services* par ces institutions. Lors des consultations de 1987, nombre de représentations ont fait valoir l'importance de revitaliser la dimension d'*animation* communautaire, de même que d'accorder une priorité toute particulière à la *formation* des ressources humaines actives dans les réseaux communautaires. Ces deux dernières dimensions ont été ajoutées aux trois autres orientations. On indiquait également qu'on les privilégierait dans l'attribution du fonds de développement dont on vient de faire état.

Ces cinq orientations principales comme pôles d'action communautaire peuvent se définir comme suit:

La *représentation* se veut un processus de sensibilisation mis de l'avant par les organismes communautaires en vue d'obtenir diverses formes de reconnaissance, de nature législative, politique ou administrative, susceptibles de favoriser leurs assises institutionnelles et leur épanouissement. On vise en particulier l'obtention ou l'amélioration de services et de divers appuis dont ces organismes ont besoin pour vivre pleinement dans leur propre langue.

L'*institutionnalisation* définit la création, l'expansion ou le maintien d'institutions permanentes qui sont facilement accessibles aux communautés, ou qui relèvent d'elles directement, et assurent leur représentation de diverses façons tout en dispensant des services et en organisant des activités dans leur langue.

La *prestation de services* s'entend de l'offre directe de services par les organismes dans les cas où ces services ne sont pas autrement disponibles dans la langue de la communauté minoritaire.

L'*animation* ou participation définit le processus de mobilisation et de regroupement de la communauté minoritaire en vue de renforcer son sens de l'identité et de l'appartenance et son aptitude à réaliser une action communautaire efficace.

Par *formation* ou développement des ressources humaines, on entend l'ensemble des activités de formation ou d'acquisition de compétences individuelles ou collectives qui ont pour résultat une action et des mesures enrichies dans le développement linguistique, économique et culturel des communautés.

Au cours de l'exercice 1988-1989, plus de 800 projets, réalisés partout au pays, ont reçu de l'aide: ces projets témoignent de l'engagement, de la vitalité et du dynamisme des groupes et institutions des communautés. Nous ne pouvons les mentionner tous, mais nous voulons souligner leur nombre et leur variété. Tous les projets soumis n'ont pas l'envergure ni la notoriété de centres culturels ou scolaires communautaires. Mais il suffit souvent d'une contribution d'apparence modeste pour donner à une communauté minoritaire un élan considérable.

Nous voulons donner un aperçu de la variété de ces initiatives et procédons à un choix quelque peu arbitraire. Nous classons les projets mentionnés selon les orientations prioritaires retenues par le Programme. Il faut cependant souligner qu'un même projet présente souvent des facettes complémentaires et, à ce titre, contribue simultanément à des fins diverses.

Du côté de l'*animation* ou de la participation, on peut citer un projet de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador. Les promoteurs

veulent former un sous-groupe de la jeunesse francophone et lui permettre de participer, en français, à des rencontres, à des activités sportives et à un atelier portant sur le leadership. Mentionnons aussi le projet de l'Association de la presse francophone qui a permis la production d'un cahier d'information sur la femme. Ce cahier, tiré à 600 000 exemplaires, a été distribué dans le réseau des hebdomadaires et des mensuels francophones dans le cadre de la Journée internationale de la femme. On y faisait également le point sur les luttes menées par les femmes depuis une dizaine d'années et l'examen des perspectives d'avenir.

Une aide financière a été accordée pour permettre à la Fédération des jeunes Canadiens français de mener un projet d'envergure, « Vision d'avenir », qui cherche à formuler des mesures concrètes pour enrayer l'assimilation et à fournir un plan d'action global à cet égard aux communautés francophones en situation minoritaire.

Une étude parrainée par la Fédération des francophones hors Québec, « Les implications du multiculturalisme pour les francophones hors Québec », a pour but d'analyser la perception des groupes ethnoculturels relativement aux langues officielles et les liens qui paraissent possibles entre ces groupes et les francophones hors Québec. Il s'agit également de voir quelles peuvent être les stratégies d'intervention à mettre de l'avant à cet égard. La première phase consiste en une recherche-pilote effectuée en Alberta dans le but de déterminer les paramètres d'une étude d'envergure nationale.

Du côté de la *formation* ou du développement des ressources humaines, on mentionnera le projet de l'Association des anglophones de l'Estrie, projet qui a pour but d'élaborer une trousse sur l'action communautaire, les aptitudes au leadership et l'animation, et de faire des ateliers sur ces thèmes. Il s'agit d'aider la communauté à définir ses projets, à planifier les diverses étapes et à passer à l'action. Par ailleurs, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) a entrepris un vaste projet de formation pour le personnel de son réseau dans les divers secteurs d'activité des communautés. L'ACFO offre un service de développement organisationnel et de formation à ses 40 groupes-membres. Le projet lui permettra d'offrir 30 sessions aux membres permanents. Le contenu de ces sessions est élaboré avec la collaboration d'institutions collégiales et universitaires. Diverses sessions peuvent être reconnues en vue de l'obtention d'un diplôme. Parmi les sujets retenus, mentionnons les suivants : planification opérationnelle, intervention efficace auprès des groupements régionaux, fonctionnement organisationnel, continuité du travail communautaire.

Relevons encore le projet de la Commission de développement de Chéticamp en Nouvelle-Écosse, pour la publication de bulletins trimestriels et l'organisation de six sessions de formation de bénévoles en matière de relations avec les médias. Finances, art oratoire, présidence de réunions, solution de problèmes et services au public constituent également des sujets d'étude.

Un projet du Conseil jeunesse franco-colombien permet d'organiser des sessions de formation de deux jours sur la gestion d'activités et la gestion organisationnelle à l'intention des membres du conseil d'administration et les leaders des clubs jeunesse.

Du côté de la *représentation*, mentionnons qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, où l'établissement d'un centre scolaire-communautaire est en voie de réalisation, le comité des organismes de la région Évangéline et le comité de planification du centre ont reçu de l'aide pour la réalisation de projets conçus pour mobiliser la communauté en faveur d'une utilisation communautaire bien orchestrée du prochain centre.

Au sujet des centres scolaires-communautaires ou culturels en général, nous voulons souligner qu'ils sont singulièrement importants en ce qu'ils représentent des lieux de rassemblement privilégiés. Mais ils constituent également des exemples concrets de l'approche multidimensionnelle favorisée pour atteindre les objectifs de développement des communautés. Ainsi, dans le cas des centres scolaires-communautaires, les programmes des Langues officielles dans l'enseignement et de la Promotion des langues officielles participent, en collaboration avec les provinces et territoires concernés, à leur financement. De plus, une aide directe est apportée aux groupes, comme dans l'exemple que nous venons de citer, pour leur permettre de tirer le maximum des ressources disponibles.

Le projet de l'Association des Franco-Yukonnais pour répertorier les services offerts par le gouvernement territorial et d'autres instances, et déterminer les besoins des francophones, en vue d'établir un plan quinquennal, d'élaborer un projet de communication et de procéder à une campagne de sensibilisation est un autre exemple de projets réalisés dans le domaine de la représentation.

On se référera aussi au projet d'Alliance Québec pour le développement de ses différentes composantes de l'extérieur de l'Île de Montréal. Un autre exemple est le Coasters Committee for Anglophone Services qui entend organiser le regroupement de douze petites collectivités anglophones isolées de la Basse Côte-Nord du Saint-Laurent et favoriser un sentiment d'appartenance communautaire et la prestation de divers services dans leur langue.

Du côté de l'*institutionnalisation*, le projet de la Commission nationale des parents francophones pour l'élaboration d'une infrastructure préscolaire appropriée, la consolidation du réseau de quelque 435 comités de parents et l'ajout de près de 200 nouveaux comités, est un exemple qui illustre bien la création d'assises représentatives et un engagement dans un secteur primordial pour les francophones hors Québec. On peut aussi mentionner le projet de l'Association canadienne-française de l'Alberta pour organiser une consultation et définir un projet de gestion scolaire, incluant les mécanismes concrets à mettre en œuvre pour répondre aux besoins scolaires spécifiques des Franco-Albertains. Comment ne pas signaler par ailleurs l'obtention en 1989 d'un prix du Gouverneur général par J.-M. Dalpé, pour la pièce *Le Chien* qui a été montée par le Théâtre du Nouvel-Ontario à Sudbury.

Du côté du *développement* ou de la *prestation de services aux communautés*, mentionnons le projet de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick pour élaborer une stratégie de développement touristique et créer des liens de collaboration entre les diverses associations et intervenants du secteur touristique. Mentionnons aussi le projet de l'Association franco-culturelle de Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest pour réaliser certaines initiatives visant l'accroissement et une meilleure participation des membres. Il s'agit également de créer des activités pour les enfants, les adolescents, les adultes et étudier la possibilité de fonder un centre culturel.
Citons aussi l'étude du Centre culturel franco-manitobain sur les besoins des enfants de 2 à 5 ans et l'élaboration d'une programmation destinée aux petits.

Il convient d'accorder une mention spéciale à la communauté fransaskoise avec laquelle le Secrétariat d'État a conclu, en juin 1988, une entente de cinq ans visant à appuyer son épanouissement. Complémentaire aux ententes fédérales-provinciales signées au même moment, et qui sont décrites dans la partie consacrée à la coopération intergouvernementale (p. 71), cette entente permettra au Secrétariat d'État d'aider directement les organismes représentatifs des 23 000 francophones de la Saskatchewan.

Au cours de la première année de mise en application de cette entente, l'aide du ministère a permis la mise sur pied de l'opération OPEC, soit opération, planification et concertation, en vue d'établir un plan de développement global de la communauté fransaskoise.

AIDE À L'ÉTABLISSEMENT DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE

La radio communautaire peut être un instrument majeur d'expression et de survie culturelle pour les communautés isolées n'ayant pas accès dans leur langue aux médias électroniques. La radio devient alors un point de convergence, un instrument de solidarité et d'épanouissement. C'est pour ces raisons que ce programme, doté d'un budget de 5 millions de dollars pour cinq ans, a vu le jour le 18 septembre 1987.

Les besoins étant particulièrement cruciaux dans diverses communautés isolées, la Fédération des jeunes Canadiens français a monté un dossier approfondi sur cette question et a réussi à obtenir la collaboration d'organismes comme la Fédération des francophones hors Québec et de ministères fédéraux dont le Secrétariat d'État.

Le programme permet l'octroi de fonds pour l'établissement et le développement de stations de radio communautaire qui présentent de bonnes possibilités d'autofinancement, la contribution du gouvernement fédéral pouvant couvrir la moitié des coûts associés à l'ouverture d'une station.

La communauté bénéficiaire doit participer directement à l'administration de la station, à la conception de la programmation et à son financement. L'initiative doit favoriser le développement linguistique et culturel de la collectivité, servir à susciter divers engagements communautaires et tenir compte des réalités et aspirations de la communauté.

Le gouvernement souhaite que les communautés concernées reçoivent de l'aide d'autres sources et qu'elles obtiennent, par exemple, des contributions d'autres organismes: ministères fédéraux ou provinciaux, municipalités ou institutions du secteur privé.

L'aide du gouvernement fédéral est versée à diverses étapes du projet et encourage certains aspects précis dont les suivants:

- préparation: études de mise en marché et de faisabilité, études techniques, organisation de levées de fonds, création d'une société sans but lucratif, obtention du permis auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada et coordination;

- mise en place: aménagement des locaux, ameublement et équipement;

- fonctionnement: acquisition d'une bibliothèque, formation du personnel et de bénévoles, recrutement des membres, droits d'auteur, publicité.

Le ministère des Communications et celui d'Emploi et Immigration, le CRTC et le Secrétariat d'État ont formé un comité interministériel pour arrêter les lignes directrices de ce programme et revoir régulièrement les orientations et l'évolution générale des projets.

Les postes de radio communautaire de langue française suivants sont déjà en ondes : Radio Huronie de Penetanguishene et Radio de l'Épinette noire de Hearst en Ontario; Radio Péninsule de Pokemouche dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. D'autres vont entrer en ondes dans un avenir plus ou moins rapproché : Radio de la Coopérative des Montagnes dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, Radio Clare en Nouvelle-Écosse, Radio du Manitoba à Saint-Boniface et Radio Labrador à Labrador City.

L'aide financière accordée en 1988-1989 aura permis de réaliser une étude pour l'ouverture d'une station au Labrador, des activités de formation et de promotion à Radio Clare et des activités de formation des bénévoles. On aura pu procéder à la fondation d'un centre de documentation de même qu'à l'achat d'équipement pour Radio Péninsule. Il y a eu des activités de démarrage, de promotion, de formation et d'établissement d'un centre de ressources à Radio Huronie. Mentionnons enfin des études techniques et de mise en marché pour la fondation de la Radio communautaire du Manitoba, à Saint-Boniface.

En outre, la Fédération des jeunes Canadiens français contribue à la coordination de ces projets et d'autres initiatives, en particulier dans le domaine des logiciels et pour effectuer une étude de faisabilité visant la création d'un service de liaison via satellite.

Le programme continuera de permettre le développement de stations de radio communautaire plus particulièrement dans les régions isolées. On prévoit que de nouveaux projets pourront aller de l'avant prochainement à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Québec. Dans ce dernier cas, il s'agirait d'appuyer une radio déjà en ondes desservant une communauté anglophone de la Basse Côte-Nord.

COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE

La nouvelle *Loi sur les langues officielles* exprime l'engagement du gouvernement fédéral à « encourager et aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement des minorités francophones et anglophones, et notamment à leur offrir des services provinciaux et municipaux en français et en anglais et à leur permettre de recevoir leur instruction dans leur propre langue; et encourager

et aider ces gouvernements à donner à tous la possibilité d'apprendre le français et l'anglais », (Partie VII, article 43).

La collaboration fédérale-provinciale existe dans le domaine de l'éducation depuis 1970 déjà comme nous l'avons mentionné à diverses reprises. Par l'établissement des programmes de Langues officielles dans l'enseignement, le gouvernement fédéral donnait suite aux recommandations du rapport de la *Commission Laurendeau-Dunton* et reconnaissait que l'éducation est l'assise de l'épanouissement des minorités de langue officielle.

Toutefois, l'engagement du gouvernement fédéral déborde du seul domaine de l'éducation et veut permettre aussi bien le développement de services dans plusieurs autres domaines de la vie quotidienne des communautés de langue officielle. On pense, par exemple, à des services sociaux, des services de santé, des services dans les domaines de la justice, de la culture et des loisirs. L'adjonction de ces nouveaux champs de collaboration constitue une étape significative dans le dossier des relations fédérales-provinciales. Jusqu'alors, la collaboration dans de tels champs s'était faite sur une base ponctuelle; aujourd'hui, il s'agit d'une entreprise à long terme en vue d'une élaboration mieux concertée et plus efficace des services offerts dans leur langue aux collectivités linguistiques.

Cela se manifeste dans les instruments qui ont été élaborés afin de donner suite à cet engagement, et la collaboration se concrétise grâce à des ententes-cadres pour la promotion des langues officielles. Ces dernières sont des mécanismes qui déterminent les principes et obligations des parties intéressées et qui les lient pour une durée habituelle de cinq ans. Ces ententes permettent également aux deux ordres de gouvernement de fixer leurs objectifs et de définir les domaines où ils entendent intervenir.

L'aide financière, que les parties se partagent normalement à parts égales, est accordée pour le lancement de nouveaux services, l'expansion ou l'amélioration de services déjà existants. Il s'agit dans tous les cas d'une aide ponctuelle, prévue pour une durée limitée, car le gouvernement fédéral n'entend pas se substituer aux provinces dans la prestation de services, mais plutôt fournir une aide en vue d'en faire naître de nouveaux ou d'en élargir d'autres.

Les ententes engagent les deux parties à faire des consultations auprès des groupes concernés par les projets, c'est-à-dire les groupes représentatifs des communautés que les ententes visent à desservir.

Point de départ de la nouvelle impulsion donnée à une coopération fédérale-provinciale accrue et diversifiée, l'exercice 1988-1989 a été marqué par une variété de réalisations dont on fait état ci-après.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Une entente de cinq ans a été signée avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. En vertu de cette entente, le gouvernement fédéral pourra aider la province à lancer une nouvelle politique de services en français. L'accord indique précisément les secteurs d'intervention jugés prioritaires au cours des cinq prochaines années: la prestation et la coordination de services en français, la prestation de services dans le domaine de la justice, la promotion du patrimoine linguistique et culturel acadien et la création d'un secrétariat de services en français. Une contribution fédérale de plus de 800 000 $ a été accordée à la province pour lui permettre d'aller de l'avant.

NOUVEAU-BRUNSWICK

La collaboration avec le Nouveau-Brunswick s'est consolidée au cours de l'exercice financier: deux ententes auxiliaires découlant d'une entente-cadre signée en novembre 1987 ont été conclues.

La première de ces ententes auxiliaires touche les centres scolaires-communautaires et décrit les engagements de chacune des parties pour le soutien financier de ces lieux exceptionnels de rassemblement pour les communautés francophones du Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de cet accord, le gouvernement fédéral s'est engagé à contribuer aux activités de nature communautaire qui ont lieu dans les trois centres du Nouveau-Brunswick et d'y consacrer une somme de 350 000 $ par année, pour la durée de l'accord. Chacun des centres offre un programme d'action communautaire et une programmation culturelle. La formation des bénévoles, l'élaboration des cours de refrancisation, la pratique des sports de même que des activités touchant différents modes d'expression culturelle (musique, danse, théâtre) constituent quelques-unes des initiatives qu'on favorise dans ces centres.

Une deuxième entente auxiliaire avec le Nouveau-Brunswick engage le gouvernement fédéral à accorder une aide financière à la prestation de services provinciaux de qualité égale dans les deux langues officielles. Au cours de l'exercice, une somme de près d'un million de dollars a permis la réalisation d'importants projets dirigés par les ministères provinciaux de la Justice et du Solliciteur général, de la Santé et des Services communautaires, de l'Enseignement supérieur et de la Formation, du Commerce et de la Technologie, du Conseil de gestion et du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine.

Outre ces deux ententes à long terme, les deux gouvernements ont aussi participé, dans le cadre d'un projet-pilote, au financement d'un programme d'échange de jeunes francophones et anglophones. Une partie de ce programme visait les jeunes gens en cours d'emploi durant l'été, alors que l'autre partie favorisait les échanges durant l'année scolaire, en vue de susciter le rapprochement entre les deux communautés linguistiques.

ONTARIO

Dans la perspective de la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* (Loi 8), l'Ontario pourra également bénéficier de l'aide financière du gouvernement fédéral, et ce, grâce à une entente-cadre sur la promotion des langues officielles signée par les deux gouvernements en novembre 1988. L'aide du gouvernement fédéral contribuera à enrichir les activités de l'Ontario et à favoriser la conception et le lancement de certaines initiatives additionnelles. Durant l'année 1988-1989, on s'est intéressé aux services communautaires, à la santé, à la formation professionnelle et à certains services dispensés par des agences culturelles.

On trouvera ci-après, à titre d'exemples, un certain nombre de projets :

- étude de besoins en matière de services de garderie: étudier les besoins en cette matière du côté francophone, plus particulièrement dans les régions désignées en vertu de la Loi 8, en vue d'élargir l'éventail de services offerts à la population francophone de l'Ontario. Le projet sera réalisé conjointement avec le Réseau ontarien des services de garderie francophones, l'Association canadienne-française de l'Ontario et le ministère des Services sociaux et communautaires de la province;

- études sur la main-d'œuvre francophone de l'Ontario dans le domaine de la santé, afin de déterminer le nombre de professionnels de la santé requis à l'heure actuelle et à l'avenir pour dispenser des services de santé à la population francophone de l'Ontario, conformément à la *Loi de 1986 sur les services en français*.

SASKATCHEWAN

Le dossier de la Saskatchewan a reçu une attention particulière au cours de l'exercice considéré par le présent rapport.

À la suite de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'*Affaire Mercure*, la Saskatchewan a adopté une loi relative à l'emploi du français et de l'anglais dans cette province. Cette nouvelle loi reconnaît le droit d'utiliser le français dans les débats de l'Assemblée législative et devant certains tribunaux et prévoit que le gouvernement de la Saskatchewan peut, à sa discrétion, traduire en français certaines lois.

Cette nouvelle loi a suscité une vive insatisfaction au sein de la communauté fransaskoise qui a estimé qu'elle lui retirait des droits historiques confirmés par la Cour suprême. De son côté, le gouvernement fédéral, par la voix du Premier ministre lui-même, a offert son aide à la province afin qu'elle fasse davantage pour sa collectivité francophone. L'aide du gouvernement fédéral s'est concrétisée par la signature, en juin 1988, d'une entente-cadre et de trois ententes auxiliaires.

L'entente-cadre vise d'abord à établir les principes et un mécanisme formel de coopération entre les deux gouvernements, alors qu'une première entente auxiliaire porte sur l'adoption, en français et en anglais, de lois et de règlements de la province et sur l'emploi du français devant les tribunaux et à l'Assemblée législative.

La deuxième entente auxiliaire traite de l'établissement de l'Office de coordination des affaires francophones et de la traduction; elle prévoit également d'autres mesures pour promouvoir l'emploi du français à l'Assemblée législative.

La troisième entente auxiliaire porte sur l'éducation et relève donc du Programme des langues officielles dans l'enseignement; elle est décrite à la page 47.

Ces ententes s'échelonnent sur une période de dix ans et prévoient que le gouvernement fédéral versera une somme totale de 63 millions de dollars à la province.

En outre, de façon complémentaire aux ententes Canada-Saskatchewan, une entente entre le Secrétariat d'État et les organismes représentant la communauté fransaskoise même engage le gouvernement fédéral à aider directement les associations minoritaires francophones afin de mieux planifier diverses initiatives conçues pour favoriser l'épanouissement de la communauté. Au cours des cinq ans que durera l'entente, le gouvernement fédéral a prévu que 17 millions de dollars pourraient servir à cette fin.

YUKON

En avril 1988, le gouvernement fédéral, représenté par le ministre de la Justice, et le gouvernement du Yukon signaient une entente portant sur les langues officielles et les langues autochtones. Par cette entente, le gouvernement fédéral s'engageait à couvrir les coûts du développement, de l'amélioration et de la mise en œuvre de services en français découlant de l'adoption par le Yukon d'une loi à cet effet.

À la suite de cet engagement, le gouvernement fédéral signait, en février 1989, une entente de cinq ans qui permettra de définir les objectifs et les mécanismes de l'aide du gouvernement fédéral au Yukon pour la mise en place de services découlant de son ordonnance sur les langues et de déterminer, sur une base annuelle, les projets précis dont le gouvernement fédéral assumera les coûts. L'exercice 1988-1989 a permis au Yukon d'embaucher des effectifs pour élaborer une stratégie globale d'application de la Loi et pour faire certaines études de besoins. Une contribution de 375 000 $ a été approuvée à cette fin.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Dans les Territoires du Nord-Ouest, une entente entre les deux gouvernements permet la mise en place de services en français, conformément à la loi territoriale sur les langues officielles qui avait été adoptée en 1984.

AUTRES

Dans les provinces avec lesquelles aucune entente-cadre n'a encore été conclue, des projets de développement ont pu être réalisés et subventionnés grâce à des accords ponctuels d'un an. On trouvera ci-après l'énumération de quelques-uns de ces projets:

- à Terre-Neuve, réalisation et publication d'une brochure touristique dans les deux langues officielles;

- en Nouvelle-Écosse, des fonds ont été versés pour la réalisation de panneaux et autres types de renseignements en français dans les musées de la province;

- au Manitoba, l'hôpital de Saint-Boniface a entrepris l'implantation de services en français. Une aide a aussi été accordée pour mieux doter des bibliothèques municipales en milieu francophone. Le Centre culturel franco-manitobain, qui constitue l'un des principaux lieux de rassemblement de la population francophone de la province, a été rénové et agrandi. On continue, enfin, à procéder à la traduction française des lois et règlements en vue de leur réadoption et de leur publication dans les deux langues officielles;

- en Colombie-Britannique, une aide a été accordée pour la prestation de services en français dans le domaine de la justice.

En rétrospective, le premier exercice aura donc été très positif en ce qui concerne la coopération fédérale-provinciale renouvelée et élargie. Durant cette période, le Secrétaire d'État a eu l'occasion de rencontrer plusieurs de ses collègues provinciaux. Mentionnons entre autres des rencontres avec des ministres

du gouvernement du Québec qui ont permis d'ouvrir la voie à une entente en matière de services sociaux et de santé destinés à la communauté d'expression anglaise du Québec.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

Le Secrétariat d'État contribue financièrement à des projets qui visent à promouvoir au Canada les services judiciaires dans les deux langues. Il subventionne ainsi des travaux de traduction et de terminologie, des cours de formation et des publications dans le cadre du Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles, programme géré par le Secrétariat d'État en consultation avec le ministère fédéral de la Justice, et fonctionnant avec la collaboration de divers organismes et ministères provinciaux du procureur général.

Le programme aide plusieurs organismes au nombre desquels on compte le Centre de traduction et de terminologie juridiques de l'Université de Moncton, l'Institut Joseph Dubuc de Winnipeg, le Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec (Université McGill), le Centre de traduction et de documentation juridiques d'Ottawa (Université d'Ottawa) et le Centre de référence de la documentation juridique de langue française en matière de common law.

Le programme est peu connu du grand public mais il n'en demeure pas moins novateur. Étant donné sa dualité linguistique, le Canada est le premier pays à s'être penché sérieusement sur la question de la common law en français et du droit civil en anglais.

Nombre de projets ont été réalisés depuis l'établissement de ce programme, grâce à la coopération des provinces plus particulièrement concernées, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba, et à l'apport important de l'Association du barreau canadien.

Participent également à divers degrés d'autres provinces ou organismes, par exemple, le Québec, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest, les Sociétés du barreau de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba et le Conseil canadien de la documentation juridique.

On doit au programme, outre les centres qui viennent d'être mentionnés, la préparation de cours de français juridique en droit pénal, conformément à l'objectif de créer des outils permettant la prestation des services juridiques et judiciaires dans les deux langues officielles.

Au plan de la normalisation de la terminologie française, trois documents importants ont été mis à la disposition des spécialistes et du public en général: le *Vocabulaire de la preuve*, celui des *Successions* et, en trois tomes dont le dernier a été publié en 1988-1989, celui portant sur les *Biens*.

Toujours en 1988-1989, le glossaire de la procédure civile a été publié, à l'initiative d'un comité de juges représentant le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba, avec le soutien technique du Centre de traduction et de documentation juridique d'Ottawa.

De la même façon, le Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec, à la suite de la publication des versions française et anglaise du *Dictionnaire de droit privé* avec *Lexique de droit privé* incorporé, travaille actuellement à la deuxième édition revue et augmentée de ce dictionnaire.

Au cours de l'exercice considéré dans ce rapport, différents événements ont permis à la communauté internationale de prendre connaissance de la dualité juridique et linguistique du Canada. Des représentants du programme ont en effet participé au premier congrès international de droit linguistique comparé, tenu à Montréal en avril 1988, et dont le thème était la langue et le droit. Il y a eu visites de délégations de certains pays étrangers qui se trouvent, comme le Canada, confrontés à des problèmes semblables.

Le programme constitue un lien important entre les juristes du Canada, particulièrement ceux qui oeuvrent dans les provinces autres que le Québec. En conjuguant leurs efforts pour faciliter la pratique de la common law en français, ils contribuent à l'objectif d'égalité devant la loi pour tous les Canadiens.

APPUI À LA DUALITÉ LINGUISTIQUE

La *Loi sur les langues officielles* confirme l'engagement du gouvernement fédéral face au développement des minorités de langue officielle. Elle établit clairement les objectifs à atteindre en matière de promotion de la reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans l'ensemble de la société canadienne.

Dans le cadre de ce programme, une aide est accordée pour la réalisation de projets et initiatives conçus pour promouvoir une plus grande acceptation et une meilleure appréciation des avantages de la dualité linguistique, et pour resserrer les liens entre les deux communautés de langue officielle.

Le gouvernement offre son aide aux organismes à but non lucratif qui cherchent par divers moyens à promouvoir les langues officielles auprès de la

population en général: encouragement à l'apprentissage du français ou de l'anglais, langue seconde, promotion de l'égalité de statut des deux langues, sensibilisation de la population aux avantages que représentent les langues officielles pour notre pays. Il en va de même des activités internationales qui intensifient le rayonnement des deux langues officielles du Canada.

On compte notamment parmi les organismes ainsi subventionnés l'association Canadian Parents for French fondée en 1977. Cette association s'est fixé comme objectifs de donner à tout enfant canadien la possibilité d'apprendre le français et de connaître la culture française, de promouvoir les meilleurs cadres possibles d'apprentissage du français et, enfin, d'établir et de maintenir une communication efficace entre les parents intéressés, les intervenants gouvernementaux et les représentants du secteur éducatif chargés des programmes d'apprentissage du français.

Alors qu'avant 1979, les activités de cet organisme se limitaient à communiquer avec les parents intéressés au français et à établir des rapports avec les ministères de l'Éducation et les différents conseils scolaires, ses services aujourd'hui incluent des études sur l'immersion, des mini-conférences, des bulletins, des ateliers de formation destinés aux bénévoles, un festival d'art oratoire et des sondages. Un de ces sondages a été effectué par Gallup sur les attitudes des parents face à l'éducation en français; il a montré un changement positif des mentalités à cet égard. Il y a aussi publication de dépliants et de livres. On organise aussi des campagnes nationales de sensibilisation; on présente enfin des mémoires au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Au cours de l'exercice considéré, l'organisme a fait une campagne publicitaire nationale sur le thème « Learning French Matters ». Durant cette campagne, on a mis des affiches dans les autobus urbains à travers le Canada et on a préparé une trousse de documents à l'intention des écoles et du grand public.

Le programme appuie également le Conseil pour l'unité canadienne qui publie des bulletins d'analyse de dossiers importants relatifs aux langues officielles, y compris l'Accord du lac Meech et la *Loi sur les langues officielles*.

Parmi les organismes qui se dévouent à la promotion du français au niveau international, mentionnons le Conseil international de la langue française dont les travaux profitent directement au Secrétariat d'État. En effet, cet organisme verse à Termium, la banque de terminologie établie par le Secrétariat d'État, les fiches terminologiques colligées lors de ses recherches.

Dans le cadre du Sommet de la francophonie à Dakar, le Secrétariat d'État a contribué à la production de documents pédagogiques intitulés « Voyages en

francophonie ». Ces documents sont disponibles dans les écoles françaises et d'immersion en français langue seconde et ils traitent de divers aspects des cultures francophones à travers le monde. Ils ont été produits par la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant en commun l'usage du français.

Le Secrétariat d'État a également contribué à une exposition qui a eu lieu à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution française sur le thème « Le français et l'anglais, langues de la liberté ». L'exposition montre comment les hasards de l'histoire ont imposé aux langues française et anglaise un rôle unique et complémentaire dans l'évolution et la reconnaissance des droits de la personne.

Le volet de la promotion des langues officielles dont nous parlons dans la présente partie de notre rapport fera l'objet d'une attention toute particulière au cours des années à venir car, sur les plans tant national qu'international, l'expérience canadienne de la dualité linguistique est riche en activités et réalisations, et il importe de continuer dans cette direction.

COLLABORATION AVEC LES SECTEURS PRIVÉ ET BÉNÉVOLE

Cette collaboration prend plusieurs formes et elle est assortie de diverses conditions. C'est ainsi que des subventions de l'ordre de 50 pour cent des coûts peuvent être accordées à des organismes canadiens à but non lucratif pour la traduction de documents de base, tels que règlements internes ou statuts, ou pour la traduction simultanée, lors d'assemblées publiques importantes. Plus d'un million de dollars par année sont ainsi versés à quelque trois cents organismes.

Les organismes à but non lucratif sont également admissibles à des contributions pluriannuelles de 50 pour cent des coûts pour la mise en œuvre de plans de développement du bilinguisme qui leur permettent de se doter des moyens d'offrir en permanence des services dans les deux langues officielles du pays. Il y a présentement cinquante organismes qui reçoivent au total un million de dollars par année pour ces plans. En règle générale, ces plans comprennent l'interprétation simultanée, la traduction et l'impression de documents dans l'autre langue officielle, et la formation linguistique des employés.

Plusieurs organismes jouent un rôle important de collaborateurs pour la promotion des langues officielles dans les secteurs privé et bénévole, notamment la Société canadienne des directeurs d'associations. Cette société regroupe environ mille associations nationales, provinciales et régionales. En 1987, elle

prenait l'initiative de mettre sur pied un groupe d'étude dont le mandat était d'informer le gouvernement fédéral, ses ministères et organismes sur les besoins des organismes des secteurs privé et bénévole en matière de langues officielles. Un rapport final contenant diverses recommandations à l'intention du gouvernement fédéral et de l'ensemble des autres intéressés a été présenté au Secrétariat d'État, en août 1988.

Les 5 et 6 octobre avait lieu, au Secrétariat d'État, Colloque 88, réunion portant sur le thème suivant: « La langue des affaires, une affaire de langue ». Parrainé par le Secrétariat d'État, le Commissariat aux langues officielles et la Société canadienne des directeurs d'associations, le colloque réunissait environ 75 représentants d'associations, d'universités, de compagnies privées et de communautés de langue officielle qui se sont penchés sur des questions relatives à la promotion des langues officielles. Entre autres, ils ont appuyé les recommandations de l'étude de la Société canadienne des directeurs d'associations.

Les recommandations et observations des organismes consultés se résument en six points principaux :

- améliorer les programmes actuels du Secrétariat d'État quant aux activités admissibles, aux critères et aux modalités de fonctionnement;

- accroître l'aide offerte aux organismes, y compris l'aide non financière, grâce à un meilleur accès aux connaissances du gouvernement en matière d'aménagement linguistique et de terminologie informatisée;

- promouvoir activement les deux langues officielles dans les secteurs privé et bénévole;

- encourager la collaboration des autres ministères et organismes du gouvernement fédéral à la promotion des langues officielles dans les secteurs privé et bénévole;

- faciliter l'accès aux renseignements sur les ressources disponibles en matière de langues officielles;

- constituer le Conseil canadien sur les langues officielles et lui donner un mandat qui inclut la promotion des langues officielles dans les secteurs privé et bénévole.

À la fin de l'exercice considéré, ces recommandations étaient à l'étude et paraissaient se présenter comme autant de suggestions fort valables.

CONCERTATION INTERMINISTÉRIELLE FÉDÉRALE

Les communautés minoritaires de langue officielle réclamaient depuis longtemps une participation accrue de l'ensemble de l'appareil du gouvernement fédéral à leur développement et à la promotion des langues officielles. Elles faisaient valoir que l'ensemble du gouvernement et non seulement le Secrétariat d'État doit contribuer à assurer la pleine réalisation des politiques de langues officielles. La nouvelle *Loi sur les langues officielles* a donné suite à ce vœu souvent réitéré par les communautés en précisant d'une part l'engagement de l'ensemble des ministères et organismes fédéraux et, d'autre part, en confiant au Secrétaire d'État le mandat de coordonner la mise en œuvre de cet engagement à l'égard des communautés de langue officielle et de la promotion des deux langues officielles.

En effet, l'article 42 de la Loi se lit comme suit:

> « Le Secrétaire d'État du Canada, en consultation avec les autres ministres fédéraux, suscite et encourage la coordination de la mise en œuvre par les institutions fédérales de cet engagement ».

C'est le plein épanouissement des communautés à tous les points de vue qui est visé, soit les aspects social, économique, communautaire et culturel. D'où la nécessité pour les institutions du gouvernement fédéral de voir dans quelle mesure elles pourraient, par leurs propres programmes et services, contribuer à la réalisation du double engagement du gouvernement. Le rôle du Secrétariat d'État est de servir d'intermédiaire entre les institutions et les communautés afin d'assurer la concertation des activités et des personnes dans l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard des communautés de langue officielle.

Ce rôle doit s'exercer aux niveaux politique et bureaucratique: rencontres ministérielles, interventions ponctuelles dans certains dossiers, création de comités régionaux, consultations auprès des groupes communautaires, documents de promotion et d'information, autant de moyens mis de l'avant en vue de donner sa pleine signification à ce volet essentiel de la relance du Programme de promotion des langues officielles.

Déjà on compte certaines réalisations au cours de l'exercice; en voici quelques-unes à titre d'exemples:

- création, en 1987, du Secrétariat aux langues officielles à la Direction générale de la promotion des langues officielles pour donner suite tout particulièrement à ce mandat de concertation;

- études des besoins des communautés minoritaires, réalisées par la Fédération des francophones hors Québec et Alliance Québec;

- protocole d'entente avec le Conseil des arts du Canada sur l'appui aux théâtres professionnels hors Québec;

- collaboration entre le ministère des Communications et le Secrétariat d'État dans le dossier de la radio communautaire;

- interventions ponctuelles dans des dossiers précis, par exemple, les dispositions linguistiques dans les projets de loi portant sur la radiodiffusion et les garderies;

- collaboration continue avec les ministères des Communications, des Affaires extérieures, de l'Emploi et de l'Immigration, le Secrétariat à la condition physique et au sport amateur et Statistique Canada;

- consultation dans diverses parties du pays auprès des administrations régionales d'autres ministères et organismes du gouvernement.

D'autres initiatives étaient en voie de réalisation durant la même période, entre autres :

- préparation d'un répertoire des programmes du gouvernement du Canada qui pourraient intéresser les communautés de langue officielle;

- rencontres ponctuelles organisées par le Secrétaire d'État entre divers ministres fédéraux et les organismes communautaires nationaux pour discuter de divers dossiers, par exemple les garderies, le développement économique et les programmes d'emplois;

- collaboration avec d'autres programmes du Secrétariat d'État portant sur l'alphabétisation et la promotion de la femme;

- interventions dans certaines questions comme celles qui touchent TV5 et les services de Radio-Canada;

- maintien des rapports étroits qui existent depuis plusieurs années entre le Secrétariat d'État, le ministère des Affaires extérieures et l'Agence canadienne de développement international en ce qui a trait à la promotion de l'image du Canada à l'étranger et à la collaboration internationale dans le domaine de la terminologie et de la linguistique, sans compter les rapports avec la francophonie et avec les pays de langue anglaise.

ÉTUDES ET RECHERCHES

À la suite du renouvellement du mandat et du programme, un effort particulier a été entrepris, en 1988-1989, pour la réalisation de diverses études qui pourraient mieux orienter le programme et lui donner une efficacité accrue.

ASPECTS DÉMO-LINGUISTIQUES

Comme les statistiques colligées par le recensement de 1986 viennent d'être connues, il a paru important de chercher à faire le point sur la dimension démolinguistique dans ses rapports avec les langues officielles. Ainsi, en collaboration avec la Direction des études linguistiques de Statistique Canada, une étude mettant à jour les données touchant les minorités linguistiques de langue officielle a été effectuée dès le début de 1988.

Cette étude et d'autres sur les mêmes sujets ont par la suite servi de toile de fond à un important colloque sur les tendances démolinguistiques et l'évolution des institutions canadiennes, colloque organisé conjointement par le Secrétariat d'État et le Commissariat aux langues officelles. Ce colloque a eu lieu à Hull, en février 1989; cette journée d'échange et de réflexion sur les tendances démolinguistiques observées au pays et leurs conséquences virtuelles sur l'évolution des institutions canadiennes, a réuni des représentants gouvernementaux particulièrement intéressés aux questions des langues officielles et divers universitaires spécialistes en sciences politiques, en sociologie, en droit ou en économie.

Une variété de points de vue ont été proposés et discutés, très globalement, et au-delà des statistiques comme telles, il s'est dégagé l'idée générale que la dualité linguistique continuera de marquer l'évolution de la société canadienne, et qu'il importe de veiller à ce que les institutions en garantissent le respect et l'équilibre.

Par ailleurs, en vue de disposer d'une recension de base sur la question démographique dans ses rapports avec les langues officielles, on procède actuellement à la préparation de profils démolinguistiques des communautés minoritaires de langue officielle. Ces profils rassemblent, pour la période 1981-1986, des données censitaires portant sur la situation démolinguistique et montrant les facteurs d'évolution de la population de la minorité anglophone du Québec de même que des minorités francophones des autres provinces et des territoires. Les attributs linguistiques servant à circonscrire la situation sont la langue maternelle, la langue parlée à la maison et la connaissance des langues officielles. Les facteurs d'évolution démographique retenus sont la fécondité, la structure d'âge, la migration, les transferts linguistiques et l'exogamie.

Aspects communautaires

Il importe également de disposer de renseignements adéquats pour mieux comprendre les enjeux du développement et de l'épanouissement des communautés minoritaires, cet épanouissement constituant l'un des objectifs fondamentaux des programmes que le Secrétariat a soumis à un exercice de renouvellement à la suite de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*.

Une étude portant sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire a donc été entreprise en vue d'établir des portraits-synthèses de ces communautés dans toutes les provinces et territoires. Ces portraits seront fondés sur les dimensions démolinguistique, politique, économique, culturelle, communautaire et éducative. En permettant un accès facile à des statistiques dans ces divers domaines, cette étude aidera à mieux cerner les principales caractéristiques et les grands enjeux touchant le développement de ces communautés.

Afin de disposer de statistiques complémentaires et pratiques, on a également procédé à des analyses plus poussées sur les rapports qui existent entre les pratiques linguistiques et les diverses catégories de revenus, en retenant surtout la langue parlée à la maison. On tient également compte de l'âge, du sexe, du niveau d'éducation et de certaines caractéristiques de la famille.

Rappelons enfin dans cette rubrique qu'on prépare actuellement un répertoire des programmes du gouvernement du Canada susceptibles d'être utilisés par les communautés minoritaires de langue officielle. Les divers travaux mentionnés ici doivent être achevés au cours de 1990.

Collaboration avec le secteur bénévole

Pour mieux comprendre l'accueil fait aux langues officielles au sein des majorités linguistiques du pays et mieux voir comment sont reçus les programmes du Secrétariat d'État en matière de langues officielles, on a effectué certaines études, orientées tout particulièrement sur les besoins des secteur privé et bénévole.

Comme on l'a vu, une de ces études a été faite par la Société canadienne des directeurs d'associations; elle a donné lieu à un colloque sur cette question. Les actes de ce colloque, intitulé Colloque 88, ont été publiés.

Une autre étude portait sur les modes d'aide financière et technique de certains volets du programme; plans d'expansion du bilinguisme et aide à l'interprétation et à la traduction ont été particulièrement soumis à examen. On y a noté l'importance de concevoir ces volets comme des moyens fort utiles de promouvoir les services dans les deux langues officielles. L'étude a recommandé que les objectifs et les modalités en soient adaptés aux besoins particuliers des organismes.

Les constatations et recommandations de cette étude, de l'étude de la Société canadienne des directeurs d'associations et de Colloque 88 sont en train d'être revues dans le cadre du Programme de collaboration avec les secteurs privé et bénévole.

ÉTUDES ET RECHERCHES DES ORGANISMES

Avec l'aide financière du Secrétariat d'État, les organismes non gouvernementaux, dont le mandat est de s'intéresser à la dualité linguistique du Canada effectuent également un certain nombre d'études importantes. Ces travaux font souvent partie intégrante de projets recevant de l'aide que nous évoquons ailleurs dans le présent rapport. Mais retenons ici encore quelques exemples.

La Fédération des francophones hors Québec et Alliance Québec ont procédé à d'importantes études sur les besoins des minorités, en regard des programmes dispensés par les divers ministères du gouvernement fédéral. D'autres études réalisées par d'autres sources s'intéressent à l'industrie des pêches dans la péninsule de Port-au-Port (Terre-Neuve), au tourisme en Saskatchewan ou à la gestion du centre scolaire-communautaire à Halifax. On se penchera ailleurs sur le problème des garderies au Yukon. Notons des travaux sur les services en français dans les Territoires du Nord-Ouest et l'inventaire des services en français en Colombie-Britannique. Mentionnons enfin qu'au Québec, une association appelée Voice of English Quebec a procédé à l'étude de la dynamique des jeunes et des aînés dans la région de Québec.

Divers organismes nationaux du réseau francophone hors Québec ont produit ou amorcé certaines études générales, par exemple sur la question de l'assimilation chez les jeunes francophones, sur les rapports entre les minorités francophones et les communautés multiculturelles; ils ont également réalisé des travaux sur le développement institutionnel des communautés.

Cet aperçu succinct ne rend pas justice à la somme importante des travaux effectués en matière de langues officielles dans l'ensemble des régions du pays. C'est pourquoi la Direction de la promotion des langues officielles a projeté d'en réaliser, durant l'année 1990, un inventaire systématique.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Que dire au terme de ce premier rapport de la mission du Secrétaire d'État en matière de langues officielles?

Le périple aura permis de faire plus, pour cette première fois, qu'une simple synthèse annuelle des activités en faveur des langues officielles. Il se dégage d'une récapitulation plus large, au fil des événements et de nombreuses interventions, une évolution qui aboutit à un engagement renouvelé du gouvernement à l'égard de la promotion des langues officielles et de la dualité, cette dernière demeurant un élément fondamental de notre pays.

Après vingt ans, le gouvernement procédait à une refonte majeure de la *Loi sur les langues officielles*. Il importait d'évoquer l'arrière-plan de cette refonte et de constater le chemin parcouru depuis la première Loi. De constater ensuite que l'ensemble des actions et des initiatives que nous évoquons ici pour une seule année commencent à donner corps et substance à l'impulsion renouvelée que le gouvernement fédéral imprimait récemment à son intervention globale en faveur des langues officielles.

Non qu'il faille se satisfaire des acquis ni des seules mesures d'ores et déjà en marche. Nous l'avons dit, l'évolution linguistique est un processus permanent. Une dimension aussi fondamentale pour le devenir de notre pays que la préservation, la vitalité et l'enrichissement des langues officielles est une entreprise inlassablement reprise. De nouveaux problèmes, disons plutôt de nouvelles problématiques, continueront de se poser, aussi bien sur un plan très général, — le sort donné à l'Accord du lac Meech, ou encore le jugement attendu de la Cour suprême dans une cause qui traite des droits découlant de l'article 23 de la Charte des droits et libertés — que, sur un plan plus quotidien, des défis pratiques et des solutions adéquates à trouver dans l'immédiat. Petites ou grandes, les questions n'en resteront pas moins essentielles, qu'elles touchent la survie et l'épanouissement des communautés minoritaires, l'acceptation et la promotion des deux langues officielles, la pertinence et la disponibilité des services et de l'appui des divers gouvernements, la compréhension entre les diverses composantes culturelles du Canada.

Constatons cependant que des jalons nouveaux ont été et continueront d'être posés.

Au titre de la coopération fédérale-provinciale, des ententes novatrices ont vu le jour avec diverses provinces et continueront de porter leurs fruits: centres scolaires-communautaires dans les provinces de l'Atlantique, gestion scolaire en Saskatchewan, services sociaux et services de santé au Québec, divers services aux communautés et usage des deux langues officielles dans les institutions, que ce soit à l'Île-du-Prince-Édouard, dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Yukon.

Au gouvernement fédéral même, du côté de la concertation interministérielle, on a procédé à un travail essentiel, souvent entrepris conjointement avec les organismes intéressés, et dont l'objectif majeur était de mieux connaître quels programmes des ministères et organismes du gouvernement fédéral pourraient contribuer de façon tangible au développement des communautés minoritaires et à la promotion générale des langues officielles. Il s'agit là d'un aspect original, considéré depuis longtemps comme très important par les organismes des communautés; il est intéressant de voir sa mise en œuvre amorcée de façon bien concrète.

Pour ce qui est de la collaboration avec le secteur privé et avec le secteur bénévole, des projets de recherche, de sensibilisation et d'inventaire des ressources disponibles ont été lancés. Il est particulièrement encourageant de noter l'intérêt des divers organismes et les divers projets qu'ils entreprennent et assurent de leur propre initiative; citons, entre autres, les cas de la Société canadienne des directeurs d'associations, de Canadian Parents for French, et de l'Union canadienne des municipalités.

Mais c'est particulièrement dans nombre de projets de développement lancés au niveau communautaire que l'on perçoit déjà de belles réalisations, que ce soit dans le renforcement des réseaux représentatifs et actifs dans divers milieux ou dans la poursuite de projets d'envergure comme celui de la Maison de la francophonie de Vancouver qui sera un lieu de rassemblement important pour la vitalité de la communauté francophone de la côte ouest. On pourrait aussi évoquer ici l'engagement des communautés anglophones du Québec dans la question des services sociaux et de santé dans leur langue qui découleront de la loi 142 adoptée par le gouvernement du Québec.

Enfin, répétons-le, bien faire comprendre les enjeux et les avantages de notre dualité linguistique demeure un appel de première importance. Il faut apprendre à mieux communiquer les uns avec les autres, à mieux expliquer les objectifs essentiels, à mieux convaincre des bienfaits réciproques du rapprochement. Certes, le Secrétariat d'État, et l'ensemble du gouvernement fédéral, doit contribuer à la réalisation de ces buts. Il va continuer de le faire en collaboration

avec les nombreux partenaires qui forment, dans leur diversité, le tissu de la société canadienne. S'associeront à cette œuvre d'autres gouvernements, nombre d'organismes et d'associations qui favorisent la reconnaissance et l'usage de nos deux langues. Le renouvellement et l'expression continue de tels consensus restent fondamentaux pour l'édification de l'avenir canadien.

ANNEXE A — LOI CONCERNANT LE STATUT ET L'USAGE DES LANGUES OFFICIELLES DU CANADA

35-36-37 ELIZABETH II

CHAPTER 38

An Act respecting the status and use of the official languages of Canada

[Assented to 28th July, 1988]

Preamble

WHEREAS the Constitution of Canada provides that English and French are the official languages of Canada and have equality of status and equal rights and privileges as to their use in all institutions of the Parliament and government of Canada;

AND WHEREAS the Constitution of Canada provides for full and equal access to Parliament, to the laws of Canada and to courts established by Parliament in both official languages;

AND WHEREAS the Constitution of Canada also provides for guarantees relating to the right of any member of the public to communicate with, and to receive available services from, any institution of the Parliament or government of Canada in either official language;

AND WHEREAS officers and employees of institutions of the Parliament or government of Canada should have equal opportunities to use the official language of their choice while working together in pursuing the goals of those institutions;

AND WHEREAS English-speaking Canadians and French-speaking Canadians should, without regard to their ethnic origin or first

35-36-37 ELIZABETH II

CHAPITRE 38

Loi concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada

[Sanctionnée le 28 juillet 1988]

Préambule

Attendu :

que la Constitution dispose que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada et qu'ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada;

qu'elle prévoit l'universalité d'accès dans ces deux langues en ce qui a trait au Parlement et à ses lois ainsi qu'aux tribunaux établis par celui-ci;

qu'elle prévoit en outre des garanties quant au droit du public à l'emploi de l'une ou l'autre de ces langues pour communiquer avec les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada ou pour en recevoir les services;

qu'il convient que les agents des institutions du Parlement ou du gouvernement du Canada aient l'égale possibilité d'utiliser la langue officielle de leur choix dans la mise en œuvre commune des objectifs de celles-ci;

qu'il convient que les Canadiens d'expression française et d'expression anglaise, sans distinction d'origine ethnique ni égard à la première langue apprise, aient des chances égales d'emploi dans les

language learned, have equal opportunities to obtain employment in the institutions of the Parliament or government of Canada;

AND WHEREAS the Government of Canada is committed to achieving, with due regard to the principle of selection of personnel according to merit, full participation of English-speaking Canadians and French-speaking Canadians in its institutions;

AND WHEREAS the Government of Canada is committed to enhancing the vitality and supporting the development of English and French linguistic minority communities, as an integral part of the two official language communities of Canada, and to fostering full recognition and use of English and French in Canadian society;

AND WHEREAS the Government of Canada is committed to cooperating with provincial governments and their institutions to support the development of English and French linguistic minority communities, to provide services in both English and French, to respect the constitutional guarantees of minority language educational rights and to enhance opportunities for all to learn both English and French;

AND WHEREAS the Government of Canada is committed to enhancing the bilingual character of the National Capital Region and to encouraging the business community, labour organizations and voluntary organizations in Canada to foster the recognition and use of English and French;

AND WHEREAS the Government of Canada recognizes the importance of preserving and enhancing the use of languages other than English and French while strengthening the status and use of the official languages;

institutions du Parlement ou du gouvernement du Canada;

que le gouvernement fédéral s'est engagé à réaliser, dans le strict respect du principe du mérite en matière de sélection, la pleine participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise à ses institutions;

qu'il s'est engagé à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones, au titre de leur appartenance aux deux collectivités de langue officielle, et à appuyer leur développement et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne;

qu'il s'est engagé à collaborer avec les institutions et gouvernements provinciaux en vue d'appuyer le développement des minorités francophones et anglophones, d'offrir des services en français et en anglais, de respecter les garanties constitutionnelles sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité et de faciliter pour tous l'apprentissage du français et de l'anglais;

qu'il s'est engagé à promouvoir le caractère bilingue de la région de la Capitale nationale et à encourager les entreprises, les organisations patronales et syndicales, ainsi que les organismes bénévoles canadiens à promouvoir la reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais;

qu'il reconnaît l'importance, parallèlement à l'affirmation du statut des langues officielles et à l'élargissement de leur usage, de maintenir et de valoriser l'usage des autres langues,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

NOW, THEREFORE, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

SHORT TITLE

Short title

1. This Act may be cited as the *Official Languages Act*.

PURPOSE OF ACT

Purpose

2. The purpose of this Act is to

(*a*) ensure respect for English and French as the official languages of Canada and ensure equality of status and equal rights and privileges as to their use in all federal institutions, in particular with respect to their use in parliamentary proceedings, in legislative and other instruments, in the administration of justice, in communicating with or providing services to the public and in carrying out the work of federal institutions;

(*b*) support the development of English and French linguistic minority communities and generally advance the equality of status and use of the English and French languages within Canadian society; and

(*c*) set out the powers, duties and functions of federal institutions with respect to the official languages of Canada.

[...]

TITRE ABRÉGÉ

1. *Loi sur les langues officielles.* Titre abrégé

OBJET

Objet

2. La présente loi a pour objet :

a) d'assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada, leur égalité de statut et l'égalité de droits et privilèges quant à leur usage dans les institutions fédérales, notamment en ce qui touche les débats et travaux du Parlement, les actes législatifs et autres, l'administration de la justice, les communications avec le public et la prestation des services, ainsi que la mise en œuvre des objectifs de ces institutions;

b) d'appuyer le développement des minorités francophones et anglophones et, d'une façon générale, de favoriser, au sein de la société canadienne, la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais;

c) de préciser les pouvoirs et les obligations des institutions fédérales en matière de langues officielles.

[...]

PART VII

ADVANCEMENT OF ENGLISH AND FRENCH

Government policy

41. The Government of Canada is committed to

(*a*) enhancing the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada and supporting and assisting their development; and

(*b*) fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society.

Coordination

42. The Secretary of State of Canada, in consultation with other Ministers of the Crown, shall encourage and promote a coordinated approach to the implementation by federal institutions of the commitments set out in section 41.

Specific mandate of Secretary of State

43. (1) The Secretary of State of Canada shall take such measures as he considers appropriate to advance the equality of status and use of English and French in Canadian society, and, without restricting the generality of the foregoing, may take measures to

(*a*) enhance the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada and support and assist their development;

(*b*) encourage and support the learning of English and French in Canada;

(*c*) foster an acceptance and appreciation of both English and French by members of the public;

(*d*) encourage and assist provincial governments to support the development of English and French linguistic minority communities generally and, in particular, to offer provincial and municipal services in both English and French and to provide opportunities for members of English or French linguistic minority communities to be educated in their own language;

PARTIE VII

PROMOTION DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS

Engagement

41. Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Coordination

42. Le secrétaire d'État du Canada, en consultation avec les autres ministres fédéraux, suscite et encourage la coordination de la mise en œuvre par les institutions fédérales de cet engagement.

Mise en œuvre

43. (1) Le secrétaire d'État du Canada prend les mesures qu'il estime indiquées pour favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et, notamment, toute mesure :

a) de nature à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement;

b) pour encourager et appuyer l'apprentissage du français et de l'anglais;

c) pour encourager le public à mieux accepter et apprécier le français et l'anglais;

d) pour encourager et aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement des minorités francophones et anglophones, et notamment à leur offrir des services provinciaux et municipaux en français et en anglais et à leur permettre de recevoir leur instruction dans leur propre langue;

e) pour encourager et aider ces gouvernements à donner à tous la possibilité d'apprendre le français et l'anglais;

(*e*) encourage and assist provincial governments to provide opportunities for everyone in Canada to learn both English and French;

(*f*) encourage and cooperate with the business community, labour organizations, voluntary organizations and other organizations or institutions to provide services in both English and French and to foster the recognition and use of those languages;

(*g*) encourage and assist organizations and institutions to project the bilingual character of Canada in their activities in Canada or elsewhere; and

(*h*) with the approval of the Governor in Council, enter into agreements or arrangements that recognize and advance the bilingual character of Canada with the governments of foreign states.

f) pour encourager les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles et autres à fournir leurs services en français et en anglais et à favoriser la reconnaissance et l'usage de ces deux langues, et pour collaborer avec eux à ces fins;

g) pour encourager et aider les organisations, associations ou autres organismes à refléter et promouvoir, au Canada et à l'étranger, le caractère bilingue du Canada;

h) sous réserve de l'aval du gouverneur en conseil, pour conclure avec des gouvernements étrangers des accords ou arrangements reconnaissant et renforçant l'identité bilingue du Canada.

Public consultation

(2) The Secretary of State of Canada shall take such measures as he considers appropriate to ensure public consultation in the development of policies and review of programs relating to the advancement of the equality of status and use of English and French in Canadian society.

Consultation

(2) Il prend les mesures qu'il juge aptes à assurer la consultation publique sur l'élaboration des principes d'application et la révision des programmes favorisant la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Annual report to Parliament

44. The Secretary of State of Canada shall, within such time as is reasonably practicable after the termination of each financial year, submit an annual report to Parliament on the matters relating to official languages for which he is responsible.

Rapport annuel

44. Dans les meilleurs délais après la fin de chaque exercice, le secrétaire d'État du Canada dépose un rapport annuel au Parlement sur les questions relevant de sa mission en matière de langues officielles.

ANNEXE B — RÉPARTITION DES POPULATIONS MINORITAIRES DE LANGUE OFFICIELLE, 1986

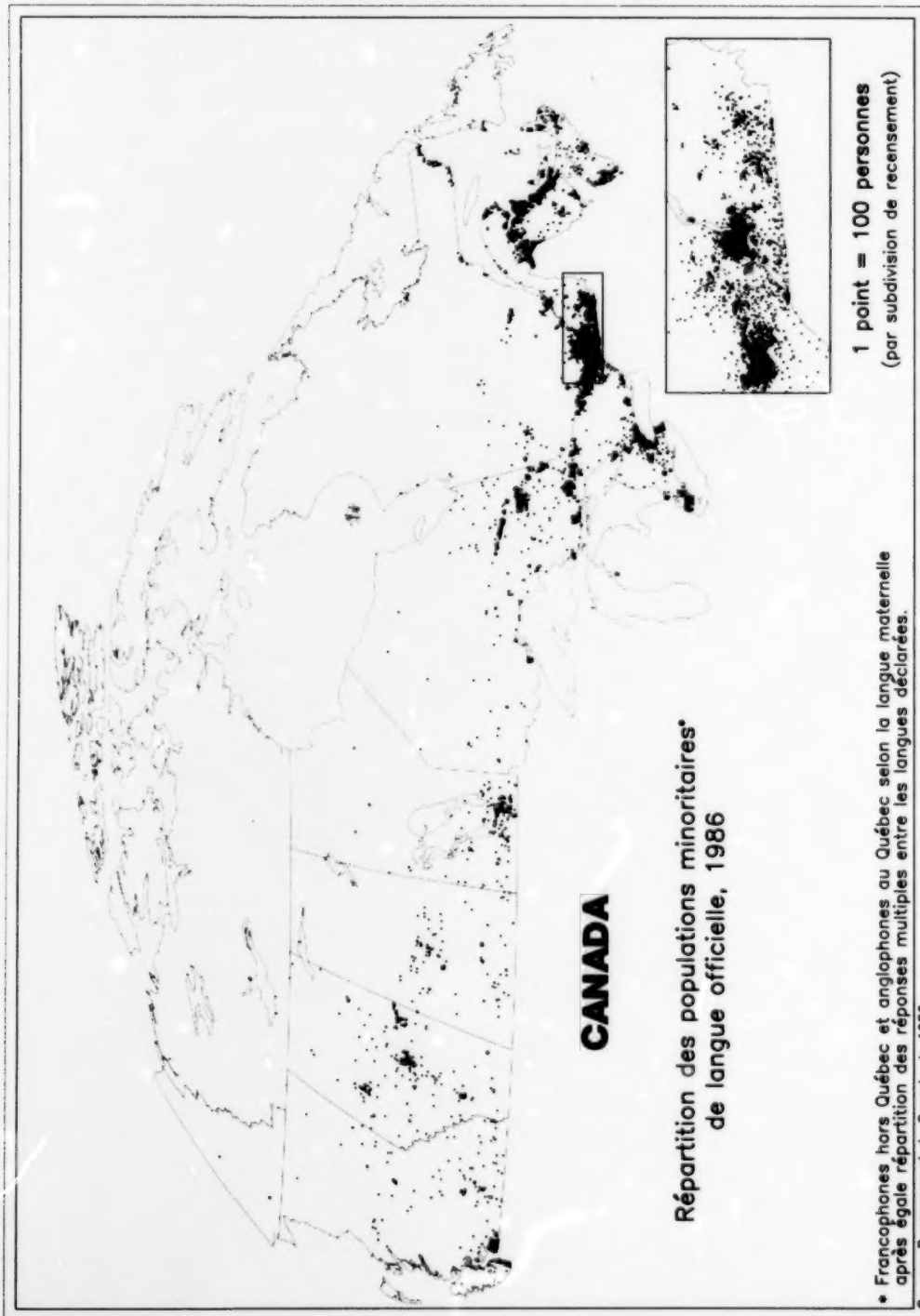

ANNEXE C — LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT
EFFECTIFS* SELON LA PROVINCE, LE TERRITOIRE ET LE NIVEAU SCOLAIRE, 1987-1988

Province, territoire et niveau scolaire		Langue de la minorité	Langue seconde		
			Programme régulier**	Immersion	Total
		Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Terre-Neuve:					
M.-6	(Élémentaire)	80	36 802	2 372	39 174
7-12	(Secondaire)	37	37 364	688	38 052
Total		117	74 166	3 060	77 226
Île-du-Prince-Édouard:					
M.-6	(Élémentaire)	290	6 059	1 686	7 745
7-12	(Secondaire)	214	7 018	1 347	8 365
Total		504	13 077	3 033	16 110
Nouvelle-Écosse:					
P.-6	(Élémentaire)	2 199	46 049	1 821	47 870
7-12	(Secondaire)	1 603	51 690	1 669	53 359
Total		3 802	97 739	3 490	101 229
Nouveau-Brunswick:					
M.-6	(Élémentaire)	23 708	31 989	6 755	38 744
7-12	(Secondaire)	22 241	25 053	8 703	33 756
Total		45 949	57 042	15 458	72 500
Ontario:					
M.-8	(Élémentaire)	69 122	690 728	94 763	785 491
9-13	(Secondaire)	23 668	241 706	14 284	255 990
Total		92 790	932 434	109 047	1 041 481
Manitoba:					
M.-6	(Élémentaire)	3 073	48 640	12 672	61 312
7-12	(Secondaire)	2 152	41 490	3 723	45 213
Total		5 225	90 130	16 395	106 525
Saskatchewan:					
M.-6	(Élémentaire)	1 117	40 776	7 314	48 090
7-12	(Secondaire)	251	43 703	1 084	44 787
Total		1 368	84 479	8 398	92 877

* Statistique Canada, Catalogue 81-257 (Octobre 1989)

(suite à la page suivante)

** Anglais au Québec, français dans les autres provinces et territoires

ANNEXE C — LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT
EFFECTIFS* SELON LA PROVINCE, LE TERRITOIRE ET LE NIVEAU SCOLAIRE, 1987-1988

Province, territoire et niveau scolaire		Langue de la minorité	Langue seconde		
			Programme régulier**	Immersion	Total
		Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Alberta:					
M.-6	(Élémentaire)	1 176	65 524	18 277	83 801
7-12	(Secondaire)	713	74 375	4 502	78 877
Total		**1 889**	**139 899**	**22 779**	**162 678**
Colombie-Britannique :					
M.-7	(Élémentaire)	1 686	91 223	18 774	109 997
8-12	(Secondaire)	235	97 229	2 630	99 859
Total		**1 921**	**188 452**	**21 404**	**209 856**
Yukon:					
M.-7	(Élémentaire)	44	1 430	318	1 748
8-12	(Secondaire)	2	947	—	947
Total		**46**	**2 377**	**318**	**2 695**
Territoires du Nord-Ouest:					
M.-6	(Élémentaire)	—	2 244	253	2 497
7-12	(Secondaire)	—	1 492	57	1 549
Total		**—**	**3 736**	**310**	**4 046**
Total					
	(Élémentaire)	102 485	1 061 464	165 005	1 226 469
	(Secondaire)	51 116	622 067	38 687	660 754
Total		**153 611**	**1 683 531**	**203 692**	**1 887 223**
Québec:					
M.-6	(Élémentaire)	58 601	246 364	—	246 364
7-11	(Secondaire)	49 812	330 665	—	330 665
Total		**108 413**	**577 029**	**—**	**577 029**

* Statistique Canada, Catalogue 81-257 (Octobre 1989)

** Anglais au Québec, français dans les autres provinces et territoires

ANNEXE D — ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT*

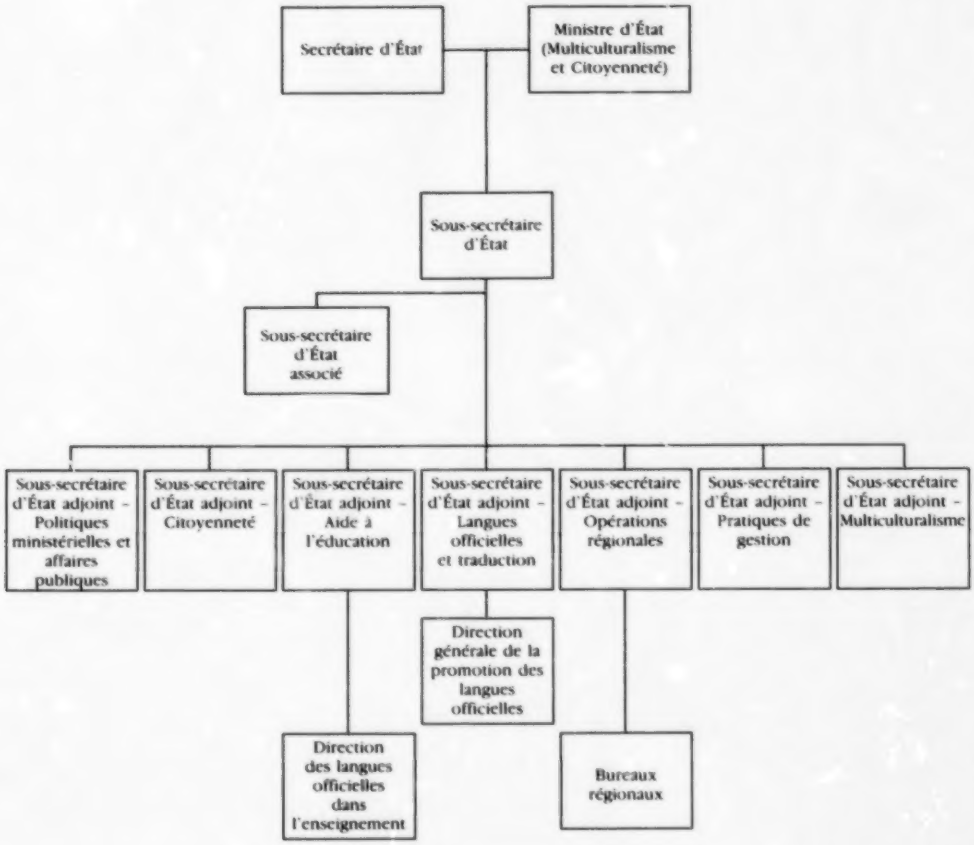

* Extrait de l'organigramme ministériel, qui situe les programmes de langues officielles dont traite le rapport.

ANNEXE E — PROMOTION DES LANGUES OFFICIELLES
VERSEMENTS DE 1983-1984 À 1987-1988
(en milliers de dollars)

	Organismes et institutions des CLO (1)	Radio communautaire (2)	Fédéral-provincial (3)	PAJLO (4)	Secteurs privé et bénévole (5)	Dualité linguistique (6)	TOTAL
1987-1988	20 544	400	5 354	1 030	1 892	820	30 040
1986-1987	19 347	—	2 647	1 012	2 110	840	25 956
1985-1986	19 947	—	1 446	871	2 033	634	24 931
1984-1985	20 379	—	1 069	638	1 267	770	24 123
1983-1984	21 561	—	1 000	596	1 744	375	25 276

(1) Appui aux organismes et aux institutions des communautés de langue officielle
(2) Aide à l'établissement de la radio communautaire
(3) Coopération intergouvernementale
(4) Administration de la justice dans les deux langues officielles
(5) Collaboration avec les secteurs privé et bénévole
(6) Appui à la dualité linguistique

ANNEXE F — LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT
CONTRIBUTIONS DU CANADA AUX PROVINCES, AUX TERRITOIRES ET AUX PROGRAMMES NATIONAUX 1983-1984 À 1987-1988

Année	Aide à l'infrastructure		Activités de développement		Programme de bourses pour les cours d'été de langues	Programme des moniteurs de langues officielles	TOTAL
	Langue de la minorité $	Langue seconde $	Langue de la minorité $	Langue seconde $	$	$	$
1983-1984	109 129 282	43 365 943	10 458 703	15 108 491	8 082 591	4 159 694	190 304 704
1984-1985	109 397 987	46 957 390	11 440 343	17 090 500	8 635 087	4 946 794	198 468 101
1985-1986	109 051 522	50 918 066	15 086 258	18 046 451	9 438 409	5 360 059	207 900 765
1986-1987	109 564 631	53 307 858	18 017 937	20 066 373	9 800 678	5 520 944	216 278 421
1987-1988	108 783 585	55 844 255	17 378 463	18 234 156	10 199 172	5 944 782	216 384 413
TOTAL	545 927 007	250 393 512	72 381 704	88 545 971	46 155 937	25 932 273	1 029 336 404

ANNEXE G — LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT
PROGRAMME DE BOURSES POUR LES COURS D'ÉTÉ DE LANGUES, 1983–1984 À 1987–1988

Province ou territoire	Nombre de bourses					
	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	Total
Terre-Neuve et Labrador	163	174	175	194	199	905
Île-du-Prince-Édouard	57	55	66	68	62	308
Nouvelle-Écosse	428	395	438	393	342	1 996
Nouveau-Brunswick	255	272	288	311	305	1 431
Québec	2 596	2 679	2 947	2 775	3 036	14 033
Ontario	1 647	1 599	1 708	1 692	1 600	8 246
Manitoba	249	276	286	289	293	1 393
Saskatchewan	233	248	277	258	266	1 282
Alberta	482	523	535	636	577	2 753
Colombie-Britannique	475	418	508	423	517	2 341
Territoires du Nord-Ouest	3	6	4	12	11	36
Yukon	1	4	3	—	5	13
Total	**6 589**	**6 649**	**7 235**	**7 051**	**7 213**	**34 737**

ANNEXE H — LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT
PROGRAMME DES MONITEURS DE LANGUES OFFICIELLES 1983–1984 À 1987–1988

Province ou territoire	Nombre de moniteurs (temps partiel et plein temps)					
	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	Total
Terre-Neuve et Labrador	21	22	24	24	17	108
Île-du-Prince-Édouard	21	22	22	22	22	109
Nouvelle-Écosse	30	33	36	34	34	167
Nouveau-Brunswick	51	56	65	67	67	306
Québec	278	283	323	323	344	1 551
Ontario	396	456	491	503	511	2 357
Manitoba	45	47	51	54	54	251
Saskatchewan	48	48	52	54	60	262
Alberta	81	81	83	84	88	417
Colombie-Britannique	83	85	83	87	87	425
Territoires du Nord-Ouest	3	3	4	4	4	18
Yukon	3	3	4	4	4	18
Total	**1 060**	**1 139**	**1 238**	**1 260**	**1 292**	**5 989**

ANNEXE I — PROMOTION DES LANGUES OFFICIELLES
COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR LA PRESTATION DE SERVICES DANS DES DOMAINES AUTRES QUE L'ÉDUCATION

1. ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES/TERRITORIALES (5 ans)

Province/ Territoire	Entente	Date de signature
Île-du-Prince-Édouard	Entente-cadre sur la promotion des langues officielles	juin 88
Nouveau-Brunswick	Entente-cadre sur la promotion des langues officielles	octobre 87
	Entente auxiliaire sur les centres scolaires-communautaires (secteur communautaire)	novembre 88
	Entente auxiliaire concernant la contribution financière du Canada à la mise en œuvre de la politique des langues officielles du Nouveau-Brunswick	mars 89
Ontario	Entente-cadre sur la promotion des langues officielles	novembre 88
Saskatchewan	Entente-cadre relative à la promotion du statut et de l'usage du français et de l'anglais	juin 88
	Entente auxiliaire sur la promotion du statut et de l'usage du français et de l'anglais devant les tribunaux, à l'Assemblée législative et dans les lois de la Saskatchewan	juin 88
	Entente auxiliaire sur un office de coordination des affaires francophones et de la traduction et sur certaines questions relatives à la promotion du statut et de l'usage du français à l'Assemblée législative	juin 88

(suite à la page suivante)

Province/ Territoire	Entente	Date de signature
Saskatchewan (suite)	Entente auxiliaire relative au développement de l'enseignement dans la langue de la minorité francophone et de l'enseignement du français langue seconde en Saskatchewan	juin 88
	Entente-cadre visant à appuyer le développement de la communauté fransaskoise	juin 88
Territoires du Nord-Ouest	Entente sur la Loi territoriale sur les langues officielles	juin 84
Yukon	Entente linguistique	avril 88
	Entente de contribution sur le développement, l'amélioration et la mise en œuvre des droits et des services en français	février 89

2. ACCORDS DE COOPÉRATION ANNUELS, 1988-1989

Province/Territoire	Projet
Terre-Neuve et Labrador	Réalisation d'une brochure touristique dans les deux langues officielles
Nouvelle-Écosse	Écriteaux en français dans les musées
Nouveau-Brunswick	Projet d'échanges entre jeunes des deux communautés linguistiques
Manitoba	Services en français à l'Hôpital de Saint-Boniface
	Rénovation du centre culturel franco-manitobain
	Développement des services en français dans les bibliothèques municipales
	Traduction des lois et des règlements
Colombie-Britannique	Services en français dans le domaine de la justice
Territoires du Nord-Ouest	Mise en œuvre de la loi linguistique territoriale (suite à l'entente de 1984)

ANNEXE J — LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT
BILAN DES ENTENTES CONCLUES EN 1988-1989

Protocole d'ententes relatives à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde

Ce protocole, d'une durée de cinq ans, a été conclu avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), le 17 novembre 1988.

Ententes bilatérales sur les langues officielles dans l'enseignement

Ces ententes, qui couvrent les cinq années visées par le protocole, ont été conclues en 1988-1989 avec chacune des provinces et des territoires.

Ententes sur l'administration des programmes nationaux

Le Programme de bourses pour les cours d'été de langues et le Programme des moniteurs de langues officielles ont fait l'objet d'ententes quinquennales conclues avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

Protocole d'entente pour l'établissement du Collège de l'Acadie en Nouvelle-Écosse

Le Canada et la Nouvelle-Écosse ont signé une entente le 28 août 1988 en vue de la création de ce premier collège communautaire de langue française dans cette province.

Protocole d'entente pour la mise en place d'un centre scolaire et communautaire francophone à Charlottetown

Cette entente est intervenue avec l'Île-du-Prince-Édouard le 28 novembre 1988.

Protocole d'entente pour l'agrandissement du centre scolaire et communautaire Sainte-Anne

C'est le 16 novembre 1988 que le Nouveau-Brunswick et le Canada ont signé cette entente rendant possible la réalisation de ce projet.

Protocole d'entente pour l'établissement, en Ontario, d'un collège d'arts appliqués et de technologie de langue française et l'élargissement des services en français au niveau collégial

Le 12 janvier 1989, le Secrétaire d'État et la ministre des Collèges et Universités de l'Ontario ont conclu une entente rendant possible la mise sur pied du premier collège de langue française dans cette province.

Entente auxiliaire sur l'enseignement dans la langue de la minorité et sur l'enseignement de la langue seconde en Saskatchewan

Les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan ont signé, le 15 juin 1988, une entente à multiples volets visant le développement du système d'éducation destiné aux Fransaskois et la prestation des cours de français, langue seconde.

ANNEXE K — PROMOTION DES LANGUES OFFICIELLES

BUDGETS 1987-1988 à 1989-1990

(en milliers de dollars)

	1987-1988	1988-1989	1989-1990*
Appui aux organismes et aux institutions des communautés de langue officielle	20 544	26 295	26 431
Aide à l'établissement de la radio communautaire	400	1 757	1 300
Coopération intergouvernementale	5 354	8 844	11 571
Administration de la justice dans les deux langues officielles	1 030	1 364	1 005
Collaboration avec les secteurs privé et bénévole	1 892	2 305	2 505
Appui à la dualité linguistique	820	1 402	978
TOTAL	30 040	41 967	43 790

* Prévisions

ANNEXE L — LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT
BUDGETS 1987-1988 À 1989-1990

(en millions de dollars)

	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Provinces et territoires	**200,2**	**218,7**	**226,0**
Programmes nationaux			
– Programme de bourses pour les cours d'été de langues	10,3	10,1	11,8
– Programme des moniteurs de langues officielles	6,1	5,8	7,1
Total partiel	16,4	15,9	18,9
Programme de perfectionnement linguistique	**0,8**	**0,8**	**0,8**
TOTAL	217,4	235,4	245,7

ANNEXE M — LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT
CONTRIBUTIONS APPROUVÉES, 1988-1989

Province ou territoire	Langue de la minorité		Langue seconde		Total
	$	%	$	%	$
Terre-Neuve et Labrador	1 466 310	31,6	3 181 737	68,4	4 648 047
Île-du-Prince-Édouard	751 314	53,0	667 399	47,0	1 418 713
Nouvelle-Écosse	2 154 608	46,4	2 487 709	53,6	4 642 317
Nouveau-Brunswick	21 466 141	77,6	6 193 255	22,4	27 659 396
Québec	62 148 243	80,2	15 376 790	19,8	77 525 033
Ontario	33 891 209	56,6	25 951 090	43,4	59 842 299
Manitoba	3 885 433	46,1	4 539 941	53,9	8 425 374
Saskatchewan	1 414 460	26,6	3 894 773	73,4	5 309 233
Alberta	2 317 333	24,9	6 983 148	75,1	9 300 481
Colombie-Britannique	1 906 308	18,0	8 704 406	82,0	10 610 714
Total partiel (provinces)	**131 401 359**	**62,8**	**77 980 248**	**37,2**	**209 381 607**
Yukon	433 606	55,0	353 611	45,0	787 217
Territoires du Nord-Ouest	169 434	22,9	571 306	77,1	740 740
Total partiel (territoires)	**603 040**	**39,5**	**924 917**	**60,5**	**1 527 957**
Total (provinces et territoires)	**132 004 399**	**62,6**	**78 905 165**	**37,4**	**210 909 564**
Entente auxiliaire – Saskatchewan	6 170 366	79,4	1 602 661	20,6	7 773 027
Programme nationaux: Bourses pour les cours d'été de langues					10 094 165
Moniteurs de langues officielles					5 769 269
Total partiel (Programmes nationaux)					**15 863 434**
Programme de perfectionnement linguistique					848 000
TOTAL					**235 394 025**